

Edouard Pertus

**CONNAISSANCE
ÉLÉMENTAIRE
DE L'ISLAM**

action
familiale
et
scolaire

Édition 2011

ET D'ABORD : À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Aux Français qui sont las des abandons, des concessions, des lâchetés, des mensonges et qui gardent au cœur un vif amour de l'**héritage chrétien de notre pays**.

À tous les pères et mères soucieux de l'**épanouissement de l'intelligence, du cœur et de l'âme de leurs enfants**.

Aux éducateurs, professeurs, directeurs d'établissements qui, dans le cadre de leurs compétences, veulent contribuer à la tâche de **formation et d'éducation des enfants de France**.

Aux associations, organismes, mouvements, dont le but est de défendre la **conception chrétienne de la famille** et de la société, de promouvoir une **authentique politique familiale** et de mener le combat pour un **statut scolaire conforme au droit naturel et chrétien**.

QUE PROPOSE-T-ELLE ?

À tous, elle propose ses services ; son but est de **les aider** à mieux assumer leurs responsabilités et de faciliter leur action.

Elle met à leur disposition les **informations** qu'elle rassemble et sélectionne. Elle fournit une **argumentation** et des éléments de **jugement** sur les grandes questions débattues.

Elle rappelle, à l'occasion des événements de l'actualité, les **bases doctrinales** contenues dans l'**enseignement de l'Église**.

Elle assure la **liaison** entre personnes ou groupes animés d'une même volonté d'action, en leur permettant de sortir de leur isolement.

Elle organise et anime des rencontres, journées de réflexion, sessions, stages, en vue de lancer ou de développer des **groupes de travail**.

Elle propose des **programmes** de formation et des **méthodes** d'action.

La revue bimestrielle de l'Action Familiale et Scolaire représente le support privilégié de cette action. Il permet soit de donner des aperçus - en général brefs - sur des sujets variés, soit de fournir - par ses suppléments - des études sur un sujet méritant un développement plus important.

SUR QUELS SUJETS ?

Sur le plan familial :

- les lois destructrices de la famille et de la société ;

(suite : 3^{ème} page de couverture)

Action Familiale et Scolaire Tél.: 01.46.22.33.32-Fax: 01.46.22.65.61
BP 80833 - 75828 Paris cedex 17 <http://afs.e-catho.com> afs.a@wanadoo.fr
CCP: 24.564.07-N Paris - BIC: PSSTFRPPPAR - IBAN: FR 49 30041 00001 2456407N020 04

Abonnement d'un an à la Revue et à ses Suppléments :

- Ordinaire : **55 Euros** ; - de Soutien : 76 € ; - Étranger : 61 € ; - Étranger par Avion : 69 €
- Abonnement bis ou à un tiers ; de Religieux, étudiants, difficultés économiques : 30 €
- Abonnement pour deux ans (en une seule fois), au lieu d'un an : **10%** de réduction

Directeur de la publication : Philippe BEVILLARD - N° CPPAP : 1012 G 82 175

AVERTISSEMENT

POUR L'ÉDITION de 2011

L'étude remarquable faite par Edouard Pertus que nous mettons entre vos mains, donne, dans son chapitre III, l'origine de l'Islam telle que la légende musulmane l'a inventée. Au moment où il écrivait son texte, en 1985, l'auteur était conscient de ce que les travaux des chercheurs donneraient une histoire différente de la légende. Interrogé sur ce point, il avait répondu en substance :

Les conclusions de ces recherches ne sont pas encore fermes ; de plus il est nécessaire de faire connaître ce que les musulmans croient, si l'on veut les comprendre et éventuellement leur parler.

Aussi, dans cette réédition avons-nous gardé le texte initial d'Edouard Pertus.

Nous savons aujourd'hui que les travaux des chercheurs sur les origines de l'Islam sont arrivés à des résultats fiables. Nous vous en donnons une très rapide synthèse.

Le résultat des études récentes sur le coran et l'origine de l'Islam

Cette présentation du résultat des études récentes sur l'origine de l'Islam se base en particulier sur la thèse monumentale du P. Edouard GALLEZ : *Le messie et son prophète. Aux origines de l'Islam*,¹ qui est actuellement une référence incontournable. Tous ceux qui s'intéressent à l'Islam

¹ Il s'agit d'une thèse de doctorat en *théologie / Histoire des religions* (Univ. de Strasbourg II, 2004-2005). Thèse en 2 tomes D'autres auteurs ont apporté une contribution importante, ils sont cités en notes et dans la bibliographie finale de cet avertissement.

ou même à l'histoire auraient intérêt et plaisir à lire ce livre, accessible malgré son aspect, à première vue, technique.

I Introduction²

Il est difficile de connaître l'histoire des origines de l'islam

L'islam s'est répandu par des guerres de conquête victorieuses. Les écrits historiques musulmans, rédigés par les vainqueurs, présentent une vue partielle.

Tous les systèmes politiques fondés sur un corps d'idées - ils ont été nombreux dans l'histoire du monde - ont utilisé leur pouvoir pour contrôler les idées et les écrits. L'empire islamique n'a pas échappé à cette règle.

De plus, les documents islamiques sur lesquels se fondent jusqu'ici la connaissance du premier islam et de la vie de Mohammed³ ont été mis par écrit plus de deux siècles après la mort de Mohammed, et les documents antérieurs ont tous disparu : la biographie de Mohammed par Ibn Hicham date de plus de deux cents ans après les faits, et la biographie par Ibn Ishaq, qui lui a servi de matériau, a disparu. Les cinq recueils de *hadiths*⁴ principaux ont été mis par écrit plus de deux cent

² Cf. : Anonyme. Mahomet et l'origine de l'islam : Mieux connaître Mahomet et le premier islam grâce aux méthodes historiques modernes [Internet]. Version 3. Knol. 2008 juil. 27. Disponible à l'adresse Internet : <http://knol.google.com/k/anonyme/mahomet-et-l-origine-de-l-islam/2lxhf6fwz08az/2>

³ Mohammed est la transcription choisie par E. Pertus parce que plus proche de l'arabe. Mahomet est la forme francisée de ce nom. Nous garderons l'orthographe de Pertus.

⁴ Un *hadith* a pour objet de rapporter une anecdote attribuée à Mohammed. Il comporte en introduction (*isnad*), liste des témoins successifs qui auraient transmis le fait depuis Mohammed ou l'un de ses proches.

cinquante ans après les faits, alors que le premier recueil de *hadiths*, fait en 712⁵ sur ordre califal, a disparu, etc.

Cette difficulté a été surmontée

Les méthodes de l'exégèse se sont développées, la découverte de nouvelles sources de documentation écrite et l'utilisation de nouveaux outils ont permis de surmonter cette difficulté.

Les méthodes d'analyse des textes anciens, développées depuis 1850 en Europe et appliquées aux écrits juifs et chrétiens, le sont maintenant aux écrits musulmans.

Des textes en grec, latin, hébreu, arménien, géorgien, syriaque et persan ont été recherchés, retrouvés et traduits. Ils donnent, sur les débuts de l'islam, des informations datant de 10 à 30 ans après les faits, et parfois même sont contemporains des faits décrits.

De nouveaux outils historiques ont été développés, ou ont connu un usage plus large. Ils permettent de compléter les documents historiques quand ils sont peu nombreux. Ce sont l'onomastique⁶, la toponymie⁷, l'épigraphie⁸, la linguistique⁹, la numismatique¹⁰ et l'archéologie. Ils ont apporté une moisson de résultats qui éclairent l'histoire de Mohammed et celle du premier islam.

Nous allons donc considérer d'abord ce qui a précédé l'islam, puis nous verrons ce que l'on a pu historiquement

⁵ Selon la « vie de Mohammed » [en arabe *Sira*, mot transposé aussi sous les formes *sirat* ou *sirah* (Google)], Mohammed serait mort en 632.

⁶ Onomastique : étude des noms propres.

⁷ Toponymie : étude linguistique et historique des noms de lieux.

⁸ Epigraphie : Science qui a pour objet l'étude des inscriptions.

⁹ Linguistique : Science des langages humains, elle étudie en particulier les phénomènes intéressant l'évolution des langues et leurs rapports entre elles.

¹⁰ Numismatique : étude des médailles et pièces de monnaies.

établir pour la vie de Mohammed, avant de présenter ce qui semble avoir suivi sa mort.

II La recherche d'un pré islam

D'après la théologie musulmane, Mohammed, venant à la suite d'une longue suite de prophètes, n'aurait fait qu'un "rappel", rendu nécessaire parce que les hommes oublient. On peut donc penser que des révélations faites aux prophètes prédécesseurs de Mohammed ont du laisser des traces. D'autre part, des historiens pensent que les nouveaux systèmes d'idées se développent à partir d'ébauches antécédentes.

Quelle que soit l'hypothèse choisie, il a du exister une sorte de pré islam qu'il est intéressant de rechercher.

D'ailleurs deux traditions sont attestées dans le Coran. Elles disent :

- l'une que Mohammed a reçu le Coran en une seule fois, durant la "nuit du destin",
- l'autre de façon progressive, sur vingt trois ans.

La trace des apports antérieurs

De fait, certaines idées présentes dans l'islam d'aujourd'hui sont également présentes dans les sectes millénaristes et messianiques du Proche Orient, aux premier et deuxième siècles de notre ère. Voir comment ces idées ont cheminé dans cette région du monde a donné un éclairage supplémentaire.

Dans le Coran, Myriam, sœur d'Aaron, et Marie, mère du Christ, est une seule et même personne, alors que 1.200 ans les séparent. La Trinité, formée pour les chrétiens du Père, du Christ et du Saint Esprit, est déclarée dans le Coran formée du Père, du Christ, *et de Marie*. Ces éléments, et d'autres de la sorte, font penser que le Coran est formé de plusieurs traditions

différentes, comme on peut l'observer pour d'autres livres anciens.¹¹

Le messianisme s'est formé dans la Palestine antique

Les messianismes juifs, se sont *formés* en trois siècles, de 180 avant notre ère à 150 après. Leur théologie présente cinq idées centrales qui, sous une forme ou sous une autre, *durent encore de nos jours*¹² :

- La première est celle d'une *guerre menée pour des raisons théologiques*.
- La seconde est celle d'*émigration* : les Justes devaient d'abord aller au désert, reproduisant l'Exode de Moïse au Néguev.
- La troisième idée était *la conquête de Jérusalem*.
- La quatrième était la *libération complète de la Palestine juive*.
- La cinquième était la *conquête du monde entier*.

Alors que les quatre premières étaient tout à fait générales dans les mouvements messianiques juifs, la dernière n'était acceptée que par une partie des adeptes. Les deux premières

¹¹ Exemple : dans la Bible, l'exégèse fait apparaître deux "traditions" en ce qui concerne la Genèse : *yawhiste* ou *élohiste* suivant le nom utilisé pour désigner le Créateur. Ces deux traditions, loin de se contredire, se confortent.

¹² Comme l'explique Gallez, dans l'avant propos du Tome 2, pages 8-9, cela se retrouve dans toutes les visions idéologiques ultérieures du monde, *et jusqu'à nos jours*. Pour de tels idéologues, tous les moyens sont justifiés « au nom de Dieu ». Cette référence "au nom de Dieu" pouvant devenir selon le cas, au nom de la Raison, du Sens de l'Histoire, de la Race supérieure, au nom de tout ce qu'on voudra... *ce qui importe c'est que le discours fonctionne, c'est-à-dire qu'il emporte l'adhésion et fasse espérer le salut*

idées sont proches de celles de l'islam, et la cinquième reste un rêve que les musulmans ont poursuivi pendant quatorze siècles.

Les judéo-chrétiens

Le mot « *judéo-chrétiens* » ne veut pas désigner l'ensemble des juifs et des chrétiens, mais les membres de sectes nées dans les deux premiers siècles de notre ère. Ayant transformé des idées juives et des idées chrétiennes, elles ne sont plus ni juives ni chrétiennes. Pour ces sectes, le Christ est un grand prophète, mais non un Dieu. Après avoir échappé à la crucifixion, il aurait été placé au ciel, en attendant de revenir pour mener une guerre de conquête mondiale, conduisant à établir une société parfaite, où tous les justes seraient heureux, tandis que les injustes deviendraient des esclaves ou des serviteurs au service des justes.¹³

Le nazaréisme

Une secte, celle des *nazaréens*, a concentré les adeptes et les idées des judéo-chrétiens. On la trouve attestée épisodiquement un peu avant le début de notre ère jusqu'à 80 ans après la naissance de l'islam¹⁴. Leur nom signifie en araméen, *les aides (de Dieu)* racine NZR en cette langue. Il est très proche de celui d'ansar qui signifie, en arabe (racine NSR), *les aides (d'Allah)*.

Ils enseignaient qu'après avoir émigré au désert, conquis Jérusalem et reconstruit le Temple, le Christ reviendrait du ciel pour prendre la tête des armées nazaréennes et conquérir le monde.

Ils nommaient le Christ : « 'Îsâ ». En dehors d'eux, seuls les musulmans le font.

¹³ Dans l'islam, le statut du Christ, le *djihad* (ou *jihad*) c'est-à-dire la guerre sainte) et la situation des *dhimmis* (non musulmans sous le pouvoir des musulmans) ayant des droits restreints, sont très proches de ces idées.

¹⁴ C'est-à-dire au VIII^{ème} siècle

• Waraqa¹

Waraqa était un *Koreichite*, donc de la même tribu que Mohammed, devenu prêtre nazaréen un peu avant le début de l'islam. Il est décrit par les documents musulmans comme "*un des chef et des guides des Koreichites*".

Quand il est mort, "la révélation s'est arrêtée",² ce qui signifie pour un musulman, que Mohammed n'a plus reçu de "communications de l'ange Gabriel".

Mohammed a déclaré avoir vu Waraqa au paradis. Pour l'islam, seuls les musulmans vont au paradis. Or, Waraqa était nazaréen, Mohammed musulman, et Mohammed disait que tous deux étaient de l'unique bonne religion.

• Le nom des premiers disciples de Mohammed

Du vivant de Mohammed, et dans les 15 ans qui suivirent sa mort, les fidèles de Mohammed ne se donnaient pas le nom de musulmans, mais celui de *mahgrâyê*. Ce mot n'est pas arabe mais araméen, il signifie les *émigrés* ; il n'a de sens que dans la théologie des nazaréens.

¹ E-M. Gallez, in *Entretien avec Edouard-Marie Gallez sur les origines de l'islam* jeudi 23 novembre 2006, accessible sur le site :

<http://www.missa.org/forum/showthread.php?668-Les-vrai-origines-de-l-islam-et-du-Coran.> : "J'en profite pour dire que son rôle a dû être si important qu'il n'a pas pu être effacé, alors que tant de témoignages islamiques anciens, écrits ou non, disparaissaient, en fait tous ceux qui sont antérieurs à la biographie normative de Ibn Hichâm, composée et imposée deux siècles après la mort de Mahomet : c'est seulement par des citations que l'on connaît quelque chose des écrits antérieurs, qui furent systématiquement détruits"

² Sahih al-Bokhari, *Hadiths*, tome 1, Révélation, n°3

Dix à quinze ans après la mort de Mohammed, mahgrâyê a été traduit par *muhâjirûn*, (émigrés en arabe), et pour le demi-siècle suivant, dans l'usage courant, les convertis de Mohammed ont porté les deux noms.³ Le terme "*musulman*" est apparu, vers 720 dans l'usage officiel, mais dans l'usage courant le mot araméen initial a longtemps été utilisé.

- *Un émir nazaréen*

En 644 eut lieu une controverse entre le patriarche jacobite Jean 1^{er} et l'émir Amru bar Sa'd, ⁴ gouverneur de Homs, en Syrie, ancien compagnon de Mohammed. Le patriarche a rédigé leur discussion, et cet écrit nous est parvenu.⁵

L'émir, violemment anti-chrétien, s'efforça de convaincre le patriarche de se rallier à la religion de l'armée arabe, et d'entraîner avec lui ses ouailles. Il est remarquable que, dans tout le cours de la controverse, *pas une fois l'émir ne mentionne ni le Coran, ni Mohammed, ni l'islam*. Son but fut de convaincre le patriarche que le Christ était certes un prophète, mais pas Dieu. Il utilise les arguments des nazaréens, non ceux des musulmans.

³ Robert G. Hoyland, *Seeing Islam as others saw it. A survey and evaluation of Christian, Jewish and Zoroastrian writing on early Islam*, Princeton, the Darwin Press, 1998.

⁴ D'après Tabari, cité par Crone Patricia & Cook Michael, *Hagarism. The Making of the Islamic World*, Cambridge University Press, 1977. C'est le même personnage que Umayr Ibn Sa'd al-Ansari ; tout deux étaient gouverneurs à la fois d'Homs et de Damas, ce qui est très inhabituel, et ils l'étaient dans la même période.

⁵ François Nau, *Un colloque du Patriarche Jean*, in *Journal Asiatique*, 1915.

- *La chahada*⁶

Sa forme première a pu être reconstituée à partir de graffiti et d'épigraphies arabes non officielles, presque toujours gravées sur pierre. Voici le texte :⁷

"Je témoigne qu'il n'y a de dieu que Dieu, pas d'associé à lui."

Cette forme est nazaréenne. Entre 690 et 740, il y a deux attestations :

Mohammed est son prophète, et, le Christ est son prophète.

La forme actuelle de la chahada, *il n'y a de dieu que Dieu, et Mohammed est son prophète* ne devient exclusive que vers 735 à 740.

- *Le nazaréisme est un pré islam*

Les nazaréens pratiquaient la circoncision, la polygamie limitée à 4 épouses, décrivaient un paradis où les élus trouveraient des aliments délicieux, des boissons agréables et des femmes. Toutes ces idées sont présentes dans l'islam.

De plus un grand nombre de thèses, de conceptions, de dogmes nazaréens se retrouvent à l'identique dans l'islam d'aujourd'hui : 'Îsâ, le nom de Jésus, le statut du Christ, les récits de l'enfance de Marie, la confusion entre Marie et Myriam, le statut des femmes, la Trinité formée du Père, du Christ et de Marie, la conception du paradis, le vin, interdit sur terre mais présent en fleuves entiers au paradis...

- *Le mot « musulman »*

Le mot *musulman* apparaît pour la première fois sur le Dôme du roc, en 691, il entre dans l'usage officiel vers 720, il est utilisé sur une monnaie pour la première fois en 768, et sur

⁶ La *Chahada* est la formule de la profession de foi des musulmans.

⁷ Solange Ory, *Aspect religieux des textes épigraphiques du début de l'islam*, in REMMM, Aix en Provence, N° 58, Edisud, 1990.

papyrus en 775 seulement. La recherche linguistique montre que les mots islam et musulman ne viennent pas de l'arabe, mais de l'araméen, la langue des nazaréens

- *L'origine du nom de Médine*

Le nom de Médine, d'après les documents musulmans, viendrait de *madina ar-rasul Allah*, la ville du messager d'Allah. Cette étymologie en langue arabe est proposée par l'islam plus de 200 ans après les faits. Or, à l'époque, madina ne signifiait pas ville, mais région. Ville se disait *qura*. Des textes datant de 30 ans après les faits indiquent une autre étymologie, à partir de l'araméen, impliquant les nazaréens. Comme le relève Maxime Lenôtre se référant à Gallez⁸ :

En effet Edouard Marie Gallez ne se borne pas à établir de façon convaincante l'hypothèse de la retraite stratégique des Arabes de Mohammed vers la grande oasis du Hedjaz. Il donne une raison très logique de l'opération du changement de nom de Yathrib en Médine. Mohammed n'a jamais prétendu être un prophète, mais un prédicateur d'une idéologie vieille de plusieurs siècles déjà. Aucun texte ni aucune inscription ne le désigne comme prophète avant l'extrême fin du VII^e siècle. La première attestation connue et fiable est une monnaie de 685. Or Médine signifierait « ville du Prophète » (Madinât al-nabî). Puisqu'il n'est pas question de "prophète" et qu'on ne débaptise pas une ville pour l'appeler ville tout court, il faut penser que les trois consonnes *mdn*, si elles ont parfois la signification de région ... ne signifieraient pas "ville" en tant que nouveau nom de Yathrib. L'allusion biblique est alors évidente : il s'agit du nom de *Modin* – *mdn* – le lieu où prit naissance la révolte victorieuse des Macchabées contre l'occupant grec de la Palestine (Antiochus IV Epiphane); celle-ci aboutit à l'instauration d'un ... royaume juif asmonéen

⁸Maxime Lenôtre, *Mohammed fondateur de l'Islam*, Publications MC, B.P. 16 – 34270 - LES MATELLES. p. : 37

(automne 134 à 63 avant notre ère, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Romains.

III Mohammed

Les sources documentaires islamiques sont rares.

L'existence du Coran est attestée pour la première fois soixante-dix ans après la mort de Mohammed, et les traditions, qui décrivent la collecte et l'histoire des Corans, ne sont attestées que vers 750.

Nous avons dit plus haut que l'histoire personnelle de Mohammed a été rédigée deux siècles après sa mort, sur ordre califal, mais que *tous les documents qui ont servi de sources ont disparu*. Pendant les deux premiers siècles de l'islam, la destruction des documents originaux relatifs au Coran a été faite ouvertement par les califes : les tout premiers documents originaux sur des supports de fortune, les notes d'Hafça, une des épouses de Mohammed, les Corans dissidents détruits par Habbâs en 692, etc. Les notes de Fatima, la fille de Mohammed, ont disparu, ainsi que de nombreux documents cités dans des documents ultérieurs, mais dont on ne retrouve rien.

Les *hadiths*, paroles ou actes de Mohammed, sont consignés dans des recueils mis par écrit deux siècles et demi après la mort de Mohammed. Cinq recueils sont tenus pour authentiques par les érudits de l'islam.⁹ Ils contiennent ensemble environ 20.000 *hadiths*.¹⁰

⁹ Certaines traditions califales joignent un sixième recueil à ces cinq.

¹⁰ Cf. : Dans son étude "*On the Development of hadith*", Goldziher a démontré qu'un grand nombre de *hadiths*, acceptés même dans les recueils musulmans les plus rigoureusement critiques, étaient des faux complets de la fin du 8^e et du 9^e siècle et, en conséquence, que les chaînes de transmission (*isnad*) qui les étayaient étaient totalement fictives <http://www.encyclopedie.com/index.php?&ext=page&dossier=77&inc=2>

Il faut donc voir tout ce que peuvent apporter les documents de la recherche historique sur Mohammed mais d'abord sur son environnement social et local

L'environnement

- *La Mecque*

L'ouvrage de référence sur l'origine de La Mecque est celui de Patricia Crone,²⁵ une islamologue danoise. Selon ses travaux :

a) Avant l'islam, aucun géographe de l'antiquité ne mentionne La Mecque, ni directement, ni indirectement, ni sous le nom de La Mecque, ni même sous un nom vaguement ressemblant.

b) D'après l'histoire califale, elle tirait sa subsistance du commerce international et des pèlerinages. Le commerce allégué n'est mentionné que dans les documents califaux. S'agissant d'un commerce international, on devrait en parler aussi dans les pays de destination, *ce qui n'est jamais le cas.*

Cela met gravement en doute l'existence même de La Mecque au temps de Mohammed et donc que ce soit là le lieu de sa naissance.

- *Les Koreichites : toponymie et documents écrits*

D'après les sources musulmanes sans divergence entre elles, et d'après les sources des peuples voisins, les Koreichites avaient leur commerce et leurs propriétés agricoles *en Syrie et en Palestine*. Il n'existe aucune attestation non musulmane, ni aucun ensemble d'attestations musulmanes sans divergences, indiquant une localisation dans la région de La Mecque actuelle.

²⁵ Crone Patricia & Cook Michael, *Hagarism. The Making of the Islamic World*, Cambridge University Press, 1977

La toponymie indique que les Koreichites vivaient en Syrie. On pourrait encore aller voir les lieux où Mahomet a vécu, ils sont connus des géographes modernes et même de certains anciens, comme par exemple le lieu-dit "*caravansérail des Koreichites*", c'est-à-dire rien de moins que la base arrière de sa tribu, adonnée au commerce caravanier - Mahomet lui-même participa à ces caravanes, dans sa jeunesse, ainsi que les traditions nous l'indiquent sans qu'il existe la moindre raison d'en douter. Et sur une carte toponymique (par exemple : page 278 du volume 2 de la thèse du P. Gallez), on peut également repérer en Syrie d'autres noms de lieux très significatifs qu'on retrouve aujourd'hui autour de La Mecque actuelle : ainsi Kaaba, ou encore Abou Qoubays - qui est le nom de la montagne renommée jouxtant La Mecque actuelle en Arabie. De plus même le nom de *La Mecque*, se trouve en Syrie...

Ces faits renforcent le doute précédent concernant l'existence de la Mecque actuelle lors de la naissance et de l'enfance de Mohammed.

- *La culture religieuse*

On peut mettre en doute le fait que les Arabes du VII^e siècle soient des polythéistes étrangers aux traditions biblique ou chrétienne. Par suite de leur commerce, ils sont, en effet, depuis plus *de six siècles* en contact avec des juifs et depuis six siècles en contact avec des chrétiens. Ils ne pouvaient pas ignorer la révélation judéo-chrétienne.

Dans le Coran, le terme censé désigner des polythéistes est celui de *muškirûn* qui, selon tous les auteurs des VIII^e et IX^e siècles, signifie *associateurs*, c'est d'ailleurs le reproche sans cesse adressé aux chrétiens. Mais plusieurs versets attestent expressément la foi monothéiste de ces *muškirûn* supposés être des polythéistes.

- **Le massacre des juifs**

Aux dires des traditions islamiques, dans l'oasis de Yathrib, la plupart des sédentaires sont des « juifs ». D'après la *Sira* d'Ibn Hichâm, Mohammed aurait massacré une tribu juive de Yathrib, les Qorayza, expulsé et dépouillé deux autres, les Banou Nadir et les Qaynoqa.

Il n'existe aucune source non musulmane, ni littéraire, ni archéologique, ni épigraphique qui fasse état de ces trois tribus et, les documents judaïques de l'époque qui détaillent les implantations juives au Proche-Orient ne mentionnent jamais Yathrib.

Les traditions rabbiniques ne les auraient donc jamais reconnues comme des leurs ? Alors ces « juifs » et ceux qui y conduisirent leurs amis arabes seraient alors probablement des « judéo-chrétiens » hérétiques, appartenant à la secte des « nazaréens » (cités dans la sourate 5, verset 82).

Les documents historiques sur Mohammed

D'après Théophile d'Edesse,¹ Mohammed est né et a vécu à Yathrib, plus tard renommé Médine par les musulmans.

De 614 à 622, Mohammed se joignit aux Perses qui avaient envahi la Palestine et battu les armées byzantines de l'empereur Héraclius.

- **L'hégire**

On sait que le calendrier des musulmans numérote les années à partir de l'hégire. Pourtant la fondation d'un nouveau calendrier absolu ne peut s'expliquer qu'avec la conscience de commencer une Ère Nouvelle, dans le cadre d'une vision de

¹ Le maronite Théophile d'Edesse (+ 785) devient l'astronome distingué du calife al Madhi. Il traduit en syriaque l'Illiade et l'Odyssée Cf. <http://islamineurope.unblog.fr/2010/11/03/le-mythe-de-la-transmission-arabe-du-savoir-antique>.

l'Histoire.² Quelle est cette ère nouvelle ? D'après les explications musulmanes actuelles, cette année 1 se fonderait sur une défaite et une fuite de Mohammed, parti se réfugier loin de La Mecque. Mais une fuite ne peut être sacralisée jusqu'à devenir la base d'un édifice chronologique et religieux.

Si Mohammed est bien arrivé à Yathrib - qui sera renommé plus tard Médine - en 622, ce ne fut pas seulement avec une partie de la tribu des Koraïchites, mais avec ceux pour qui le repli au désert rappelait justement un glorieux passé et surtout la figure de la promesse divine. Alors, le puzzle prend forme, ainsi que Michaël Cook et d'autres l'ont entrevu. Le désert est le lieu où Dieu forme le peuple qui doit aller libérer la terre, au sens de ce verset : « *Ô mon peuple, entrez dans la terre que Dieu vous a destinée* » (Coran V, 21). Nous sommes ici dans la vision de l'histoire dont le modèle de base est constitué par le récit biblique de l'Exode, lorsque le petit reste d'Israël, préparé par Dieu au désert, est appelé à conquérir la "terre", c'est-à-dire la Palestine selon la vision biblique. Telle est la vision qui dirigeait Mohammed et les autres Arabes vers Yathrib en 622. Et voilà pourquoi une année 1 y est décrétée.

Des documents contemporains de Mohammed indiquent qu'en 622 ce dernier disposait d'armées nombreuses, et non de quelques convertis désarmés. En cette même année, Héraclius revenait en vainqueur, et commençait la reconquête de la région. Les adeptes armés de Mohammed durent se replier pour éviter les représailles qu'Héraclius appliqua aux alliés locaux des Perses. Les troupes de Mohammed se rassemblèrent à Médine, la ville de leur chef.

L'hégire concernait non 70 convertis fuyant les Mecquois, mais plusieurs milliers de combattants évitant les armées d'Héraclius.

² Exemple le calendrier républicain à l'époque de la Révolution dite française.

• *Après l'hégire*

Après 622, Mohammed continua à rallier les tribus arabes du nord et non celles de la région de La Mecque.

Le Pseudo-Sébéos²⁸, dix ans après les faits, indique que Mohammed ne parlait ni de l'ange Gabriel, ni de révélation, mais uniquement de la Tora telle que l'interprétaient les nazaréens.

En 629, les armées de Mohammed cherchant à s'emparer de Jérusalem, furent battues à Muta, près de la pointe sud de la Mer Morte.

D'après une attestation de Jacob d'Édesse,²⁹ datant de 640, dix ans après les faits, (et non, plus de 200 ans après, selon les attestations musulmanes), Mohammed effectuait à cette époque (630 donc) des raids dans la Palestine, et non une guerre contre les Mecquois.

En 634³⁰, quatre attestations différentes indiquent que Mohammed commandait en chef lors de la bataille de Gaza, où

²⁸ L'évêque Sébéos est un écrivain arménien du VII^e siècle qui raconte les premières invasions des Arabes en Arménie. Contemporain de la chute des Sassanides - la dynastie perse vaincue et renversée par les arabes - il en trace le tableau comme témoin qui a assisté à la plupart des événements qu'il relate; il les expose sans examen critique, selon l'usage des byzantins ou des annalistes arabes de son temps. Une partie des documents qui nous sont parvenus ne sont pas unanimement reconnus comme de lui. D'où : « pseudo-Sébéos ».

²⁹ Jacques d'Édesse, né vers 633, mort le 5 juin 708 un des plus éminents écrivains religieux de langue syriaque. Elève de Sévère Sobkhôt évêque et savant syrien (575 -† 667), il fut à la fois théologien, philosophe, géographe, naturaliste, historien, grammairien et traducteur. Il est l'auteur d'une Chronique historique qui part du règne de Constantin (mort en 337) jusqu'en 692.

³⁰ Ces attestations datent d'une dizaine d'années après les faits, et ne sont pas compatibles avec l'histoire musulmane traditionnelle, fondée sur des documents datant de plus de deux siècles après les faits. D'après la "Sira",

ses fidèles battirent les Byzantins. Avec Omar, ces derniers s'emparèrent de Jérusalem vers 637.

Il nous paraît incroyable aujourd'hui que des juifs et des musulmans aient pu collaborer pour rebâtir ensemble le Temple de Salomon sur l'Esplanade de Jérusalem. Pourtant, il y eut une époque, où pendant une quinzaine d'années environ, de 634 à 650, des Juifs et des Arabes collaborèrent, et construisirent ensemble un nouveau Saint des Saints du Temple de Salomon.

Pour Edouard-Marie Gallez, la séparation de ceux qui allaient devenir des musulmans d'avec les judéo-nazaréens surviendra après cette conquête de Jérusalem par Omar, et après la reconstruction d'un temple.

En effet, contrairement à l'attente judéo nazaréenne, le Messie-Jésus n'est pas redescendu du Ciel en 638. En 639 non plus. Et en 640, l'espérance de le voir redescendre du Ciel apparut clairement être une chimère. Au terme des quatre ans qui devaient le voir revenir, Jésus n'est pas revenu. C'est la crise. Les judéo-nazaréens, ou tout au moins leurs chefs, devenus gênants sont massacrés. S'impose alors la nécessité pour les Arabes de justifier leur action dans l'Orient et, selon le P. Gallez :

C'est dans ce cadre qu'apparut la nécessité d'avoir un livre propre à eux, opposable à la Bible des juifs et des chrétiens, qui consacrerait la domination arabe sur le monde... et qui contribuerait à occulter le passé judéo-nazaréen.

IV La naissance de l'islam

Le changement de qibla

La "qibla" désigne la direction vers laquelle se fait la prière. Les adeptes de Mohammed prièrent d'abord en direction de

en effet, Mohammed serait mort en 632.

Jérusalem, direction de la prière pour les juifs et pour les nazaréens. Ensuite ils prièrent en direction de la Mecque actuelle. L'usage initial de la direction vers Jérusalem fut expliqué par l'histoire de "Bouraq",³¹ laquelle fait intervenir l'Esplanade du Temple. Or le Dôme du Rocher³², bâti en 691 sur cette Esplanade, porte une inscription qui ne fait pas état de cette histoire.

Le changement de "qibla" s'est fait quand l'histoire "explicative" est apparue, après 691, et non du vivant de Mohammed.

Le mot musulman

Comme nous l'avons dit ci-dessus, le mot « musulman » apparaît sur le Dôme du Rocher en 691. Il n'entre dans l'usage officiel que vers 720 et est utilisé sur une monnaie en 768.

Ces signes, et quelques autres, manifestent un changement dans la religion des adeptes de Mohammed. Selon Gallez, l'analyse détaillée montre, que ce changement est dû à la formation de l'islam.

³¹ Le **Bouraq** ou **Burak** est, selon l'islam, un coursier fantastique venu du paradis, qui, après avoir transporté Mohammed de l'Arabie à Jérusalem, sur le Rocher, l'aurait mené au paradis et retour. (Ce dernier voyage est appelé "miraj" par les musulmans). Ce n'est que vers le XII^e - XIII^e siècle que les sources islamiques mentionnent le Rocher comme point de départ du "miraj".

³² Mosquée bâtie au centre de l'esplanade du Temple de Jérusalem. Elle comporte une coupole (le Dôme) à la base de laquelle est gravée une inscription en caractères "coufiques", une écriture arabe très ancienne, avec laquelle a été calligraphié le Coran.

Mohammed considéré comme prophète

Une pièce de monnaie frappée en 685 à Bishapur,³³ représente la plus ancienne attestation disponible de Mohammed comme prophète. Pourtant le papyrus de Khirbet el Mird, vers 720, montre qu'à cette époque Mohammed n'inspirait aucun respect particulier.

Mohammed n'a été considéré comme le prophète *fondateur* que plus d'un siècle après sa mort.

V La fixation des textes du Coran

Le Coran selon l'islam.

D'après les théologiens musulmans, le Coran vient directement d'Allah, il n'a pas changé d'une seule lettre depuis qu'il a été mis par écrit, et sa langue est si somptueusement poétique qu'elle est inimitable par aucun humain. Mohammed l'a récité alors qu'il était analphabète. Avant que le monde ne soit créé, le Coran était déjà présent, ce que la théologie musulmane exprime en disant que le Coran est *incrée*.

Le Coran est en arabe depuis avant la fondation du monde parce qu'Allah parle arabe avec les anges.

Les difficultés de l'histoire califale du Coran.

L'alphabet arabe ne comportait à l'époque de Mohammed que trois voyelles longues : a, i, u, et ne faisait pas la différence entre certaines consonnes. Cette écriture, nommée *scriptio defectiva*, est indéchiffrable, et ne peut servir que d'aide mémoire à ceux qui connaissent déjà le texte.

³³ **Bishapur** est une ancienne cité sassanide, à 23 km de Kazerun, dans le Fars, en Iran. La ville se trouvait sur la route reliant les villes d'Istakhr et Ctésiphon.

- **La collecte des documents**

C'est vers 650, que des collectes ont été faites pour constituer le Coran.

Le Coran a donc été primitivement écrit en *scriptio defectiva*. Vers 850, deux siècles après les collectes, des grammairiens perses qui ignoraient la culture arabe ont fait des conjectures pour passer en *scriptio plena*, afin de rendre le Coran compréhensible.

Cela n'a pas suffi. Il a fallu y ajouter d'autres conjectures sur le sens des passages obscurs, qui concernent environ 30% du Coran.

L'édition actuelle du Coran est celle du Caire, faite en 1926. Il a donc fallu 1 300 ans pour la mettre au point. C'est une traduction en arabe classique d'un texte qui est incompréhensible sous sa forme originale.

- **Le Coran et l'araméen**

A l'époque de Mohammed, l'arabe n'était pas une langue de culture, ni une langue internationale. Depuis plus de mille ans, dans tout le Proche Orient, la langue de culture était l'araméen. Les lettrés arabes, peu nombreux, parlaient en arabe et écrivaient en araméen. La situation était comparable à celle de l'Europe de la même époque, où les lettrés parlaient dans leur langue locale et écrivaient en latin.

Les difficultés du Coran s'éclairent si on cherche le sens à partir de l'araméen. Le Coran n'est pas écrit en arabe pur, mais en un arabe *aussi chargé d'araméen que, par exemple, l'allemand est chargé de latin*.

Les strates successives

- **Des idées antérieures à l'islam sont dans le Coran.**

Le manichéisme, religion née au troisième siècle, a fourni de nombreux concepts que l'on retrouve dans l'islam.

D'autres idées, la Table Gardée, le Coran incréé, Allah parlant arabe aux anges avant la fondation du monde, se trouvent dans des légendes populaires juives ou chrétiennes selon lesquelles, en particulier, Dieu parlerait aux anges dans un langage humain.

- **Des textes ont été ajoutés au Coran primitif**

Le plus ancien texte qui décrit la foi musulmane est le Fiqh Akbar 1, écrit vers 750, plus d'un siècle après la mort de Mohammed. Il présente les vues de l'orthodoxie islamique sur les questions qui se posaient alors en matière juridique. **Il ne fait aucune allusion au Coran. Cela signifie que les 800 versets fixant des règles juridiques, qui se trouvent dans les Corans d'aujourd'hui, étaient absents des Corans de 750.**³⁴

Dans son livre au chapitre 4, A. de Prémare³⁵, après avoir signalé les enseignements qu'on peut tirer des plus anciens fragments de manuscrits coraniques actuellement connus (...), parle des divers *akhbâr* qui, à partir du VIII^e siècle, circulaient dans l'Islam et :

« ... témoignent du fait que l'on avait conscience que le Coran, "Livre de Dieu", avait été, dans sa réalité observable, le résultat d'un travail effectué par des personnes dont on citait les noms, la généalogie, les activités spécifiques, les rapports qu'ils avaient entretenus avec les Califes, et, éventuellement, avec le fondateur de l'islam lui-même » (p. 61 de son livre).

Cet auteur analyse la tradition canonique, rédigée au IX^e siècle par Bukharî (...), tradition devenue la base de l'enseignement officiel sur la constitution du Coran. Puis (...) il remonte en deçà du récit orthodoxe mis en place par Bukharî et aboutit à la conclusion suivante :

³⁴ Comme nous l'avons dit plus haut, d'après les musulmans, le Coran viendrait directement d'Allah, pas une lettre n'aurait été changée depuis.

³⁵ Alfred-Louis de PREMARE *Aux origines du Coran, questions d'hier, approches d'aujourd'hui*, Tétraèdre, Paris, 2004

« L'histoire du Coran ne peut être étudiée qu'en la considérant dans un cadre spatial et temporel élargi. » (p. 97) Autrement dit, (...), l'historien est amené à considérer que non seulement la collecte, mais la rédaction même des textes coraniques ont duré jusqu'au début du VIII^e siècle, que les califes omeyyades y ont joué un rôle important et que cette activité s'est déroulée dans tous les centres importants de l'Empire, dans toutes (les) villes garnisons (...) où circulaient des recensions concurrentes avant que le calife Abd al-Malik et son gouverneur Hajjâj imposent un texte officiel unique aux grandes capitales de l'Empire.³⁶

Bien des éléments indiquent une rédaction du Coran étalée sur deux siècles environ.

• *Facilités offertes par certains versets du Coran*

Les califes Omeyyades, les Abbassides et leur cour pratiquaient ce que le Coran attribue à Mohammed : l'accaparement du butin, d'innombrables concubines, des épouses impubères, et même des épouses de leur propres fils. Il est significatif que les versets qui ordonnent à Mohammed de prendre pour lui Zaynab, l'épouse de son fils adoptif Zaïd, déclarent que Mohammed doit se saisir de cette femme afin que les générations futures sachent qu'un tel acte est permis.³⁷

L'écriture du Coran sous le contrôle des califes leur offrait la possibilité d'y placer d'abord un verset déclarant que Mohammed est un modèle pour tous les temps et tous les hommes, puis des versets attribuant à Mohammed les actes qu'ils voulaient pratiquer.

³⁶ Alors que les Musulmans modernes peuvent être liés par une position intenablement conservatrice, les érudits musulmans des premières années étaient bien plus flexibles, réalisant que des parties du Coran étaient perdues, perverties, et qu'il y avait plusieurs milliers de variantes qui rendaient impossible le fait de parler du Coran unique.

³⁷ Sourate 33, verset 37.

En conclusion

L'abondance des résultats ne permet pas de tout dire. De plus, selon Le P. Edouard Marie Gallez, le travail scientifique sur ces questions n'est pas terminé ; il y a encore des précisions à apporter. Mais d'ores et déjà l'aspect légendaire de la *Sira* est nettement établi. Et les faits apportés permettent de mieux situer les lieux et de comprendre certains passages du Coran quelquefois obscurs. Le lecteur qui voudrait approfondir sa connaissance de l'Islam pourra se référer aux ouvrages donnés dans la bibliographie,

Pour présenter son étude, E. Pertus avait été obligé de prendre comme « références historiques » les textes du Coran et de la *Sira* (la vie de Mohammed selon la version musulmane). Ces textes narrent, on l'a vu, des faits qui ne sont pas historiquement fondés. Certains contredisent des témoignages historiques plus fiables parce que plus proches dans le temps, voire quasi contemporains des événements rapportés.

Par conséquent, la vie de Mohammed à La Mecque, l'activité commerçante de cette ville, et même l'existence de cette ville à cette époque, ne sont pas historiquement établies. D'ailleurs E. Pertus l'écrit expressément (Chapitre II ci dessous)

Aucune source contemporaine n'indique la présence de Juifs (trois tribus, dit la *Sira*) à Médine. Le massacre d'une de ces tribus et la réduction en esclavage des deux autres n'a pas laissé de traces historiques à l'époque.

En gardant présent à l'esprit ces considérations, il sera possible de lire ce livret, *Connaissance élémentaire de l'Islam*, pour apprendre ce que croient les musulmans tout en ayant les notions de base qui commencent à pénétrer leur esprit s'ils veulent chercher à comprendre leur croyance.

Textes rassemblés par A. F. pour l'A.F.S.

BREVE BIBLIOGRAPHIE

Anonyme. *Mahomet et l'origine de l'islam* : Mieux connaître Mahomet et le premier islam grâce aux méthodes historiques modernes Version 3. Knol. 2008 juil. 27. à l'adresse Internet : <http://knol.google.com/k/anonyme/mahomet-et-l-origine-de-l-islam/2ixhf6fwz08az/2>

Patricia Crone & Michael Cook, *Hagarism. The Making of the Islamic World*, Cambridge University Press, 1977.

E. M. Gallez : *Le messie et son prophète. Aux origines de l'islam*, thèse de doctorat en théologie / Histoire des religions (Univ. de Strasbourg II, 2004-2005).

- **Tome I** *Le messie et son prophète, aux origines de l'Islam, De Qunram à Muhammad.* 524 pages, 35€ Editions de Paris 2005
- **Tome II** *Le messie et son prophète, aux origines de l'Islam, Du Muhammad des Califes au Muhammad de l'histoire.* 582 pages, 39€ Editions de Paris (2005).

E-M. Gallez, in *Entretien avec Edouard-Marie Gallez sur les origines de l'Islam* jeudi 23 novembre 2006, sur le site : <http://www.missa.org/forum/showthread.php?668-Les-vrai-origines-de-l-islam-et-du-Coran>.

Robert G. Hoyland, *Seeing Islam as others saw it. A survey and evaluation of Christian, Jewish and Zoroastrian writing on early Islam*, Princeton, the Darwin Press. 1998.

Maxime Lenôte, *Mohammed fondateur de l'Islam*, Publications MC, B.P. 16 – 34270 - LES MATELLES. p. : 37

Maxime Lenôte, *le mystère des origines de l'Islam enfin éclairci*, in AFS n° 184, p. : 3 à 20.

François Nau, *Un colloque du Patriarche Jean*, in Journal Asiatique, 1915.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I - INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
Actualité de l'Islam	11
Objectif et limites de cette étude	12
Principales sources utilisées	12
— <i>Le Coran</i>	12
— <i>Islam, croyances et institutions</i>	13
— <i>Dialogue islamo-chrétien</i>	13
 CHAPITRE II - LE BERCEAU DE L'ISLAM	14
1. LE CADRE GÉOGRAPHIQUE	14
2. LE CADRE HUMAIN	14
• Les bédouins	14
• Les juifs	15
• Les chrétiens	15
3. LE CADRE RELIGIEUX PRÉISLAMIQUE CHEZ LES BÉDOUINS DU HEDJAZ	16
• Polythéisme et litholâtrie	16
• Un temple païen repris par l'islam : la Kaaba	16
4. LE CADRE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE	17
• La Mecque, carrefour commercial	17
• Pas de structure politique	17
 CHAPITRE III - LE FONDATEUR, MOHAMMED ..	18
1. INTRODUCTION	18
• Mahomet et Mohammed ?	18

2. LES SOURCES HISTORIQUES	
• Lacunes et incertitudes	
• Réalité, légendes et extrapolations	19
3. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VIE DE MOHAMMED	21
• De la naissance à la prédication	21
— Naissance	21
— Enfance et jeunesse	21
— Mohammed était-il illettré ?	21
— Difficultés de traduction de la langue arabe	23
— Premier mariage de Mohammed	24
• Les débuts de la carrière religieuse de Mohammed	25
— La vocation	25
— Les influences : judaïsme et nestorianisme	25
• Principales étapes de la carrière religieuse	27
— Première période mecquoise	27
— Période médinoise	28
— L'An 1 de l'islam : l'hégire	29
— Deuxième période mecquoise	31
• Mort et succession de Mohammed	31
— Mort	31
— La succession : les femmes de Mohammed	32
— La succession : descendance de Mohammed	33
— La succession : intrigues et discordes	33
4. BRÈVES REMARQUES SUR MOHAMMED ET SUR LA NAISSANCE DE L'ISLAM	35
• Dès sa naissance l'islam se caractérise	35
• Mohammed fut-il un prophète ?	35

CHAPITRE IV - PRINCIPALES SOURCES DE LA DOCTRINE ET DE LA DISCIPLINE DE L'ISLAM

1. LE CORAN	39
• Introduction	39
— Les scripturaires	39
— Le livre	39
• Origine du Coran, son auteur	40
— Pour les musulmans	40
— Auteur probable pour les non-musulmans : Mohammed	40

• Forme matérielle du Coran	41
— Sourates et versets	41
— Classement des sourates par ordre décroissant	41
— Pas d'ordre logique ni chronologique	41
— La recension du calife Othmann	42
— Essais de reclassement des sourates	43
• Ce qu'est le Coran pour les musulmans	44
— Livre divin, incréé	44
— Révélé à Mohammed	44
— Écrit en langue arabe	45
— Somme de toutes connaissances « licites »	46
— Une connaissance fermée	47
— Les arts figuratifs proscrits par l'islam	49
— Tentatives musulmanes de corriger cette image	50
— Le Coran s'inscrit-il dans la révélation ?	51
2. LA SUNNA	52
— Définition	52
— Composition	52
— Utilité	52
— Infaillibilité	53
3. LA LOI DE L'ISLAM (charîa et jurisprudence)	53
— Origine : le droit ou « fiqh »	53
— Les différentes écoles juridiques	54
— Les ulémas	54
— Le cadî	54

CHAPITRE V - THÉOLOGIE DE L'ISLAM

1. INTRODUCTION	55
— Rappel préalable	55
— Rechercher la spécificité de l'islam	55
— Notre méthode	56
2. PRINCIPAUX POINTS DE DOGME	56
• Dieu (Allah)	56
• La Trinité	58
— Le Coran prêche un monothéisme antitrinitaire	58
— Les chrétiens sont des associateurs	58
• Le Père	61
— Allah n'est pas Père	61

• Le Fils	61
— <i>Le Coran réprovoque la foi en l'Incarnation</i>	61
— <i>Jésus lui-même est cité comme témoin</i>	61
• Le Saint Esprit	63
— <i>Il est confondu avec l'ange Gabriel</i>	63
• Jésus-Christ	64
— <i>Sa place dans le Coran</i>	64
— <i>La naissance de Jésus fut miraculeuse</i>	64
— <i>Jésus fut enseigné par Dieu, soutenu par son Esprit</i>	64
— <i>Jésus a accompli des miracles</i>	64
— <i>Jésus a été élevé au ciel</i>	64
— <i>Jésus y sera l'un des intimes de Dieu</i>	64
— <i>Jésus sera un signe pour tous les hommes</i>	65
— <i>Jésus n'est ni Dieu ni Fils de Dieu</i>	65
— <i>Jésus est un prophète, il annonce Mohammed</i>	65
— <i>Jésus est un simple mortel</i>	66
— <i>Simple mortel, Jésus en convient lui-même</i>	66
— <i>Jésus mis au rang d'Adam ; simple créature</i>	66
— <i>Lucifér refusa d'adorer Adam</i>	66
— <i>Pas de péché originel transmis, inutilité d'un Rédempteur</i>	67
— <i>Jésus n'a pas été crucifié (et n'est pas ressuscité)</i>	67
— <i>Jésus reviendra-t-il à la fin des temps ?</i>	68
• Marie	69
— <i>La place de Marie dans le Coran</i>	70
— <i>La famille de Marie : les deux Marie</i>	70
— <i>Marie élue de Dieu</i>	70
— <i>L'Annonciation</i>	70
— <i>La conception de Jésus fut virginale</i>	70
• Le prophétisme dans l'islam	71
— <i>Le prophète est un transmetteur, plus qu'un inspiré</i>	71
— <i>Le Coran ignore les principaux prophètes bibliques</i>	72
— <i>Mohammed, sceau des prophètes</i>	72
— <i>L'islam, meilleure religion parce que la dernière</i>	72
• L'immortalité de l'âme	73
— <i>L'âme est immortelle — mais le sens arabe du mot « âme » est différent du nôtre</i>	73
— <i>Ceci est cohérent avec un paradis matériel</i>	73
• Résurrection des hommes	73
— <i>Les hommes ressusciteront</i>	73
• Le jugement	74
— <i>Jugement particulier ? Jugement général ?</i>	74

• La rétribution (enfer, purgatoire, paradis) ?	75
— <i>Enfer, purgatoire, une frontière mal tracée</i>	75
— <i>Un paradis matériel</i>	75
— <i>Pas de vision béatifique au paradis</i>	78
• La prédestination : dogme de l'islam orthodoxe	79
— <i>Exemples de versets « pour » la prédestination</i>	79
— <i>Exemples de versets « contre »</i>	79
• Les anges	81
— <i>Ils sont considérés comme les messagers de Dieu</i>	81
— <i>Ils intercèdent pour les hommes</i>	81
— <i>Les anges de la mort</i>	81
• Les démons	82
— <i>Les étoiles leur interdisent l'approche du ciel</i>	82
— <i>Ils excitent les infidèles au mal</i>	82
• Les génies (djinns)	82
— <i>Ils sont créés de feu</i>	82
— <i>Quelques-uns ont embrassé l'islam</i>	82
• Comparaison schématique christianisme/islam	83

CHAPITRE VI - CULTE ET INSTITUTIONS 84

1. INTRODUCTION 84

2. LE CULTE - LES OBLIGATIONS RELIGIEUSES 84

• Les cinq piliers de l'islam	84
— <i>La profession de foi</i>	84
— <i>La prière</i>	85
— <i>L'aumône</i>	85
— <i>Le jeûne</i>	86
— <i>Le pèlerinage</i>	86
• Le sixième pilier : la Guerre sainte (Djihad)	87
— <i>Sa place dans l'Islam justifie un développement particulier</i>	87
— <i>Un pléonasme nocif : « djihad islamique »</i>	87
• Notions préliminaires : (Le cadre du djihad)	87
— <i>Division du monde Dar el islam/Dar el harb</i>	87
— <i>La ummah, communauté mondiale des croyants</i>	88
— <i>Rapport avec les « scripturaires », juifs et chrétiens</i>	89
• La guerre sainte	90
— <i>Obligation pour les croyants</i>	90
— <i>La guerre sainte est souvent ordonnée par le Coran</i>	90
— <i>Le vaincu n'est pas obligé de se convertir à l'islam qui lui fixe alors le statut de « dhimmi »</i>	91

— Peut-on alors parler d'un islam « tolérant » ?	91
— Il n'y a de martyr que dans le djihad	92
• Les institutions	93
— Pas de liturgie	93
— Pas de sacrements	93
— Pas de clergé	93
— Dans l'islam, le temporel absorbe le spirituel	93

CHAPITRE VII - LA FEMME DANS L'ISLAM

1. SUPÉRIORITÉ DE L'HOMME SUR LA FEMME	95
— Fondement doctrinal de cette supériorité	95
— Les femmes sont imparfaites	96
— Le port du voile est prescrit par le Coran	96
— La naissance d'une fille : une disgrâce	96
— Les femmes auront-elles accès au paradis ?	96
2. MARIAGE ET POLYGAMIE	97
— Les femmes ont été créées de (et pour) les hommes	97
— Ils en disposent à leur gré	97
— La polygamie est autorisée, mais limitée à quatre épouses	97
— Le Coran interdit le mariage entre certains degrés de parenté	97
— Mais Mohammed bénéficia de dérogations	98
— Comment on doit traiter les épouses	98
— Le châtimement de la femme libre adultère	98
— Il est moins sévère pour la femme esclave	98
— Mais plus sévère pour les épouses de Mohammed	98
— La répudiation est autorisée	98
3. LA SITUATION DE LA FEMME MUSULMANE A-T-ELLE CHANGÉ ?	99
• A l'étranger	99
— Évolution vers un statut plus libéral ?	99
— Immobilisme ? statu-quo coranique	100
• En France	100
— Une évolution apparente	100
— Mais le fond et les réflexes subsistent	101
• Le statut de la femme ne semble pas évoluer	102

CHAPITRE VIII - PRINCIPALE SECTE DE L'ISLAM : LE CHIISME

1. ORIGINE DU CHIISME	104
• A l'origine : dissentiments autour de la succession	104
• Les répercussions religieuses	105
2. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU CHIISME	105
• Croyance chiite à l'imam invisible	105
• Hormis ceci, les différences sont minimales	106
• Répartition mondiale des chiites	106

CHAPITRE IX - ASCÉTISME ET MYSTIQUE DANS L'ISLAM : LE SOUFISME

1. L'ISLAM EST-IL UNE RELIGION INTÉRIEURE ?	107
— L'islam condamne la vie monacale	107
— Il n'y a point de mystique propre au Coran	107
— L'islam n'est pas une religion intérieure	108
2. LE SOUFISME	108
— Origine du soufisme	108
— Mysticisme et influences chrétiennes : Gazali	108
— Le soufisme : excès et déviations	109
— Les sanctions de l'islam orthodoxe	109
— Régression contemporaine du soufisme	110
— Influence de la franc-maçonnerie dans cette régression	110
• Sur l'essentiel, le soufisme reste radicalement séparé du christianisme	110

CONCLUSION

ANNEXE 1 : CARTE DE L'ARABIE	115
ANNEXE 2 : RAPPORTS ENTRE L'ISLAM ET LES CHRÉTIENS. LES PRINCIPALES DATES	116
ANNEXE 3 : MESSAGE DE KADHAFI (1984)	119

Connaissance élémentaire de l'islam

CHAPITRE I INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. ACTUALITÉ DE L'ISLAM

L'Islam est en pleine expansion ; du Sénégal à la Nouvelle Guinée, sur 20 000 km, les pays islamiques ceinturent le globe ; plusieurs centaines de millions de musulmans, (400 selon les uns, 800 selon *Le Point* du 13 mars 1984) riches du pétrole que renferment leurs déserts, riches des enfants qu'ils mettent au monde, affichent leur volonté de puissance malgré les guerres intestines qui les divisent.

En France, la présence de plusieurs millions d'immigrés d'origine musulmane est un phénomène qui nous concerne directement.

400 000 d'entre eux sont naturalisés, et près de 40 000 Français se sont convertis à l'islam.

Il n'y avait en France, il y a cinq ans, que 23 mosquées, on en dénombre maintenant 51 ; si l'on donne, comme on le fait à la légère, ce nom de mosquée aux salles de prière où viennent se recueillir ces musulmans, alors l'on en recensera au moins cinq cents. (*Le Point* - ibid)

Or, chose étonnante, malgré ces faits, l'islam en lui-même est peu connu.

Certes, sur ce sujet, les ouvrages abondent, dont une vie d'homme ne suffirait peut-être pas à épuiser la bibliographie.

Une telle profusion décourage le non-spécialiste, qui souhaiterait disposer d'un document facilement accessible, sur les points clés de l'islam...

En quelque sorte, la forêt cache l'arbre...

2. OBJECTIF ET LIMITES DE CETTE ÉTUDE

L'islam ? Que faut-il entendre par ce mot ? Quelle religion ? Quelle idéologie ? Quelle organisation de la cité ? Quelle volonté de conquête politique ? Quels points communs — et quelles différences — avec le christianisme ? Quelle spécificité vis-à-vis de l'Occident ?

La présente étude voudrait apporter à ces questions des réponses élémentaires, quelques données fondamentales, quelques explications-clés constituant un bagage minimum sur le sujet.

Or, comme l'écrit Joseph Hours (1) :

(Il faut)... pour étudier l'islam s'établir au centre de son inspiration, c'est-à-dire sa notion de Dieu. Faute de cette lumière, beaucoup d'incroyants ont appliqué à cette matière nouvelle des méthodes trop anciennes. Ils se sont enfoncés dans la philologie et la langue arabe ne s'y prêtait que trop. Ils se sont perdus dans les détails du droit musulman qui n'en manquait pas. Trop souvent leur incroyance leur a caché ce fait primordial que l'islam est d'abord une religion. (2)

L'histoire de sa propagation, de ses conquêtes et ses reflux, celle des dynasties successives de califes, l'art, la littérature islamiques... autant de facettes assurément dignes d'intérêt, mais que nous n'aborderons pas dans cette brève étude essentiellement centrée sur le fait religieux, et son impact sur les mentalités, les mœurs, les structures actuelles du monde musulman.

3. PRINCIPALES SOURCES UTILISÉES

Nous nous appuyerons essentiellement sur :

— Le Coran

Quelle source plus objective, en effet, que le livre saint des musulmans ? Nous citerons donc aussi souvent que possible ceux de ses versets les plus propres à illustrer tel point de dogme, telle attitude, telle option de l'islam.

Nous utiliserons deux des traductions les plus appréciées, celles de :

M. Kasimirski (Maisonneuve et Larose - Paris - 1980)

R. Blachère (Éditions Baudoin - Paris - 1980)

et ceci nous permettra, à l'occasion, d'affiner le sens de certains

(1) J. Hours, *La conscience chrétienne devant l'islam*, tiré à part, 1962, des N° 60 et 65 de la revue *Itinéraires*, 4 rue Garancière, 75006 PARIS, page 8.

(2) Souligné par nous.

versets en disposant, pour les citer, de deux versions différentes. Selon le traducteur, les versets cités seront suivis par (K) ou (B)

— « L'islam, croyances et institutions »

(H. Lammens - Librairie orientale - Beyrouth - 1943) (2bis)

Jésuite ayant fait ses études au séminaire de Gazir et ayant presque toujours vécu au Liban, le père Lammens a consacré à l'étude de l'islam une longue vie de recherches, de contacts prolongés avec les milieux musulmans.

En outre — c'est l'une des raisons de notre choix, — le père Lammens est considéré par les spécialistes comme un critique détaché et impartial ; aujourd'hui encore, il n'existe pas de meilleure autorité pour guider un travail d'initiation à l'islam.

— Le « Dialogue islamo-chrétien sous le calife Al Mamoun »

Les plus grandes bibliothèques mondiales (Cité du Vatican, Beyrouth, Damas, Dublin, Le Caire, Leningrad, Paris, Yale) conservent les manuscrits en langue arabe ou en karsuni (arabe en caractères syriaques) d'un échange épistolaire que l'on situe sous le règne d'Al Mamoun, calife à Bagdad entre 813 et 834 de notre ère, à peine deux siècles après la naissance de l'islam.

Il se compose de deux épîtres ; dans la première, un musulman convaincu, s'adressant à son ami chrétien, lui expose la doctrine de l'islam et l'invite à s'y convertir.

Dans la seconde, le chrétien reprend point par point les arguments de son ami pour les réfuter et lui expose à son tour le christianisme en l'invitant à y adhérer.

Ces manuscrits furent traduits en latin, dès 1141, par Pierre de Tolède à la demande de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny.

Sous le titre de *Dialogue islamo-chrétien* ils ont été traduits en français par le pasteur Georges Tartar, professeur d'arabe, traduction éditée récemment par les Nouvelles éditions latines (2bis).

Outre ces sources principales, nous citerons, chemin faisant, tel auteur, chaque fois que cela paraîtra utile à une meilleure compréhension du point étudié.

CHAPITRE II

LE BERCEAU DE L'ISLAM

1. LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

L'islam est né en Arabie occidentale, dans la région appelée Hedjaz, qui borde la péninsule arabique à l'est de la Mer Rouge et appartient à l'actuelle Arabie Saoudite.

Contrée accidentée et montueuse, chaleur accablante, longues périodes de sécheresse coupées d'orages torrentiels. Quelques oasis, généralement peu fertiles.

2. LE CADRE HUMAIN

• Les bédouins

Comme aujourd'hui, ils constituent alors l'immense majorité de la population. De race et langue arabe, ce sont des pasteurs nomades, mais une partie d'entre eux est sédentarisée dans les oasis et les trois villes de l'époque, Médine, La Mecque et Taïf.

Malgré ses dehors frustes, le bédouin n'est ni un primitif, ni un barbare. Il apprécie la poésie. Dès le VI^e siècle chrétien, le poète occupera dans la tribu, à côté du chef, une place à part. Mais cette poésie est pauvre en images originales, en motifs religieux ou moraux. (3)

Pour ce qui est des qualités morales, H. Lammens réagit contre « l'emballement des admirations romantiques » ; il voit dans l'individualisme du bédouin la source principale de ses défauts, la cause de son incapacité à fonder une forme stable de pouvoir, à s'organiser.

On l'a proclamé courageux. Des érudits ont même attribué à la qualité exceptionnelle de sa valeur les succès des premières conquêtes musulmanes. (4)

(3) Lam. page 11.

(4) Lam. page 15.

H. Lammens ne partage pas sans réserves une telle opinion et souligne que l'auteur du Coran n'entretenait aucune illusion à cet égard. Le bédouin répugne à combattre à découvert, voit dans la bravoure une imprudence gratuite, préfère surprendre son ennemi, use de la fuite comme d'un simple stratagème de guerre ; il ne pratique que la razzia, si toutefois la razzia peut mériter le nom de guerre.

Mais la ténacité est sa plus incontestable qualité. Elle lui a forgé un tempérament d'acier qui lui permet de vivre et même de prospérer dans un milieu où tout s'étiole.

• Les juifs

Ils se répartissent entre les différentes oasis, qu'ils tiennent pour la plupart, et les trois villes citées : ils sont particulièrement nombreux à Médine (plus de la moitié de la population).

Détenant à Médine les meilleurs domaines, le commerce et l'industrie, ils ont pour clients les arabes qu'ils regardent de haut, comme des « gentils », des « non-scripturaires » en ce sens que les arabes ne possèdent pas, comme eux, de livre révélé.

• Les chrétiens

Moins nombreux que les juifs, moins favorisés qu'eux, les chrétiens entretiennent de bonnes relations avec les arabes ; moines et ermites jouissent d'une certaine popularité et le Coran se fera parfois l'écho de cette sympathie.

Mais ils appartenaient à des sectes hétérodoxes principalement au jacobitisme (5), ensuite au nestorianisme (6) et à ce christianisme d'Abyssinie fortement mêlé d'éléments judaïques. A la Mecque, Mohammed semble avoir recherché leur compagnie.

La fréquentation de ces informateurs, esprits frustes et parlant une langue étrangère, connaissant mal leur religion, ensuite leur désaccord

(5) Secte monophysite fondée en Syrie par le moine Jacques Barradée (+ 578). Monophysisme (unité de nature) : doctrine niant la distinction des deux natures, humaine et divine, de Jésus-Christ, et prétendant que la première a absorbé la seconde ; le concile de Chalcédoine (451) a défini que ces deux natures sont unies, mais non confondues.

(6) Doctrine et secte de Nestorius, (380/440) patriarche de Constantinople, hérésiarque, selon laquelle Jésus-Christ n'était qu'un homme en qui le Verbe de Dieu avait résidé comme dans un temple ; elle distinguait en Lui deux personnes : l'une divine, l'autre humaine ; et Marie devait être appelée Mère du Christ et non Mère de Dieu. Doctrine condamnée par le concile d'Ephèse (431).

et leurs divisions doctrinales, toutes ces circonstances n'ont pu contribuer à fixer les idées de Mohammed sur les dogmes et la valeur du christianisme. (7)

3. LE CADRE RELIGIEUX PRÉISLAMIQUE CHEZ LES BÉDOUINS DU HEDJAZ

Quel est le contexte religieux à la veille de l'entrée en scène de Mohammed ? Nous venons de voir ce qu'il en est des minorités juives et chrétiennes. Pour l'arabe, et à travers la variété des observances locales, sa religion présente deux traits caractéristiques :

• Polythéisme et litholâtrie

— Polythéisme : il révère une dizaine de divinités parmi lesquelles figure une triade féminine (Al'lat, Man'aat et Al'Ouzza) ce qui ne manque pas de sel dans une société où la femme était déjà tenue en état de mépris et d'infériorité. Nous verrons plus loin le Coran ironiser sur « ceux qui attribuent des filles à Dieu ».

— Litholâtrie : il pratique le culte, très populaire et prédominant, des « pierres sacrées », monolithes, blocs erratiques sculptés par les érosions.

• Un temple païen repris par l'islam : la Kââba

Située à la Mecque, la Kââba est un édifice rectangulaire d'environ 10 m sur 12, et 15 de haut, qui semble avoir été l'objet d'un véritable culte dès le début du premier millénaire.

Dans un angle, y est enchassée la « Pierre Noire », (peut-être un météorite jadis ramassé dans les sables du désert ?) elle-même vénérée par les bédouins litholâtres dont nous avons parlé plus haut.

L'islam reprendra ce sanctuaire à son compte (la Kââba constitue en quelque sorte le pivot du pèlerinage des musulmans à La Mecque) et en a fait le pivot, le point de rencontre, unique, des pèlerins musulmans du monde entier.

(7) Lam. page 30.

4. LE CADRE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

• La Mecque, carrefour commercial

La « stérile vallée » de La Mecque est le passage obligé des innombrables caravanes qui acheminent cuirs, épices, denrées diverses, en provenance d'Orient et d'Arabie, vers l'Afrique du Nord.

Paradis des caravaniers, des courtiers, des changeurs, des prêteurs à gage, des banquiers pratiquant l'usure, ... Fièvre de lucre, fureur de spéculation... aussi partait-il peu de caravanes où toute la population, hommes et femmes, ne se trouvât engagée...

Ainsi H. Lammens nous décrit-il cette place « boursière » et son bourdonnement de ruche humaine.

• Pas de structure politique

Métropole religieuse et commerciale du Hedjaz, elle y voit dominer une tribu, celle des Korechites. Pas de gouvernement à proprement parler, mais la « Mala », sorte d'assemblée de notables, les plus riches, et les plus influents. Notons également l'existence d'une sorte de syndicat des marchands.

Mais de fait, **pas de structure politique** proprement dite, car même à La Mecque mœurs et préjugés de l'arabe individualiste subsistent.

CHAPITRE III

LE FONDATEUR : MOHAMMED

1. INTRODUCTION

• Mahomet ou Mohammed ?

C'est donc dans cette Arabie anarchique, cosmopolite et païenne, que va naître Mohammed.

Il est d'usage, dans la littérature occidentale consacrée à l'islam, de désigner son fondateur sous le vocable francisé de Mahomet.

Nous préférons, à l'instar de nombre d'auteurs, respecter dans le cours de cette plaquette la prononciation authentiquement arabe : Mohammed ; il y a là, nous semble-t-il, une habitude à prendre, plus conforme à la réalité musulmane.

On s'en rend mieux compte lorsqu'on converse avec des musulmans, pour lesquels « Mahomet » résonne aussi bizarrement que, pour des chrétiens, le vocable « Aïssa » par lequel ils désignent N.S. Jésus-Christ.

2. LES SOURCES HISTORIQUES

La vie de Mohammed nous est connue :

— par le Coran, encore que d'une manière excessivement allusive (pas une seule fois le nom de Mohammed n'y est cité) ;

— par la « Sira » ou « Vie de Mohammed », dont les musulmans n'ont commencé à rassembler les matériaux qu'environ un siècle après la mort de celui-ci, et qui s'est considérablement enrichie au fil des années et des siècles.

• Lacunes et incertitudes

En fait, aucune certitude historique ne fonde, pour l'instant, notre connaissance de la personnalité et de la carrière du fondateur de l'islam : la Sira, comme on vient de le voir, n'a commencé à être élaborée qu'au moins un siècle après sa mort et, la plupart du temps, à partir des vagues et énigmatiques allusions du Coran.

Un grand nombre d'historiens arabes, tels que par exemple Lahbani, Mahçoudi, ont raconté la vie de Mohammed. En Occident, c'est seulement vers la fin du siècle dernier qu'ont paru les premiers ouvrages sur ce thème (Krehl, Noldecke, etc). Mais

l'étude critique des traditions les plus anciennes semble devoir modifier quelque peu l'idée qu'on s'est faite jusqu'ici de la vie et du caractère du prophète arabe (8).

Noldecke, au terme de longues années d'études, avouera qu'il « renonce à scruter le mystère de la personnalité historique de Mohammed ».

Goldziher, autre islamologue réputé, dans son ouvrage *Muhammadsche studien* (1889/1890) après avoir soumis les récits de la vie de Mohammed à une critique scientifique rigoureuse, mettra en lumière

le caractère tendancieux de ces écrits dont l'unique source réside dans une interprétation plus ou moins exhaustive de versets plus ou moins obscurs du Coran.

• Réalités, légendes et extrapolations :

Si les auteurs musulmans de la « Sira » ont souvent témoigné d'une vive imagination en extrapolant à partir de « versets plus ou moins obscurs du Coran », cette même inclination n'a pas épargné certains spécialistes occidentaux, dont on pourrait attendre pourtant une plus exigeante objectivité.

Ce phénomène est suffisamment fréquent dans la littérature occidentale consacrée à l'islam, pour que nous nous y attardions un instant en citant ici deux exemples :

— Premier exemple

Sr. LXXIV.

1 - « O toi couvert d'un manteau, » (9)

2 - « Lève-toi et viens avertir... »

De ces versets, la tradition musulmane tire ceci :

...« Un jour Mohammed se trouvait sur le Mont Hira lorsqu'il entendit une voix qui l'appelait ; ne voyant personne, il leva les yeux

(8) Carra de Vaux. Dictionnaire théologique, page 1138.

(9) Les mots soulignés le sont par nous. Cette remarque sera valable pour tous les versets du Coran auxquels nous aurons recours dans cette plaquette.

et aperçut l'ange Gabriel. Effrayé, il rentra chez lui et dit à sa femme : « enveloppe-moi d'un manteau ».

« C'est alors que Gabriel descendit de nouveau et l'appela : " O toi couvert d'un manteau "... »

Et R. Blachère de déclarer :

...« Celui couvert d'un manteau » : l'expression désigne, sans nul doute possible, le prophète en état d'extase.

Sans nul doute possible, en état d'extase ! Avec le père G. Théry cité par l'abbé Bertuel (10) et à qui nous devons cet exemple, l'on peut s'interroger sur la rigueur scientifique d'un tel commentaire.

— Second exemple

Sr. XCIV.

1. - « N'avons-nous pas ouvert ta poitrine, »
2. - « Et déposé loin de toi le faix »
3. - « Qui accablait ton dos »

La Sira :

Un camarade de Mohammed qui gardait les troupeaux avec lui, vit un jour deux anges renverser le jeune Mohammed, lui fendre la poitrine et enlever de son cœur une tache noire.

Commentaire d'Emile Dermenghem (11)

(Il s'agit là d'une) affabulation basée sur un faux sens (...) mais qui a son importance pour signifier que le prophète vient seulement, à quatre ou cinq ans, d'être lavé du péché originel dont seuls Jésus (12) et Marie ont été exemptés dès la naissance.

Il est permis de se demander qui, de l'auteur arabe de la légende ou du sérieux E. Dermenghem, va le plus loin dans l'audace interprétatrice.

C'est donc sous l'éclairage de ces remarques, et avec les réserves qui s'imposent, que nous allons passer maintenant en revue les points principaux de ce que l'on sait — ou croit savoir — de la personnalité et de la carrière du fondateur de l'islam.

(10) J. Bertuel, *L'islam, ses véritables origines*, N.E.L. 1981 T.I.

(11) E. Dermenghem, *Mahomet et la tradition islamique*, Seuil, 1955, page 14.

(12) Sic !

3. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VIE DE MOHAMMED

• De la naissance à la prédication

— Naissance

Selon le P. Lammens, la date de la naissance de Mohammed devrait se placer vers 580 — s'il est vrai qu'il n'a pas dépassé la cinquantaine — plutôt que vers 570, date communément retenue par les islamologues.

A cette époque, la tribu arabe des Koreichites constituait à La Mecque une sorte d'oligarchie commerçante, avec un conseil de notables. La famille de Mohammed — celle des Hachimites — s'y rattachait, mais elle était tombée dans l'indigence.

Mohammed naît « pauvre et orphelin » selon la tradition musulmane, laquelle prend ici aussi sa source dans le Coran :

Sr. XCIII.

6. N'étais-tu pas orphelin et ne t'a-t-il pas accueilli ?
7. Il t'a trouvé égaré et il t'a guidé,
8. Il t'a trouvé pauvre et il t'a enrichi.

— Enfance et jeunesse

L'orphelin aurait été recueilli par son grand-père Abdalmottalib, puis par son oncle, Abou Talib (dont le fils, Ali, épousera plus tard Fatima, l'une des filles de Mohammed).

Né et élevé dans le milieu polythéiste de l'époque, comment le jeune Mohammed va-t-il évoluer pour déboucher sur la carrière qui sera la sienne ? Qu'est-ce qui l'y prédisposait ?

Selon le P. Lammens (13)

C'était un esprit réfléchi. Il s'intéressait aux questions religieuses qui laissaient indifférents ses sceptiques concitoyens. On le surprend à la recherche d'un idéal religieux supérieur à celui de son entourage.

Nous reviendrons plus loin sur ce point.

— Mohammed était-il illettré ?

Oui, affirme la tradition musulmane, et les musulmans voient là une preuve de l'origine divine du Coran : si Mohammed ne

(13) Lam. page 33.

savait ni lire, ni écrire, l'auteur du Livre ne peut être qu'Allah lui-même...

Il y a là un point très important, qui mérite que l'on s'y arrête un instant.

L'islam se fonde, ici encore, sur ces passages du Coran dont nous allons d'abord donner la traduction de Kasimirski :

Sr. VII.

157 - « De ce Dieu à qui les cieux et la terre appartiennent ; il n'y a point d'autres Dieu que lui ; Il donne la vie et fait mourir. Croyez en Dieu et en son envoyé, le **prophète illettré**, qui croit lui aussi en Dieu et en sa parole. Suivez-le et vous serez dans le droit chemin. »

Sr. LXII.

2 — « C'est lui qui a suscité au milieu des hommes illettrés, un **apôtre pris parmi eux**, afin qu'il leur redise les miracles du Seigneur, afin qu'il les rendit vertueux, leur enseignât le livre et la Sagesse, à ceux qui étaient naguère dans un égarement évident. »

On voit donc que la version « Kasimirski » des extraits de ces deux sourates, non seulement ne contredit pas la tradition musulmane, sur l'origine divine du Coran, mais vient au contraire la conforter.

Mais voici que tout change avec Régis Blachère, arabisant contemporain, dont la traduction va donner à ces versets un sens et une portée absolument différents :

Sr. VII.

157/158 — dis : Hommes ! je suis l'apôtre d'Allah, (envoyé) vers vous tous

158 (Par Allah) qui a la royauté des cieux et de la terre. Nulle divinité excepté lui ! Il est (celui qui) fait vivre et fait mourir. Croyez en Allah et en son apôtre, le **prophète des gentils** qui croit en Allah et en ses arrêts ! Suivez-le ! Peut-être serez-vous dans la bonne direction.

Sr. LXII.

2 — « C'est lui qui a envoyé, parmi les **Gentils**, un **apôtre (issu d'eux)** qui leur communique ses « aya », les purifie, leur enseigne l'Écriture et la Sagesse. En vérité (ces Gentils) étaient certes auparavant dans un égarement évident. »

Ainsi, selon Blachère, ce n'est pas « le **prophète illettré** », qu'il faut lire, mais « le **prophète des gentils** » ; entendons : « **des illettrés** » c'est-à-dire des « non-scripturaires », des bédouins qui, à la différence des juifs et des chrétiens, n'avaient pas encore reçu les Écritures, ne possédaient pas de Livre Saint...

D'une certaine façon, suivant cette thèse, Mohammed, prophète des « Gentils », aurait été le saint Paul de l'islam. Nombre d'islamisés occidentaux ont suivi Blachère dans cette traduction.

Il faut tout de même souligner que l'orthodoxie musulmane dans sa grande majorité, — et c'est ce qui nous importe ici — s'en tient à ce que nous indiquons plus haut : Mohammed était illettré, donc le Coran est d'origine divine.

— Difficultés de traduction de la langue arabe

Comment se peut-il que deux arabisants aussi réputés que Kasimirski et Blachère puissent donner à un même mot arabe un sens aussi radicalement différent ?

C'est une question que l'on ne peut manquer de se poser, après lecture du paragraphe qui précède.

Évidemment, pour un coranisant occidental rationaliste, (tout comme, mais avec d'autres raisons, pour un chrétien) la thèse de l'origine divine du Coran est inacceptable, et donc la traduction selon R. Blachère des versets ci-dessus est plus satisfaisante pour l'esprit.

Mais nous ne doutons pas d'avoir affaire ici à des traducteurs intellectuellement « honnêtes », objectifs, et par conséquent le problème reste entier.

Ce problème, le professeur E.F. Gautier (14) l'a fort bien cerné dans ces termes :

L'esprit oriental est au rebours du nôtre. Les mots de la langue arabe et les concepts qu'ils rendent ne recouvrent jamais exactement nos mots et nos concepts. Traduire de l'arabe en français ou dans une langue occidentale quelconque est une besogne qui n'a pas de rapports avec une traduction de langue occidentale à langue occidentale. Les orientalistes sont peut-être trop conscients de cette difficulté avec laquelle ils sont en contact perpétuel, et ils l'esquivent par prudence, ils se résignent au mot à mot. Si cela est, les historiens arabes nous sont doublement inaccessibles, par eux-mêmes et par leurs traducteurs.

E.F. Gautier apporte ici, pour partie, l'explication de ces innombrables obscurités qui nous déconcertent dans le Coran, ouvrage déjà intrinsèquement confus, et souvent incohérent, en de nombreux passages.

Il nous éclaire aussi sur les différences parfois considérables que nous constatons entre les différentes traductions du Coran qui sont à notre disposition dans le commerce. Et l'on peut se demander si

(14) E.F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord*, Payot, 1952, page 67.

certain traducteurs n'en usent, ou n'en abusent pas quelque peu, afin d'infléchir le sens et la portée des versets au gré de leurs tendances personnelles ou de l'image qu'ils souhaitent donner du message islamique...

C'est pourquoi, à notre avis, lorsque l'on examine tel ou tel concept du dogme musulman, il faut toujours s'efforcer de vérifier si le sens qui nous en est donné concorde bien avec les faits, c'est-à-dire avec la manière dont le musulman perçoit, vit concrètement, met en pratique ce point de dogme.

Le constat d'E.F. Gautier explique enfin, plus généralement, cette difficulté qu'il y a à s'entendre d'une manière claire et précise avec des interlocuteurs arabes, dès l'instant où il s'agit de parler d'autre chose que de la pluie et du beau temps ; difficulté que connaissent bien, par exemple, ceux que leur profession conduit à traiter avec des arabes, à s'accorder sur les termes et clauses d'un contrat.

— Premier mariage de Mohammed

A l'âge de 25 ans, Mohammed se marie.

Dans une contrée où les filles sont nubiles très tôt, l'on est surpris d'apprendre que le jeune bédouin épouse en premières noces une riche veuve de La Mecque, Khadidja, qui avait dépassé la quarantaine.

Comme l'observe le P. Lammens, la fortune de sa femme le libéra des soucis matériels, qui semblaient avoir été son lot depuis sa naissance.

Le manuscrit d'Al Kindi (15) relate ainsi cette phase de la carrière de Mohammed :

Puis il grandit dans cette situation (pauvre et orphelin) jusqu'à ce qu'il entrât comme chamelier au service de Khadidja, fille de Huwaylid, qui lui versait un salaire. Il accompagnait ses caravanes en Syrie et ailleurs. Puis arriva ce qui est arrivé entre lui et Khadidja et il l'épousa pour la raison que tu sais.

Il est piquant de noter que, dans cette société où la femme était déjà tenue pour inférieure à l'homme, et où la naissance d'une fille, plutôt que celle d'un fils, était considérée comme une disgrâce, le père de l'islam n'engendrera que des filles, et cependant reprendra en compte ces usages, dans la religion qu'il bâtira.

En effet, le couple eut des enfants, mais tous les fils moururent à la naissance, seules quatre filles survécurent, dont Fatima ; nous reviendrons plus loin sur la descendance de Mohammed et son lien avec le schisme chiite.

(15) G. Tartar, *Dialogue islamo-chrétien*, N.E.L., 1985, page 138.

• Les débuts de la carrière religieuse de Mohammed

— La vocation

C'est vers l'âge de 30, peut-être 40 ans que, selon le père Lammens, prend naissance la carrière religieuse de Mohammed.

Sur ce point, la tradition se fonde sur ce verset du Coran :

Sr. X

17 — Dis-leur : si Dieu ne le voulait pas, je ne vous les lirais pas, et je ne vous les enseignerais pas. J'avais pourtant habité au milieu de vous sans le faire jusqu'à l'âge de quarante ans. Ne le comprendrez-vous pas ?

Plus circonspect quant à l'âge de Mohammed, R. Blachère traduit ainsi ce verset :

Dis (encore) : si Allah avait voulu, je ne vous aurais pas communiqué cette prédication et il ne vous l'aurait pas fait connaître. Je suis demeuré une vie parmi vous avant cette prédication. Eh quoi ? Ne raisonnerez-vous pas ?

Ainsi, — note le P. Lammens — sur les circonstances précises qui vont graduellement conduire Mohammed à se considérer comme investi d'une mission de prédicateur, de moraliste, puis élevé au rang de prophète, nous ne possédons que les vagues ou mystérieuses allusions du Coran, transcrites et détaillées ensuite dans les innombrables et pittoresques anecdotes de la Sira.

Dégouté du grossier fétichisme et du matérialisme des koreichites, il embrassa le monothéisme et la croyance au dogme de la résurrection. Se trouvant sur ces dogmes, en accord avec les juifs et les chrétiens, persuadé que, comme il n'existe qu'un Dieu unique, il ne doit y avoir qu'une seule révélation, en dehors de laquelle les arabes ne pourraient pas avoir été laissés, il se jugea appelé à prêcher ces vérités parmi ses compatriotes et en leur langue. Rôle modeste se bornant à donner comme une rédaction arabe de la révélation universelle, adaptée aux besoins de chaque peuple. (16)

— Les influences : judaïsme et nestorianisme

Mohammed fut nourri de l'esprit juif.

Cette assertion de l'historien juif Bernard Lazare (17), devient

(16) Lam. page 34.

(17) B. Lazare, *L'antisémitisme. Documents et témoignages*, 1969, page 51.

très vite une évidence pour quiconque parcourt le Coran, — profondément imprégné — sinon inspiré — par le judaïsme.

Il est hors de doute que Mohammed a longuement fréquenté et interrogé, surtout dans les débuts de sa carrière religieuse et à la faveur de ses voyages, des juifs, des rabbins, chez lesquels il recherchait des éléments pour fonder ses convictions naissantes.

Pourquoi, et dans quelles circonstances, a-t-il été amené, ensuite, à prendre ses distances avec eux pour finalement créer son système religieux propre ? C'est l'un des points non encore élucidés de cette histoire.

Mais l'empreinte juive marque le contenu religieux de l'islam, aussi bien que les pages du Coran, d'une manière indélébile, l'on s'en convaincra au fil des pages qui suivent.

Le lecteur intéressé par cet aspect primordial du sujet consultera avec profit les travaux du père Théry. Ses ouvrages sont quasiment introuvables aujourd'hui en librairie, mais l'essentiel de sa thèse sur les origines juives de l'islam a été repris par l'abbé Bertuel (18) sous une forme accessible au grand public, tout en restant riche et documentée.

Le manuscrit d'Al Kindi ne fait pas mystère de la présence de juifs auprès de Mohammed, et l'on y relève également la trace du moine nestorien (19) qui se serait efforcé de conquérir celui-ci.

Ce moine se faisait appeler, comme son maître, Nestorius, mais...

Quand la cause du christianisme se développa et fut sur le point de réussir, Nestorius mourut. Alors surgirent Abd. Allah ben Sallâm et Kab surnommé al-Akbâr, deux juifs qui agirent avec fourberie et malice auprès de Muhammad, laissant croire qu'ils le suivaient et adoptaient sa doctrine. Ils persévérèrent dans leur ruse et stratagème, dissimulant leur pensée secrète jusqu'à ce qu'ils trouvassent une occasion favorable après sa mort.

En effet, lorsque mourut Muhammad, que les gens abandonnèrent l'islam, que le pouvoir parvint à Abou Bakr, que Ali b. Abî Talib s'abstint de reconnaître (20), ces deux juifs comprirent qu'ils avaient enfin obtenu ce qu'ils cherchaient et voulaient secrètement. (21)

(18) Voir plus haut, page 20.

(19) L'hérésie nestorienne niait la personne divine de Jésus-Christ ; comment dès lors s'étonner de retrouver cette négation, réitérée avec quelle force et véhémence, on le verra plus loin (chapitre V), dans le Coran ?

(20) On verra plus loin (La succession) les circonstances dans lesquelles c'est Abou Bakr qui fut désigné comme premier calife, successeur de Mohammed, et non pas Ali — cousin et gendre de Mohammed — l'un de ses premiers disciples et qui brigua cette succession.

(21) *Dialogue islamo-chrétien*, page 181.

Ces deux juifs — poursuit Al Kindi, — auraient alors fait miroir à Ali son avenir de « prophète » à la suite de feu Mohammed, mais Ali influencé par Abou Bakr y renonça.

(Alors) Les deux juifs s'emparèrent du livre que possédait Ali, qu'il avait reçu de son maître, livre écrit dans le sens de l'Évangile. Ils y introduisirent des récits de la Thora, un certain nombre de ses lois... (22)

• Principales étapes de la carrière religieuse :

On peut diviser la carrière religieuse proprement dite de Mohammed en trois phases :

610/622	Première période mecquoise.
622/629	Période médinoise.
629/632	Deuxième période mecquoise.

— Première période mecquoise

Homme mûr, maintenant dans l'aisance grâce à la fortune de Khadidja, ayant acquis, comme on dirait aujourd'hui, un certain « standing » par ce mariage qui l'a fait entrer dans la riche bourgeoisie mecquoise, Mohammed a pris de l'assurance, tandis que ses premières convictions religieuses se sont clarifiées et fortifiées.

Il va donc s'efforcer de les propager, de les faire partager à ses concitoyens.

On a vu qu'il a axé sa prédication sur le monothéisme et sur la résurrection des corps ; mais très vite il se heurte au scepticisme des Mecquois...

Certes, on le ménage encore, car il jouit de la considération dont Khadidja et sa famille bénéficient dans ces milieux, mais l'on peut imaginer, sur ses talons, un brouhaha de ricanements et railleries ; ne l'a-t-on pas connu petit orphelin miséreux ? puis simple commis de Khadidja courant les pistes avec ses caravanes, avant son mariage ?

Bref : qui est-il ? Qu'est-ce qui l'autorise à jouer les prédicateurs ? Pour qui se prend-t-il ?

Les sarcasmes de ses adversaires sont principalement dirigés contre sa thèse de la résurrection, et contre ses prédictions d'une catastrophe imminente qui menace ses contempteurs.

Le Coran contient de nombreuses allusions à ces discussions et des versets vengeurs à l'égard de ces incrédules mecquois.

Mais ce scepticisme fait bientôt place à une véritable et croissante hostilité.

(22) Ibid. page 182.

Le manuscrit d'Al Kindi (23) va nous procurer — sur cette période de la vie de Mohammed, — un éclairage plus cru :

Lorsqu'il devint puissant par les biens de sa femme, il ambitionna de régner et de dominer sa tribu et son pays. Ils constata que ce n'était ni courant, ni permis, car peu de gens le suivaient du fait qu'il avait vécu dans le besoin...

...Lorsqu'il désespéra d'atteindre ce qu'il souhaitait, il prétendit être un prophète et un apôtre envoyé de la part du Maître de l'Univers... Ils étaient des arabes nomades et ils ne comprenaient rien aux conditions de l'apostolat et ignoraient les signes de la prophétie puisque jamais prophète ne leur avait été envoyé. C'était là l'enseignement d'un homme qui l'instruisait dont nous citerons le nom et raconterons l'histoire dans un autre passage de notre épître... Puis il prit pour compagnons des gens oisifs habitués aux razzias, de ceux qui rançonnaient les voyageurs... il se mit à envoyer des expéditions sur les « lieux où se rendaient les caravanes chargées de marchandises (...) ces gens les interceptaient en route, les attaquaient, s'emparaient des marchandises et massacraient les hommes.

La situation devient critique : que va-t-il se passer ?

— La période médinoise

Suivant H. Lammens (24)

Le hasard des rencontres mit Mahomet en communication avec des arabes de Médine, de passage à La Mecque, et que les rapports avec leurs concitoyens juifs avaient rendus plus accessibles aux idées religieuses.

Mohammed a-t-il jugé qu'il trouverait à Médine un auditoire plus ouvert à sa prédication ? Un climat plus favorable à ses thèses ? A-t-il pris de son propre chef la décision de quitter La Mecque, ou en fut-il chassé par ses concitoyens ?

Selon l'épître d'Al Kindi (25)

Son premier départ de La Mecque fut pour cette raison (les razzias et agressions qui avaient provoqué l'hostilité des mecquois — voir plus haut). ...Il avait alors 53 ans, après avoir prétendu être prophète pendant treize ans à La Mecque. Il partit avec ses compagnons qui le fréquentaient et s'étaient attachés à lui, au nombre de quarante hommes. Il avait rencontré toutes sortes de tribulations et méfaits de la part des Mecquois qui le connaissaient et qui prétextè-

(23) Op. cit. page 138.

(24) Op. cit. page 36.

(25) Op. cit. page 140.

rent qu'ils le chassaient à cause de sa prétention à la prophétie, mais dans leur for intérieur c'était à cause du fait certain qu'il se livrait au brigandage sur les routes.

Quoi qu'il en soit, Mohammed et ses premiers compagnons quittent leur ville natale en 622 pour Médine.

Suspendons un instant ce rapide survol de la carrière du fondateur de l'islam, pour nous arrêter à cet épisode capital.

— L'An I de l'islam : l'hégire

L'exode de la Mecque inaugure l'« hégire » (« hidjra » qui signifie « émigration » mais avec une tonalité vindicative).

Il forme le point de départ de l'ère musulmane, instituée dix sept ans plus tard par le calife Omar, et qui est censée avoir commencé le 16 juillet 622.

Retenons donc que 622 est l'An I du calendrier musulman (26) mais ce qui importe ici est de bien marquer avec l'hégire une évolution capitale.

Selon H. Lammens, plus qu'une simple émigration géographique, l'hégire assigne à Mohammed un rôle nouveau :

Dans la carrière de Mahomet, l'hégire marque un changement... intéressant : l'évolution politique de l'islam. Mahomet, d'abord prédicateur monothéiste, ensuite prophète, va devenir chef d'État. Dans le vieux droit arabe, l'hégire signifiait non seulement la rupture avec sa ville natale, mais équivalait pour celle-ci à une sorte de déclaration de guerre. Le syndicat mecquois ne s'y trompera pas. Jusque-là, pour les disciples de Mahomet, le mot d'ordre, la consigne, avaient été de « tenir ferme » au milieu des contradictions, de n'user que de moyens de persuasion. Le djihad (27) était une guerre spirituelle. A Médine s'ouvre une période d'action, il sera recommandé de lutter par les armes jusqu'à ce que l'islam ait le dessus. (28)

A Médine, la prédication de Mohammed a plus de succès, et il va assez rapidement rassembler un certain nombre — plusieurs centaines semble-t-il — de disciples parmi les païens : ce sont les

(26) Le calendrier musulman a commencé, selon la date communément retenu, le 16 juillet 622. A noter que l'année musulmane, qui se compte en mois lunaires, est plus courte de 10 jours environ que l'année du calendrier grégorien. Cela explique pourquoi nous voyons les fêtes musulmanes avancer progressivement dans notre calendrier, chaque année.

A titre d'exemple, le 6 septembre 1986 est pour l'islam le Jour de l'An de l'année hégirienne 1407.

(27) Guerre sainte : voir chapitre V.

(28) Op. cit. page 36.

« Ansars » (les Auxiliaires) tandis que les Mecquois convertis qui ont suivi le Maître à Médine sont les « Mohadjirs » (Emigrés).

« Émigrés » et « Auxiliaires » formeront les rangs de la future aristocratie de l'islam.

A Médine, donc, les conversions se multipliant, Mohammed dont l'influence grandit va essayer d'asseoir son autorité naissante ; il tente, au moyen d'une convention habilement rédigée, de se placer en arbitre entre musulmans, juifs et païens de Médine et d'amener toutes les contestations devant son tribunal. Ainsi préparerait-il les esprits à accepter sa suprématie religieuse et politique.

Mais — poursuit le P. Lammens — c'était ne pas compter avec l'obstination et l'orgueil des juifs, qu'il avait espéré rallier à ses thèses, fort de la conviction de puiser à la même source de la révélation qu'eux. Mais les désaccords doctrinaux se feront vite jour, tandis que les juifs, posant en principe que la prophétie est le privilège exclusif d'Israël, refusent les prétentions du prophète « gentil ».

Finalement, Mohammed les déclarera « *les pires ennemis de l'islam* » luttera ouvertement contre eux, expulsera les clans les plus faibles dont l'un — celui des Banou Qoraiza — verra ses six cents hommes valides massacrés jusqu'au dernier, femmes et enfants vendus à l'encan. (29)

L'entente n'est pas davantage possible avec les chrétiens : Mohammed après avoir loué leurs dispositions bienveillantes et leur absence d'orgueil — le Coran en conserve l'écho — rompra avec eux, ne les ayant pas trouvés plus souples que les juifs.

Mais Mohammed n'en abandonnait pas pour autant sa ville natale, La Mecque ; c'est contre elle qu'il portera le plus gros des ardeurs guerrières du « djihad ».

D'abord simples raids, les attaques contre les Mecquois et leurs caravanes se commuèrent en batailles rangées ; après la victoire de Badr, puis les échecs de Ohod et de Mouta où les quelque 3 000 razzieurs furent complètement battus par les arabes chrétiens de Syrie, Mohammed jugea sans doute le moment venu d'en terminer en prenant le contrôle de sa ville natale.

Renouant secrètement avec le plus qualifié des koreichites, Abou Sofian, dont il venait d'épouser la fille, il promit l'amnistie — et le respect des coutumes et du culte mecquois, — tout en s'assurant des complicités dans la place.

Et ce fut le « fath Makka » la conquête de la Mecque, où Mohammed pénétra sans coup férir en 629. Seul accroc aux promesses faites, il y fera massacrer une demi-douzaine de ses principaux ennemis. Quant à la population, elle se soumit.

(29) Lam. page 42.

Depuis lors, La Mecque est la ville sainte par excellence, celle vers laquelle le fidèle doit se tourner dans ses prières et dévotions.

— Deuxième période mecquoise

C'est par souci de simplification que nous avons nommé mecquoise cette troisième phase de la carrière de Mohammed.

En réalité, il semble qu'après la reddition de La Mecque, Mohammed ne s'attarda guère dans sa ville natale et se réinstalla assez rapidement à Médine ; en 631 il conduira quelques raids en direction de la Syrie, et enverra des bandes rançonner les villes de Nabatéa et les petits ports de la Mer Rouge.

Le pèlerinage à la Mecque existait déjà ; il décréta que les infidèles (les non-musulmans) ne pourraient désormais plus y prendre part et il décida, au début de 632, de s'y rendre et d'en assurer lui-même la direction.

La conversion de l'Arabie n'avait réalisé de sérieux progrès que dans le Hedjaz. Seule Médine pouvait être considérée comme définitivement acquise à la nouvelle doctrine (...) partout ailleurs l'islamisation avait été seulement amorcée ; on y avait surtout reconnu la puissance politique de l'islam. (30)

* Mort et succession de Mohammed

— Mort

Trois mois après son retour, Mohammed meurt de maladie, à Médine, le 8 juin 632.

Il n'avait guère dépassé, selon H. Lammens, l'âge de cinquante ans et, selon l'opinion commune, la soixantaine.

Selon la tradition, Mohammed avait recommandé à ses compagnons de ne pas l'ensevelir après sa mort, car il serait élevé au ciel.

Ses compagnons étaient tellement persuadés de cela que, lorsqu'il mourut le lundi douze rabi-al-awwal, à l'âge de soixante-trois ans, à la suite d'une maladie de quatorze jours ils le laissèrent, croyant qu'il allait être élevé au ciel comme il l'avait dit. Après une attente de trois jours son odeur changea et leur espoir de le voir élevé au ciel se dissipa. Déçus de ces promesses illusoires et constatant son mensonge, ils l'ensevelirent le mercredi. (31)

(30) Lam. page 45.

(31) *Dialogue islamo-chrétien*, manuscrit d'AlKindi, page 166.

Nombre de musulmans disent que Mohammed savait qu'il aurait — après sa mort — le privilège de pouvoir être élevé au ciel, mais qu'il y renonça librement et choisit le sort du commun des mortels.

— La succession : les femmes de Mohammed

Mohammed vient donc de disparaître de la scène.

A-t-il préparé sa succession ? Qui, parmi ses disciples, va reprendre le flambeau, organiser et consolider la structure politico-religieuse dont on vient de voir, à travers tant d'avatars, la naissance et la mise en place ?

Les problèmes posés par la succession de Mohammed, les circonstances dans lesquelles elle se mit en place, ne peuvent être clairement perçus si l'on n'a pas, au préalable, pris connaissance — dans ses grandes lignes au moins — de ce que furent la vie conjugale, et la descendance de Mohammed.

Aussi, avant d'aborder cette ultime et posthume phase de la vie de Mohammed, efforçons nous de dresser, si l'on peut dire, la fiche familiale d'état-civil du fondateur de l'islam.

Mohammed resta fidèle à Khadidja — et donc officiellement monogame — jusqu'à la mort de celle-ci.

La tradition lui attribue ensuite dix-sept épouses légitimes, (Khadidja comprise) dont quinze femmes libres et deux esclaves, et un nombre indéterminé de concubines.

Le prénom, la filiation, certains traits particuliers de chacune de ces dix sept épouses sont des détails qui n'ont pas leur place ici, mais que l'on peut trouver, par exemple, dans l'épître d'Al Kindi. (32)

Notons que le Coran limite à quatre le nombre des épouses légitimes que le musulman peut avoir : aussi des versets « dérogatoires » régularisent-ils le cas de Mohammed (voir ch. VII).

En fait, la femme — et plus généralement la sexualité — ont tenu une large place dans la vie et les préoccupations de Mohammed.

Al Kindi ne fait que reprendre la tradition lorsqu'il rappelle à son ami musulman que Mohammed

déclarait lui-même qu'il fut enflammé de l'amour du parfum et des femmes, et que l'un des signes de sa prophétie (de sa mission prophétique) était qu'il lui fut donné une puissance sexuelle équivalente à celle de quarante hommes pour copuler avec les femmes. (33)

(32) Op. cit. page 151.

(33) Op. cit. page 149.

Cet aspect de la personnalité du fondateur de l'islam semble gêner certains commentateurs ou auteurs occidentaux, qui s'efforcent de le réduire, de l'idéaliser, voire de le gommer tout simplement.

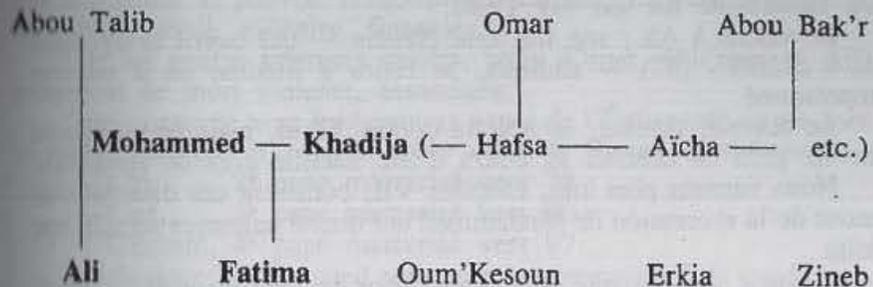
C'est faire preuve d'une profonde méconnaissance du musulman pour lequel la sexualité débordante du père de l'islam n'est absolument pas incompatible avec la mission religieuse dont il se jugea investi, au contraire !

Mais revenons aux alliances et à la descendance de Mohammed, puisqu'elles vont jouer un rôle décisif dans le processus de sa succession politico-religieuse.

— La succession : descendance de Mohammed

Nous avons déjà indiqué qu'il eut de Khadidja quatre filles, dont Fatima, laquelle épousa Ali, fils d'Abou Talib, (l'oncle de Mohammed qui l'avait recueilli orphelin), Ali qui fut de surcroît l'un des premiers et des plus fidèles compagnons de Mohammed.

Le schéma ci-dessous — arbre généalogique abrégé — va nous permettre d'y voir plus clair : pour ne pas le compliquer inutilement, nous n'y faisons figurer, aux côtés de Khadidja, que celles des épouses de Mohammed (Aïcha et Hafsa) qui furent impliquées dans la succession, comme on va le voir.



Hassan Hocine

Ce schéma va donc nous servir d'illustration et de repère, pour la brève relation qui suit.

— La succession : intrigues et discordes

Les premiers califes sont dans l'ordre

- 632 : Abou Bak'r
- 634 : Omar
- 644 : Oth'man
- 656 : Ali
- 661 : Moawia

La mort inattendue de Mohammed, nous dit H. Lammens, jette le trouble et les dissensions dans son entourage, avant même que l'on ne se soucie d'enterrer son cadavre.

Ali, cousin (34) de Mohammed et qui fut l'un des premiers, des plus fidèles, compagnons de celui-ci, Ali auquel Mohammed accorda la main de sa fille Fatima, Ali qui lui a donné une descendance mâle (Hassan et Hocine), semble tout désigné pour succéder au Maître, pour accéder au premier califat. (35)

Mais Aïcha, l'épouse favorite de Mohammed, réussira par ses intrigues à faire imposer son père, **Abou Bak'r**, avec l'appui d'Omar, au grand désappointement d'Ali avec lequel elle était au plus mal. (36)

En 634, Abou Bak'r meurt, ayant désigné son successeur, **Omar** — père, notons-le, d'une autre épouse de Mohammed, **Hafsa**.

Ali reste donc écarté du pouvoir.

Lorsque Omar est assassiné en 644, c'est **Oth'man** — gendre de Mohammed dont il a épousé les filles, **Erkia** et **Oum'Kesoun**, — qui est élu...

En 656, Oth'man assassiné à son tour, Ali accède enfin au califat, à travers mille intrigues et luttes dont le récit n'a pas sa place ici, mais il s'y maintiendra très péniblement et sera assassiné en 661.

L'ex-gouverneur de Syrie, **Moawia**, ennemi d'Ali, lui succéda et fut promu calife, en partie, semble-t-il, grâce à l'appui d'Aïcha. Son successeur fut son fils **Yésid**.

Revenons à Ali ; son fils aîné **Hassan** — qui ouvrit la dynastie des « chérifs » (37) — abdiqua, se retira à Médine où il mourut empoisonné.

Le second, **Hocine**, se révolta contre **Yésid**, mais fut massacré par les gens de celui-ci au cours d'une bataille près de **Kerbelah**.

Nous verrons plus loin, chapitre VII, comment ces dissensions autour de la succession de Mohammed ont donné naissance au schisme chiite.

Comme nous l'avons indiqué au début de cette plaquette, l'étude des dynasties islamiques successives n'y a point sa place et nous nous limiterons à la courte relation qui précède.

Mais, dès à présent, nous pouvons, avant de clôturer cette rapide évocation de la carrière du fondateur de l'islam, nous livrer à quelques réflexions.

(34) On va plus haut qu'Abou Talib, père d'Ali et oncle de Mohammed, avait recueilli ce dernier quand il était orphelin.

(35) Calife : hâlif, successeur.

(36) Suivant certains récits, Ali l'aurait surpris « flirtant » avec un compagnon de Mohammed et aurait en vain pressé ce dernier de s'en séparer ; il en était trop épris.

(37) Descendants de Mohammed, par cette lignée.

4. BRÈVES REMARQUES SUR MOHAMMED ET LA NAISSANCE DE L'ISLAM

• Dès sa naissance, l'islam se caractérise par :

— La force liée à l'apostolat.

— Le pouvoir politique autant que religieux.

La force « légitimement » utilisée pour la conversion : voici un concept qui ne nous est pas familier...

Confusion du spirituel avec le temporel, pas de frontière marquée, de distinction, entre le domaine de César et celui de Dieu...

En réalité, ces deux aspects caractéristiques que nous venons de souligner n'en font qu'un, ou plus exactement, sont si intimement liés que l'un ne peut se concevoir sans l'autre.

L'islam les a trouvés dans son berceau, Mohammed les lui a imposés par la manière même dont sa carrière, comme on vient de le voir, a conjugué tous les moyens coercitifs (razzias, batailles, meurtres...) avec la propagation de la religion nouvelle qui s'élaborait dans l'esprit de son fondateur.

Les épisodes sanglants qui jalonnent cette carrière et aussi les luttes pour la succession de Mohammed montrent bien que ce n'est pas seulement le pouvoir religieux qui est en jeu, mais le pouvoir tout court, civil, militaire, financier...

Sur les quatre premiers califes, trois (Omar, Oth'man et Ali) mourront de mort violente, assassinés.

Quel contraste avec les premiers papes de l'Église catholique dont le missel, au canon, vénère après celle de Pierre, la mémoire :

— Lin, 2^e pape martyrisé vers 79

— Clément, 3^e pape martyrisé vers 90

— Clément, 4^e pape martyrisé vers 97...

Prédicateur, Mohammed sera en même temps chef de bande puis chef de guerre, enfin chef d'État ; nous avons souligné plus haut le fait qu'il n'existait pas de structure politique, pas d'État organisé, au Hedjaz préislamique : à la mort de Mohammed, la conversion à la nouvelle doctrine ne touche encore que le Hedjaz, peut être même seulement Médine et La Mecque, mais toute l'Arabie reconnaît déjà la puissance politique de l'islam.

• Mohammed fut-il un « prophète » ?

Notons d'abord que la plupart des ouvrages ou articles sur l'islam, — fussent-ils signés par des auteurs catholiques — emploient couramment le terme de « prophète » pour désigner Mohammed, et généra-

lement avec un « P » majuscule, comme pour en souligner la portée.

Le Robert donne, comme sens propre emprunté au latin ecclésiastique « *interprète d'un Dieu* » et par extension « *celui qui prédit l'avenir, prétend révéler des vérités cachées, au nom d'un Dieu* ».

Le Larousse ajoute qu'en terme absolu, Prophète est le « *titre donné à Mahomet par les musulmans* ». (Ce n'est d'ailleurs par exact, car le sens du mot arabe correspondant « *râsoul* » est plutôt « *envoyé* »)

Fort bien. Mais pour le non-musulman, c'est au sens propre, celui donné ci-dessus par le Robert, qu'il s'agit de savoir si le titre de « *prophète* » convient — ou non — au fondateur de l'islam.

Mohammed a-t-il été « *l'interprète d'un Dieu* » ? A-t-il prédit l'avenir, révélé des vérités cachées au nom d'un Dieu ?

Onze siècles avant nous, le chrétien Al Kindi pose cette question à son ami musulman, et y répond. (38)

Al Kindi rappelle d'abord que

« *prophète* » signifie « *annonciateur* », c'est-à-dire celui qui informe d'un fait inconnu ou qui annonce un fait à venir qui doit se réaliser... on croit que ce qu'il annonce est vrai par les signes qui confirment son récit, et qui attestent la vérité de ce qu'il dit et raconte.

Puis Al Kindi cite en exemple Moïse, Isaïe, Jérémie, Daniel, leurs prophéties et les signes qui les accompagnèrent, pour évoquer enfin le Christ dont il souligne, à l'intention de son interlocuteur musulman, la place à part car

sa condition est au-dessus de la prophétie, parce que son rang est infiniment plus élevé, plus noble et plus digne que celui des prophètes.

Et le chrétien interroge Al Hashimi :

Fais-nous donc savoir, au sujet de ton maître, auquel tu attribues (le don de) la prophétie, ce qu'il prophétisa, la prophétie qu'il prononça, pourquoi mérite-t-il auprès de toi et des gens sensés le titre de prophète et quelle en fut la preuve ?

Si tu dis qu'il nous apprit les récits des prophètes... comme Noë, Abraham, Isaac, ... je te réponds qu'il nous apprit ce que nous savions déjà, que nos enfants apprennent...

De fait, le Coran contient de nombreux récits directement tirés de l'Ancien Testament, et certains s'en émerveillent, trouvant là

(38) Op. cit. page 153 et suivantes.

un facteur d'union entre chrétiens et musulmans ; sans doute n'est-ce pas faux, mais en quoi l'islam innove-t-il ?

Si tu prétends — poursuit Al Kindi — qu'il annonça des événements à venir, nous exigeons que tu précises lesquels. Voilà en effet plus de deux cents ans qui s'écoulèrent (39) depuis son époque, au cours desquels devait se réaliser et se vérifier quelque chose annoncé par lui. Or tu sais que sur ce point il n'annonça absolument rien, ne prononça pas un seul mot et n'articula même pas une lettre. De ce fait il ne remplit pas la « *deuxième condition qui authentifie la prophétie.* »

Et les « *signes* » ? Accomplit-il des miracles, poursuit Al Kindi ? Non, le Coran n'en mentionne aucun, et Mohammed n'y prétendait même pas, alors qu'il reconnaît (dans le Coran) ceux de Jésus-Christ.

Reprenons la définition du Robert et répétons notre question : Mohammed a-t-il été « *l'interprète d'un Dieu* » ? A-t-il prédit l'avenir, révélé des vérités cachées au nom d'un Dieu ? Bref fut-il littéralement, un « *prophète* » ?

La critique d'Al Kindi répond négativement et non sans logique, à cette question.

Pour le musulman, bien sûr, Mohammed est l'interprète d'un Dieu et, à ce titre, est bien un « *prophète* » (ou plus précisément : « *râsoul* », l'« *envoyé* »).

Pour les non-musulmans, rien ne leur impose de suivre ces derniers sur ce terrain.

Et pour le chrétien, qu'en est-il ?

L'amiral Auphan (40) relevait dans le compte-rendu d'un colloque christiano-musulman tenu sous la direction d'un religieux du Secrétariat des relations avec l'islam, le 10 mai 1979 à Versailles, cette phrase :

On dit que c'est (Mohammed) un faux prophète : c'est dommage car le message coranique continue le message biblique (Périodique *Neuf* du 12 juin 1979).

Il y a là — commente l'amiral Auphan — une prise de position théologique dont je laisse la responsabilité aux organisateurs du colloque, car l'Église enseignait et enseigne toujours (*) qu'il n'y a pas d'autre révélation que celle des Écritures (Ancien et Nouveau Testament) éclairée par la Tradition, sans complément ni autre « *continuation* » à attendre que ce que l'intelligence, pénétrée par la foi, ou les grâces accordées à des âmes privilégiées, permettent de préciser de l'ensemble théologique ainsi circonscrit.

(39) On a vu que le manuscrit date du début du IX^e siècle.

(40) Préface de *L'islam, ses véritables origines*, T.1, déjà cité.

(*) Le paragraphe 4 de la constitution dogmatique « Dei Verbum » sur la révélation divine (concile Vatican II) s'exprime ainsi : « L'économie chrétienne, étant l'alliance nouvelle et définitive, ne passera donc jamais et aucune nouvelle révélation publique n'est dès lors à attendre avant la manifestation glorieuse de Notre Seigneur Jésus-Christ. (cf. I Tim. 6. 14 et Tite 2.13) (41).

Nous ne pourrions mieux dire, essayons donc de conclure.

Personnage assurément hors du commun, Mohammed présente avec le recul de treize siècles, une stature historique suffisamment marquante pour qu'il ne soit point besoin d'en rajouter.

Il nous semble que le vocable de « prophète », avec tout ce qu'il signifie dans notre langue, est impropre à qualifier le fondateur de l'islam.

De plus, du point de vue chrétien, cette impropriété est à éviter, car elle contribue à perpétuer une opinion fautive, selon laquelle le message islamique s'inscrirait dans l'ensemble de la « Révélation ».

(41) Cité par l'amiral Auphan.

CHAPITRE IV

PRINCIPALES SOURCES DE LA DOCTRINE ET DISCIPLINE DE L'ISLAM

Les sources doctrinales et disciplinaires de l'islam sont contenues dans le Coran, dans la Sunna, et enfin dans la loi ou Charia. Nous allons les examiner successivement.

I. LE CORAN

• Introduction

— Les scripturaires

Tout au long du Coran, l'on verra les juifs et les chrétiens désignés comme les « scripturaires », ou les « gens de l'Écriture », c'est-à-dire — en filigrane — ceux qui, avant l'islam, ont été favorisés par Dieu d'une **Révélation écrite**, l'Ancien Testament pour les juifs et les chrétiens, complété par le Nouveau Testament pour ces derniers.

« *O vous qui avez reçu les Écritures !* » Nous verrons plus loin le Coran interpeller ainsi les scripturaires avant de les exhorter à se rallier à l'islam.

O vous qui avez reçu avant nous ces premières « tranches » de la Parole divine, comment pouvez-vous rester sourds au message de Mohammed ? de l'Inspiré ?...

— Le livre

« Coran » signifierait plutôt « récitation », que « lecture », selon Lammens. Mais pour les musulmans, le mot « Livre » désigne à priori le Coran ; si l'on dit d'un homme qu'il « lit », l'emploi de ce verbe sans complément implique que cet homme lit le Coran, sinon il faudra préciser : « *Il lit tel livre...* ».

Si le bédouin préislamique était friand de poésie, usant d'une langue riche et évoluée qui interdit de le classer dans les nations

primitives, en revanche, la tradition au Hedjaz était essentiellement orale et la littérature plutôt inexistante.

Rappelons également que les juifs, ces scripturaires favorisés en tant que tels, regardaient avec mépris ces bédouins polythéistes et litholâtres.

Or voici qu'avec Mohammed, avec la révélation du Coran, avec l'avènement de l'islam, le bédouin fait à son tour son entrée dans la caste des scripturaires : à lui aussi, à lui tout spécialement, Dieu a parlé, Dieu a communiqué un livre...

Peut-être est-ce le seul livre de l'arabe du Hedjaz, mais quel livre !

C'est sous l'éclairage de ces remarques, qu'il nous faut maintenant aborder le sujet de ce chapitre.

• Origine du Coran, son auteur

— Pour les musulmans

Selon la tradition, Mohammed méditait, une certaine nuit, dans une grotte du Mont Hira, lorsque l'ange Gabriel lui apparut et lui transmit — messenger d'Allah — tout le contenu du Coran.

C'est la « nuit de la révélation ».

Revenu de cette sorte d'extase, redescendu dans la plaine, au milieu des siens, Mohammed — au fil des jours et des semaines qui suivront — leur restituera cette révélation par fragments au fur et à mesure qu'ils lui reviendront en mémoire, et ses compagnons se hâteront chaque fois de les consigner par écrit.

Tout ceci ne nous rappelle-t-il rien ? Oui, bien évidemment ! Moïse, redescendant encore tout ébloui du Sinaï, les bras chargés des Tables de la loi, vers son peuple.

Nous sommes ici en présence d'une analogie caractéristique, dont nous évoquerons plusieurs autres exemples au cours de cette étude.

Tout se passe comme si Mohammed voulait en quelque sorte renforcer le crédit de la doctrine et de la tradition qu'il élabore, en recourant à des précédents historiques puisés dans l'héritage des scripturaires, quitte à les accaparer comme reçus par faveur divine propre.

— Auteur probable pour les non-musulmans : Mohammed

Le père Lammens (42) considère le Coran comme l'œuvre personnelle de Mohammed, estimant que ceci ne saurait être remis en question, et pense que la composition des diverses parties du Coran s'est répartie entre 610 et 632.

(42) Lam. page 49.

Bien entendu, ceci n'exclut nullement les emprunts à l'Ancien Testament et au Talmud, emprunts auxquels a massivement procédé le rédacteur du Coran.

Les travaux du père Théry (43) ont mis en relief d'une manière impressionnante la réalité de ces emprunts, et la similitude quasi-générale qui apparaît parfois entre certains versets du Coran et de l'A.T.

On est frappé par la place que tiennent, dans le Coran, les préceptes — minutieusement détaillés — relatifs aux femmes ; or ces mêmes préceptes occupent environ 1/7^e du contenu du Talmud...

• Forme matérielle du Coran

— Sourates et versets

Le Coran est divisé en 114 chapitres, appelés sourates, mais pour les désigner les musulmans emploient non pas leurs numéros, mais des noms (sourate de la vache, de la lumière, etc...) qui s'inspirent en général du thème principal qui s'y trouve.

Ces sourates sont elles-mêmes divisées en versets, dont chacun se termine par une assonance, tenant lieu de rime. Le Coran contient au total 6 200 versets (environ, car la manière de couper les versets varie suivant les éditions).

— Classement des sourates par ordre décroissant

Dans sa forme matérielle, le livre saint des musulmans présente une première singularité : les sourates y sont classées par ordre décroissant de longueur, à l'exception de la première d'entre elles, appelée « fatihat-el-kitab » (« Qui ouvre le livre », ou la « Liminaire ») laquelle ne comporte que sept versets.

— Pas d'ordre logique ni chronologique dans le Coran

Seconde particularité, plus déconcertante cette fois pour le lecteur : le désordre interne du Coran.

Pas d'ordre logique : l'enseignement, sur tel ou tel thème précis (la femme, le paradis, l'enfer, etc...), est morcelé au hasard de l'ouvrage, outre le fait qu'à l'intérieur d'une même sourate les coq-à-l'âne, d'un verset à l'autre, sont légion.

Pas d'ordre chronologique : si la rédaction du Coran s'est étalée sur trois décennies, s'il contient de nombreuses allusions à des faits historiques précis dans la carrière de Mohammed, le déroulement

(43) Cf. op. cit. J. Bertuel.

de l'ouvrage lui-même est un « carambolage... véritable défi à l'histoire et à l'intelligence du texte ». (44)

— La recension du calife Oth'man

L'édition du Coran, dans sa forme extérieure telle que nous venons d'en souligner les particularités, est attribuée au calife Oth'man (644/656).

Il comprit la nécessité d'arrêter à temps la diffusion dangereuse de rédactions et copies de caractère privé, où fourmillaient incorrections et variantes. (45)

Le manuscrit d'Al-Kindi (46) nous apporte quelques détails complémentaires sur les circonstances qui motivèrent la décision du calife Oth'man :

Lorsque le pouvoir parvint à Oth'man... les gens lisaient différemment les uns des autres... En ce temps-là, quelqu'un lisait un verset et un autre le lisait différemment, et l'un disait à l'autre : « ma lecture est meilleure que la tienne ». Chacun se référait au maître d'après lequel il lisait et ainsi le texte était augmenté ou abrégé, changé ou altéré.

On rapporta donc à Oth'man que les gens lisaient le texte de manières différentes, qu'ils y ajoutaient ou en retranchaient, qu'ils se disputaient à son sujet, que l'inimitié les gagnait et qu'ils se divisaient en partis opposés, et que, si la situation se prolongeait et s'aggravait, il y aurait des risques de voir les hommes s'entretuer, le livre s'altérer et l'apostasie recommencer.

Bref, Oth'man fit réunir tous les rouleaux et parchemins, désigna une équipe chargée de mettre en forme une rédaction définitive, après quoi :

Il écrivit aux préfets de rassembler tout ce qu'ils pouvaient et les détruire ; et si l'on apprenait que quelqu'un en gardait, de le menacer et de le punir. Tous les textes rassemblés furent jetés dans du vinaigre bouillant et trempés jusqu'à ce qu'ils fussent complètement détruits. (47)

Tout cela nous semble motiver une remarque :

(44) J. Bertuel, Op. cit., Tome 1, page 22.

(45) Lam. page 50.

(46) G. Tartar, op. cit., page 185.

(47) Idem page 188.

De ces querelles auxquelles le calife mit fin, chacun des protagonistes était sans doute animé de la volonté de faire prévaloir sa propre version de la parole du Maître, version jugée par lui la plus fidèle à l'original, bien sûr.

Mais nous avons montré plus haut que ce qui s'est installé au Hedjaz dès la prise de La Mecque par Mohammed, n'était pas seulement un pouvoir religieux, mais un pouvoir tout court, politique, législatif, militaire, éventuellement financier...

Aussi peut-on se demander si chacun des adeptes rivaux n'avait pas également pour mobile de prouver qu'il avait été, plus que les autres, proches du Maître, son intime ? Et qu'ainsi, il détenait, légitimement et d'une manière incontestable, une part de ce pouvoir ?

Notre propre histoire ne manque pas d'exemples de situations comparables, où, dans le sillage du disparu, éclatèrent des rivalités qui — sous couleur d'une défense de la pureté du message — étaient surtout des rivalités d'arrivistes... L'on ne voit pas pourquoi l'islam en aurait été épargné.

— Essais de reclassement des sourates

Reprenant les études du père Théry, l'abbé Bertuel (48) souligne que toute étude du Coran exige que soit restitué d'abord, autant que possible, l'ordre chronologique des sourates pour fixer les différentes étapes de la prédication de Mohammed, à la Mecque, puis à Médine.

Plusieurs exégètes occidentaux, depuis la fin du siècle dernier, ont cherché à rétablir cet ordre, notamment Grimme (1892), Hirschfeld, (1902), ou encore Noldeke-Schwally (1909) dont le classement reçoit davantage la faveur des érudits. (48)

Ces reclassements, qui reposent sur des analyses stylistiques, littéraires ou conceptuelles, permettent de distinguer une première série de quatre vingt dix sourates, dite mecquoise, et une seconde de vingt quatre dite médinoise, postérieure donc à la première.

Naturellement le nouvel ordre des sourates, ainsi établi, n'a plus rien de commun avec celui du Coran othmanien officiel, et une telle manipulation de leur livre ne saurait être considérée qu'avec réprobation par les musulmans.

(48) J. Bertuel, op. cit. page 22.

• Ce qu'est le Coran pour les musulmans

— Livre divin, « incréé »

Pour les musulmans, il est le Livre et la Parole d'Allah aussi, toute citation coranique se trouve toujours introduite par ce préambule « Allah a dit ». (49)

L'orthodoxie musulmane considère le Coran comme incréé en ce sens que, non seulement il reproduit une copie conforme au prototype de la révélation divine — « Omm al-kitab » (50) — de toute éternité conservé au Ciel (Coran 13.39 - 43.3) — mais que dans sa forme actuelle, dans sa reproduction phonétique et graphique, dans son vêtement linguistique arabe, il est identique et coéternel à l'original céleste. (51)

— Révélé à Mohammed

On percevra mieux plus loin l'importance de ce concept : c'est à Mohammed, et à lui seul, qu'Allah a révélé le Coran par l'intermédiaire de l'ange Gabriel.

Non que Mohammed ait eu l'exclusivité du Message divin puisque l'islam admet la réalité (sinon l'intégralité du contenu) des révélations antérieures. Mais c'est à lui seul qu'Allah a révélé le Message excellent, celui qui contient tous les autres, les parachève et encore les dépasse.

Sur ce dernier point, il nous faut citer une réflexion qui nous paraît caractéristique :

Mohamed Arkoun (52) écrit :

Il s'agit aujourd'hui de rendre possible une réflexion religieuse ouverte, sans a-priori théologique, à toutes les expériences religieuses de l'humanité.

C'est pourquoi il cite Al-Hasan El Basri, intellectuel musulman (+ 728) :

Dieu a inclus les sciences des Livres antérieurs dans le Coran, puis il a inclus les sciences du Coran dans la Fatiha (53) ; quiconque possède le commentaire de celle-ci est comme quelqu'un qui posséderait l'exégèse de tous les livres révélés.

(49) Lam. page 48.

(50) Omm al kitab = mère de l'écriture, ou si l'on veut = matrice.

(51) Lammens, page 49.

(52) Cité par M. Bergé dans *Les Arabes*, Lidis, Paris, 1978, page 284.

(53) Première sourate du Coran, qui ne comporte que sept versets. Nous en donnons le texte en § 2 chapitre V ci-après.

M. Arkoun estime que ce texte « nous met en garde contre toute lecture réductrice » (du Coran).

On ne saurait contester à leurs auteurs le droit à de telles affirmations, mais en tant que réflexions, elles nous paraissent un peu courtes pour emporter la conviction du lecteur.

— Écrit en langue arabe

On l'a vu plus haut : l'original céleste du Coran, gardé par les anges, est écrit en arabe.

On imagine difficilement la portée d'une telle conception, et nous allons en donner quelques exemples.

Tout d'abord, soulignons que, pour le musulman, toute traduction du Coran dans une langue autre que l'arabe est en quelque sorte peccamineuse, « hâram » (54) et, à la limite, est au sens strict, inconcevable pour lui.

À l'automne dernier, un jeune couple de nos amis, à la sortie de la messe devant l'église de Rueil, est abordé par un musulman d'une vingtaine d'années, qui cherchait une adresse dans le quartier. Nos amis le renseignent.

Puis la conversation s'engage ; ce garçon est étudiant dans une faculté parisienne et son père, immigré maghrébin, habite également Paris. Il a entendu les chants à la sortie de l'église, en demande la signification, l'origine et l'on en vient aux sujets religieux.

« Et vous, Monsieur, vous connaissez certainement bien le Coran... ? »

« Non — répond avec confusion l'intéressé — j'avoue ne l'avoir jamais lu car je ne sais pas l'arabe... »

« Mais il y a bien des traductions en français... » objectent avec prudence nos amis interloqués...

« Non ; j'ai posé la question à mon père et il m'a répondu que le Coran en français, ça n'existe pas ».

Et disons-nous bien que — dans cet esprit musulman, — il s'agissait d'une inexistence, d'un non-être, presque au sens philosophique du terme...

L'un de nos amis avait oui dire qu'à la grande mosquée de Paris, l'on pouvait se procurer — format livre de poche — des exemplaires « de vulgarisation » du Coran, et gratis.

Par curiosité, il s'y rendit ; des employés aussi courtois que perplexes le renvoyèrent de bureau en bureau jusqu'à ce qu'enfin on lui présentât — comme avec réticence — tout ce dont on disposait : un luxueux ouvrage en deux tomes format Larousse d'un prix fort

(54) « Hâlam », interdit, suspect, défendu.

élevé, contenant semble-t-il les sourates du Coran, mais aussi bien d'autres choses, le tout brillamment enluminé.

Mais de Coran de propagande en français : point.

Certes, l'islam est conquérant et cherche à convertir, y compris en France ; mais de là à diffuser à grande échelle le Coran en français, il y a un pas que — semble-t-il — il répugne encore à franchir.

Il lui faut pourtant faire la part des choses, et tenir compte de certaines évolutions : ainsi il est de fait que la plupart des musulmans du Maghreb, — du moins les jeunes générations — quand ils savent lire, lisent le français et peu, ou pas du tout, l'arabe.

Comment, dans ces conditions, enseigner leur religion à ces jeunes générations sans trop déroger aux principes ?

Une réponse peut être trouvée dans la façon dont est présentée la récente édition (1983) de l'*Instruction islamique* utilisée dans les établissements d'enseignement secondaire au Maroc. (55) Pratiquement tout le texte de ces 600 pages est en français, mais **toutes les citations du Coran sont données d'abord en arabe**, et suivies d'une traduction en français.

De plus, ces citations sont imprimées sur fond vert (la couleur de prédilection de l'islam) et entourées d'une enluminure pour bien différencier le texte saint du reste de l'ouvrage.

Reste que la langue arabe est en quelque sorte le passage obligé de celui qui veut embrasser l'islam, car tout néophyte, généralement, sera tenu d'apprendre — en arabe — les sourates les plus fondamentales.

Ne peut-on dire que, d'une certaine façon, l'arabe tient pour l'islam le rôle que le latin a tenu pour le christianisme jusqu'à une époque récente ? (encore qu'il a toujours été possible de se convertir au christianisme sans passer par le latin...). Et que l'islam a su conserver ce facteur d'unité si légèrement abandonné par l'Occident chrétien ?

Et de plus, le monde arabe dispose là — avec l'extension contemporaine de l'islam — d'un instrument efficace pour l'expansion mondiale de sa langue, donc de son influence.

— Somme de toutes connaissances « licites »

Nous abordons ici l'un des aspects essentiels de l'islam ; si on ne l'a pas correctement saisi, mieux vaut renoncer à comprendre la mentalité du musulman, son histoire, sa civilisation, certaines de ses attitudes actuelles.

(55) *Instruction islamique*, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année secondaires. Librairie El Maârif, rue Bab Challah, Rabat, 1983, publiée sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale du Royaume du Maroc.

Et c'est pourquoi nous commencerons par citer, du professeur E.F. Gautier (56), l'une des meilleures analyses que nous connaissions de ce point-clé de l'islam :

Le Coran n'est pas, comme l'Évangile, simplement le livre sacré, base de la vie religieuse ; il est le Code, la réunion de tous les codes à lui tout seul, base unique de la vie juridique. Il est la constitution, la source théorique de tout pouvoir politique, et le principe de toute administration dans n'importe quel État islamique...

Mais voici le bouquet à nos yeux d'occidentaux. **Le Coran est par surcroît la somme arrêtée une fois pour toutes de toute connaissance.** (57) Nous sommes familiers avec quelques conséquences de cette conception. Par exemple, cette incuriosité du musulman en face des miracles de la science : « Djenoun fih » le diable est dedans « cela sent le fagot ».

L'école coranique a ancré dans l'esprit du musulman, depuis son plus jeune âge, ce concept, cette certitude : le Coran contient tout, absolument tout, ce qu'il est nécessaire — et suffisant — à l'homme de connaître, aussi bien pour se diriger dans sa vie terrestre, que pour gagner son paradis.

Conséquence : tout ce qui n'est pas dans le Coran est sans intérêt réel ni profond pour l'homme.

Poursuivons : ce Coran, livre saint des musulmans, contient donc toutes les sciences, certes, mais aussi toutes les sciences « permises » à la connaissance humaine par Allah, l'Omniscient.

Conséquence : tout ce qui n'est pas dans le Coran est entaché de suspicion, « hâlam »... voire, pour reprendre Gautier, à la limite du diabolique.

Et enfin : ce livre divin, ce Coran coéternel, somme nécessaire et suffisante de tout ce que l'homme doit connaître, est écrit en Arabe, a été révélé à Mohammed et à lui seul.

Conséquence : l'islam détient le monopole, non seulement du Vrai, mais encore, du Vrai « Utile ».

— Une connaissance fermée

Nous avons vu plus haut que le Coran, pour les musulmans, contient la somme de toutes sciences, que « rien n'en a été omis ».

(56) E.F. Gautier, *Mœurs et coutumes des musulmans*, Club du meilleur livre, 3, rue de Grenelle, Paris, 1959, page 7.

(57) Souligné par nous.

Force nous est de constater que des pans entiers de la connaissance, laborieusement édifée depuis des millénaires par le génie insufflé à l'homme par son Créateur, sont totalement absents du Coran.

L'on n'y trouve — par exemple — ni physique, ni chimie, ni métallurgie, ni sciences agricoles, ni médecine, ni biologie, etc... et — pas davantage — d'enseignements ou d'apports dans l'immense domaine des arts : musique, peinture, sculpture.

J. Hours écrivait : (58)

C'est la négation de l'effort scientifique et de chaque science particulière autant que de la « Science » elle-même. Rien d'inexplicable dès lors dans l'inertie de l'islam à tout effort de recherche scientifique de même qu'à toute œuvre d'application des découvertes de la science.

Et de fait, si comme nous en sommes convaincus l'esprit de l'arabe musulman n'est nullement inférieur à celui de l'occidental, une question se pose :

Comment se fait-il que, treize siècles après l'avènement de l'islam, les peuples musulmans y compris les plus riches, soient encore tributaires de l'Occident pour toute application des découvertes de la science ?

Peut-on citer une automobile, une machine-outil, un médicament, un produit industriel tant soit peu évolué, conçu par un pays arabe islamique ?

Constatons que non, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'intelligences inférieures, mais d'un profond désintérêt, souvent teinté d'ailleurs d'un dédain suspicieux, pour tout cela.

Et pour clore ces brèves remarques, évoquons avec J. Hours une objection souvent rencontrée :

Comment nier l'aptitude de l'islam à l'activité scientifique alors que c'est lui qui au temps du haut moyen âge pendant près de cinq siècles a reçu des Grecs le flambeau de la recherche pour le transmettre par la suite à nous-mêmes, alors qu'en tous domaines, de la philosophie aux mathématiques et à l'algèbre, des sciences naturelles jusqu'à la médecine et l'alchimie, nous lui devons tant de reconnaissance et que notre langue elle-même conserve encore le souvenir de cette dette ?

Il y a bien longtemps (et notamment dans une conférence en Sorbonne du 29 mars 1883) que Renan répondait à cette objection. Il montrait que si l'étendue des conquêtes arabes permit l'entrée en contact de civilisations diverses, (...) que si ces contacts favorisèrent sur

(58) J. Hours, *La conscience chrétienne devant l'islam*, tiré à part d'*Itinéraires*, N° 60 et 65, pages 19-20.

nombre de points l'accroissement des connaissances, ils ne furent généralement pas l'œuvre d'arabes proprement dits et que l'élément arabe fournit seulement à cette activité une langue véhiculaire... Elle se poursuivit non par l'effet de l'islam mais en dehors de lui et sans sa sympathie ; et la puissante réaction musulmane (...) allait arrêter ce mouvement pour l'éteindre bientôt tout à fait.

Et Renan concluait : « Les libéraux qui défendent l'islam ne le connaissent pas. L'islam, c'est l'union indiscernable du spirituel et du temporel, c'est le règne d'un dogme, c'est la chaîne la plus lourde que l'humanité ait jamais portée. Dans la première moitié du moyen-âge... (il)... a supporté la philosophie parce qu'il n'a pas pu l'empêcher. Mais quand l'islam a disposé de masses ardemment croyantes, il a tout détruit. »

Cette citation nous semble être un intéressant développement du constat d'E.F. Gautier sur la position de l'islam face à la science.

— Les arts figuratifs sont proscrits par l'islam

Le judaïsme estima que, pour éviter tout retour à toute forme d'idolâtrie, il fallait interdire la représentation d'humains et d'animaux ; l'islam qui, a emprunté cette interdiction, comme bien d'autres choses, au judaïsme, l'a interprétée à sa manière et l'a combinée en outre avec un concept qui lui est propre :

Représenter un être vivant, c'est vouloir copier le Créateur (prétention diabolique).

Concept qu'illustre cet apologue : un homme fit une statue d'homme et s'en enorgueillit ; il mourut, et le Jour du Jugement, en présence des anges, Dieu l'interpella :

— Dis-moi : qu'as-tu fait de bien sur terre ?

L'homme exhiba sa statue, et répondit : j'ai fait cela, Seigneur ! et Dieu lui demanda : Et tu en es fier ?

— Oui, Seigneur, j'en suis fier !

— Et Dieu lui ordonna : Donne la vie à cette figure !

— Et l'homme avoua, honteux : Je ne le puis ! Toi seul, Seigneur, en a le pouvoir !

Il avait voulu copier Dieu ; il fut ridiculisé devant tout l'univers !

Comment s'étonner de ce que l'islam, — dont nombre d'historiens affirment pourtant qu'il assumait en son temps un rôle décisif dans le développement de l'art architectural, — l'islam qui n'est pas absent, quoique jusqu'à un certain degré, d'autres arts comme la musique, la céramique, — n'ait engendré aucun Michel-Ange, aucun Rubens ?

— Tentatives musulmanes de corriger cette image

Certains pédagogues musulmans s'efforcent actuellement d'inculquer aux jeunes générations la conviction que, loin d'être une religion anti ou a-scientifique, l'islam est au contraire la religion, non seulement de la raison, mais encore de la science.

Il est intéressant d'observer la manière dont ils s'y prennent pour cela : elle est tout à fait révélatrice.

Nous lisons dans l'*Instruction islamique*, éditée au Maroc en 1983 :

L'islam est la religion de la science : (59)

...Il est de son devoir (il s'agit de l'homme)... de contribuer au développement de toutes les sciences. A ce propos, nous lisons dans le Coran :

Le seigneur élèvera, à des rangs privilégiés, les croyants parmi vous, ainsi que ceux à qui Il aura révélé la science... et le prophète Mohammed a dit dans un hâdith : « l'acquisition de la science est un devoir pour tout musulman »

La science n'est pas la connaissance exclusive de la religion :

L'islam... nous exhorte à apprendre ce qui est utile.

(Ainsi) « Dieu nous ordonne d'étudier la biologie » (en voici la preuve :) « dans les versets suivants (il est dit) "Que l'homme considère ce dont il fut créé. Il a été créé d'une goutte d'eau (semence) sortie d'entre les lombes et les côtes". »

Le manuel aborde ensuite l'agriculture :

Le fait que l'islam invite à s'occuper de l'agriculture est manifeste dans la parole du Très-Haut : « Que l'homme considère sa nourriture ; Nous avons fendu la terre profondément, Nous en avons fait sortir des céréales, des vignes et des légumes... » (60)

Puis l'industrie : l'islam la connaît, la pratique ; la preuve :

Il est dit dans le Coran : « Nous lui avons appris à fabriquer des cottes de mailles, pour vous prémunir contre le danger ». (61)

Il faudrait tout citer...

L'auteur ne s'appuie pas sur des constats, des faits, il ne raisonne pas. Toute la puissance de conviction — c'est typiquement

(59) *Instruction islamique* (Ministère de l'E.N. du Maroc), 4^e année secondaire, page 18.

(60) Ibid. 1^{re} année secondaire, page 32.

(61) Ibid. 1^{re} année secondaire, page 32.

musulman — réside dans l'affirmation, et la source unique de l'argument, c'est le Coran.

La découverte de l'électricité a révolutionné la planète, et cette forme d'énergie tient désormais dans nos existences la place que l'on sait.

Conscient de cela, et aussi du fait que cette découverte est réputée ne rien devoir aux arabes ni à l'islam, un docteur musulman écrivait il y a quelques années que l'islam connaissait l'électricité avant tous les autres peuples.

La preuve, — tranchait-il — c'est que j'ai cherché dans le Coran et que j'y ai trouvé le mot « foudre ».

N'y a-t-il pas quelque chose de pathétique dans l'effort ici déployé par l'islam qui, cherchant en fait à se dégager d'un carcan, recourt au même carcan pour tenter de démontrer qu'il n'en est pas un ? Citons pour finir cet extrait de la même instruction :

L'islam combat l'inculture... Certains domaines de la science furent explorés et approfondis, et c'est pourquoi de nombreux musulmans possédaient des bibliothèques garnies d'ouvrages en persan, grec, hindou, notamment en philosophie, mathématiques, astronomie, médecine, chimie etc... Par la suite ces sciences devinrent arabes et furent transmises à l'Europe. (62)

— Le Coran s'inscrit-il dans la « Révélation » ?

Il n'est pas rare de lire, ou d'entendre parler, de « Coran révélé », de « Révélation », à propos du Livre saint des musulmans, ou de son contenu religieux.

Qu'en est-il au juste, du point de vue du chrétien ? Celui-ci doit-il admettre que l'ensemble du message coranique fasse partie de la révélation divine ?

Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur au chapitre III, paragraphe : « *Mohammed fut-il un prophète ?* » où l'on retrouvera que l'enseignement constant de l'Église exclut — implicitement mais sans aucune ambiguïté — le message coranique de la révélation divine.

(62) Ibid. 4^e année secondaire page 18 : l'on notera l'affirmation impavide : « par la suite, ces sciences devinrent arabes ».

2. LA SUNNA

• Définition

La « Sunna » (« Coutume ») est un ensemble de règles de vie religieuse, morale, sociale, tirées de la vie de Mohammed et de son enseignement.

• Composition

Il semble que l'élaboration de la Sunna ait commencé dès le premier siècle de l'hégire pour s'enrichir considérablement au cours des suivants.

Elle est confirmée par des « hadiths » ; un hadith est un trait ou une sentence attribué à Mohammed ou à ses compagnons et par lequel on cherche à justifier, à confirmer une pratique de la Sunna.

Les partis politiques et religieux qui s'élevèrent au sein de l'islam primitif cherchèrent bientôt à utiliser la méthode du hadith en faveur de leurs visées particulières. On verra Ommayyades, Abbassides et Alides se combattre et polémiquer à grand renfort de hadiths. (63)

H. Lammens évoque le véritable « sport » qu'était devenu, jusqu'au V^e siècle de l'hégire, la recherche de hadiths nouveaux :

Certains Mohaddiths se vantaient d'en savoir par cœur 100 000, voire un million. (...) C'est dans ces milieux — mal vus des savants officiels — que l'on attribue à Mohammed cet aphorisme : « *Si vous rencontrez un beau dicton, n'hésitez pas à le placer sous mon nom ; je dois l'avoir dit* ». (64)

• Utilité

La Sunna a pour objet de compléter et d'expliquer le Coran (dont le texte — quoique son auteur y affirme « n'y avoir rien omis » (Cor. 6.38) contient bien des obscurités et des lacunes).

Ainsi le Coran recommande la prière, mais sans en fixer les modalités — nombre, rites, — détails que l'on trouvera dans la Sunna, tirés de l'exemple ou des indications de Mohammed.

(63) Lam. page 94.

(64) Lam. pages 94 et 95.

Dans tous les cas donc, où aucun usage n'était établi, là où le texte du Coran n'avait rien stipulé, on se reporta spontanément à la Sunna, à la Coutume du Prophète. (...) parfois même une fiction pieuse n'hésita pas à supposer, à présenter comme arrivé, en d'autres termes, à inventer, ce qu'il aurait décidé en face de situations nouvelles. (65)

• Infaillibilité

Mohammed agissait sous l'inspiration d'En-Haut ; ainsi la Sunna, enseignée par lui ou tirée de ses exemples, bénéficie-t-elle du privilège de l'infailibilité, avec pour les fidèles l'obligation de s'y soumettre. C'est pourquoi les musulmans orthodoxes se désignent eux-mêmes « gens de la Sunna » (Sunnites).

3. LA LOI DE L'ISLAM (CHARIA ET JURISPRUDENCE)

• Origine : le droit ou « fiqh »

L'expansion de l'islam en dehors de l'Arabie, la fondation et l'organisation du califat, amenèrent à formuler le droit, **fiqh**, littéralement la sagesse, prudentia des Romains. Comme chez ces derniers, mais dans un sens beaucoup plus strict, le **fiqh** est (...) la connaissance et la définition des lois divines et humaines.

(...) La théorie orthodoxe affirme qu'il n'existe pas d'actions fondamentalement bonnes ou mauvaises, indépendamment de la législation révélée. Leur valeur morale dépend de la volonté divine, inscrite dans la révélation coranique. L'islam est essentiellement une religion légale. Rien n'est laissé à l'arbitraire ni à l'initiative du croyant. Le **fiqh** embrasse donc l'ensemble des obligations que la loi (**Charia**) coranique impose au musulman, en sa triple qualité de croyant, d'homme et de citoyen d'une théocratie.

Le Coran a été pour lui comme le « discours sur l'histoire universelle ». Il lui a appris le mystère des destinées religieuses des sociétés humaines et la prééminence de la collectivité islamique. **Voici que la Charia, se donnant comme l'interprète de la révélation, va lui dicter le statut familial, le droit pénal, le droit public et international, les relations avec les non-musulmans, règlementer enfin sa vie religieuse, politique et sociale** dont elle se réserve de surveiller les multiples manifestations et de diriger le rythme compliqué. (66)

(65) Lam. page 90.

(66) Lam. page 108, les passages soulignés le sont par nous.

• Les différentes écoles juridiques

On distingue principalement quatre écoles juridiques orthodoxes, chacune portant un nom tiré de celui de son fondateur : écoles chaféite, malékite, hanéfite, et hanbalite.

Chacune privilégie une source plutôt qu'une autre et c'est ce qui les différencie ; mais ces différences ne portent que sur des détails, ainsi :

Peut-on dire « *Je suis un croyant* » sans ajouter « *Inch'Allah* » ? Oui, dit Hanifa, non disent les autres.

• Les ulémas

Ils sont les interprètes autorisés du « consensus », nous dit Lamens, c'est-à-dire de l'idjma (accord entre les docteurs qualifiés et les ulémas d'une certaine période, sur telle ou telle interprétation des textes et de la Sunna). En cas de doute, les simples fidèles s'adressent à eux. Leur réponse, écrite, constitue une « décision ».

• Le cadî

Choisi dans la classe des ulémas, il est titulaire d'une magistrature judiciaire.

CHAPITRE V

THÉOLOGIE DE L'ISLAM

I INTRODUCTION

• Rappel préalable

Rappelons que le but de la présente brochure est simplement de mettre en relief les points-clés de l'islam dans le cadre d'une « connaissance élémentaire » de celui-ci.

Il n'est donc pas question de nous livrer à une étude approfondie de la théologie de l'islam, qui dépasserait à la fois les limites de cette plaquette, et notre compétence.

Cependant, comme l'écrivait J. Hours déjà cité : « *L'islam est d'abord une religion* ».

En abordant ce chapitre, nous entrons donc au cœur du sujet, et nous devons nous efforcer de mettre en évidence, avec clarté, ce qui constitue l'essentiel de la théologie de l'islam.

• Rechercher la spécificité de l'islam

Une attitude fréquente, parmi ceux qui abordent l'islam, consiste à y rechercher par préférence les points qu'il peut avoir en commun avec d'autres religions monothéistes, le christianisme en particulier. Cette attitude procède d'une intention assurément louable, celle de faciliter un rapprochement entre croyants.

Mais l'on constate que les champions de cette méthode d'approche succombent trop souvent à la tentation d'édulcorer tel ou tel verset du Coran, d'élaguer de l'islam telle aspérité, bref d'affadir ou de gommer tout ce qui peut sembler gênant pour le but « œcuméniquement » (67) recherché.

(67) Est-il besoin de rappeler que le terme « œcuménisme », au sens religieux, ne concerne que la chrétienté, alors qu'on le voit fréquemment employé, improprement, dans le domaine des relations entre celle-ci et l'islam ?

(La présente note, ainsi que les guillemets dont nous entourons l'adjectif, devraient constituer, pour le lecteur, des circonstances atténuantes au flagrant délit d'impropriété que nous commettons ici à notre tour.)

Nous aurons l'occasion, plus loin, de donner quelques exemples de cette tournure d'esprit.

Quant à nous, nous estimons que, lorsqu'il s'agit de définir tel objet ou sujet, de mettre en lumière son originalité propre, l'on y parviendra plutôt en recherchant par préférence ce en quoi il se différencie des objets ou sujets du même genre.

Cette méthode est celle que nous nous efforcerons de conserver dans les pages qui suivent : loin de témoigner d'une quelconque hostilité à l'égard des hommes dont nous étudions ici les fondements de la foi, elle prétend au contraire à la première des honnêtetés à leur égard.

La première des honnêtetés ici ne consiste-t-elle pas à nous efforcer d'appréhender les points-clés de l'islam tels qu'ils sont perçus et vécus par les musulmans — nos frères — et non pas tels que nous voudrions qu'ils soient ?

• Notre méthode

Comme nous l'avons précisé au début de cette plaquette, nous nous appuyerons essentiellement sur des versets du Coran lui-même, et sur des citations d'auteurs sûrs.

Nous ferons parfois suivre l'examen de ces points théologiques musulmans, d'un commentaire visant, sans autre prétention, à en souligner ou illustrer le caractère propre — éventuelle en le plaçant en regard du christianisme.

Ces notes seront intitulées : « observations complémentaires ».

Enfin, nous conclurons ce chapitre par un tableau comparatif, résumant d'une manière schématique et simple ce que nous aurons examiné plus en détail au préalable.

2. PRINCIPAUX POINTS DE DOGME

• Dieu « Allah »

Suivant l'abbé Bertuel (68) le terme « Il » ou « Ilah », voire « Ha-ilah », se retrouve chez les anciens sémites, et dans de vieilles inscriptions araméennes ou phéniciennes, et c'est encore par un terme dérivé de « El » ou « Il » que les Hébreux désignaient leur Dieu : « El-Ohim ».

(68) J. Bertuel, op. cit., tome 1, pages 38 et 39.

M. Kasimirski (69) note tout de même ceci :

et (...) disent les commentateurs (musulmans), les idolâtres nomment bien leurs idoles « dieu » (Il'ah) mais non pas « Allah » le Dieu Unique.

Nous renvoyons le lecteur au très intéressant ouvrage de J. Bertuel qui, dans le passage évoqué ci-dessus, développe l'idée suivante : dans le Coran le terme « Allah » désigne essentiellement le Dieu des juifs, dont il a tous les attributs : Unique, Créateur, Tout-puissant et Dispensateur de tous les biens, et qui sera repris par l'islam.

Attributs que l'on retrouve dans la belle sourate N° 1 dite « *Fatihah el Kitab* » (70) :

- 1 — Louange à Dieu, maître de l'univers,
- 2 — Le clément, le miséricordieux,
- 3 — Souverain au jour de la rétribution,
- 4 — C'est toi que nous adorons, c'est toi dont nous implorons le secours,
- 5 — Dirige-nous dans le sentier droit,
- 6 — Dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits,
- 7 — Non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni de ceux qui s'égareront, (K)

M. Kasimirski note qu'il faut entendre le mot arabe « miséricordieux » dans un sens restreint, embrassant non tous les êtres, sans distinction aucune, mais seulement les bons, les fidèles, ceux qui méritent sa grâce. Et que le « sentier droit » désigne l'islamisme.

Commentant la « *théodicée peu compliquée* » du Coran, le père Lammens (71) relève également que « *Allah est le Créateur, le Maître unique et sans égal. Il a créé, lui seul et de rien, le monde en six jours et à "insufflé à l'homme son esprit"* ».

— Observations complémentaires

Cette conception de Dieu et de ses attributs par l'islam ne semble pas en opposition avec celle du christianisme, sauf peut-être pour ce qui touche au caractère restrictif de la miséricorde divine.

(69) M. Kasimirski, *Le Coran*, Garnier, 1855, page 246, note 1.

(70) « *Qui ouvre le livre* », encore appelée « *La Liminaire* ».

(71) Lam. page 63.

• La Trinité

— Le Coran prêche un monothéisme anti-trinitaire

C'est encore au judaïsme que l'islam a emprunté cette violente hostilité à l'égard du dogme chrétien de la Trinité.

Sr. V 77 — **Infidèle** est celui qui dit : **Dieu est un troisième de la Trinité**. Il n'y a point de Dieu si ce n'est le Dieu unique. S'ils ne désavouent ce qu'ils avancent, un châtement douloureux atteindra les infidèles. (72) (K)

Sr. IV. 169 — O détenteurs de l'Écriture ! Ne soyez pas extravagants, en votre religion ! (73) Ne dites, sur Allah, que la vérité ! Le Messie, Jésus fils de Marie, est seulement un apôtre d'Allah, Son Verbe jeté par Lui à Marie et un Esprit (émanant) de Lui. Croyez en Allah et en ses apôtres et ne dites point : « **Trois** » Cessez ! (Cela sera) un bien pour vous. **Allah n'est qu'une divinité unique**. A Lui ne plaise d'avoir un enfant ! A Lui ce qui est dans les cieux et sur la terre. Combien **Allah suffit** comme protecteur. (B)

La prédication de Mohammed, on l'a vu, était résolument dirigée contre le polythéisme des bédouins de l'époque, qui adoraient une dizaine de dieux différents.

Il semble bien que Mohammed ait assimilé la Trinité des chrétiens à ce polythéisme, les englobant avec les idolâtres bédouins dans une même et vigoureuse réprobation.

C'est l'avis du père Lammens :

Allah ne connaît pas d'« Associés » ou divinités rivales, comme lui en assignent les païens que, pour ce motif, le Coran appelle « **associeateurs** ». Avant l'hégire, Mahomet ne vise d'abord que les païens koreichites et bédouins. A Médine, après sa rupture avec Israël, sa polémique leur adjointra les « gens du Livre », à savoir les juifs et les chrétiens. (74)

— Les chrétiens sont des « associeateurs »

Les chrétiens sont donc des « associeateurs » et par ce terme, fréquemment visés dans le Coran :

(72) Les mots soulignés le sont par nous. Cette remarque est valable pour tous les versets du Coran que nous citons dans cette plaquette.

(73) Le Coran vise évidemment ici, parmi les « gens de l'Écriture », les chrétiens.

(74) Lam, page 63.

Sr. LXXII. 2 — Il (Allah) conduit à la vérité ; nous croyons en elle et nous n'associerons plus aucun être à notre seigneur. (K)

Sr. IV. 51 — Allah ne pardonne point qu'il Lui soit donné des associés, alors qu'Il pardonne, à qui Il veut, les péchés autres que celui-là. Quiconque associe à Allah commet un immense péché. (B)

L'auteur du Coran appelle à la rescousse le père des croyants, Abraham :

Sr. III.60 — Abraham n'était ni juif ni chrétien ; il était pieux et résigné à Dieu (75), et il n'associait point d'autres êtres à Dieu.

« *Mahomet fut nourri de l'esprit juif* », affirme l'historien Bernard Lazare déjà cité ; rien de surprenant donc dans ce constat : « *Mahomet est expressément hostile à la Trinité* ». (76)

— Observations complémentaires

Qu'il nous suffise d'opposer aux versets que l'on vient de lire, la préface de la Trinité :

(...) Seigneur, Père saint, Dieu éternel et tout-puissant, qui avec votre Fils unique et l'Esprit-Saint, êtes un seul Dieu, un seul Seigneur : **non point dans l'individualité d'une seule personne mais en la Trinité d'une seule substance**. Ce qu'au sujet de votre gloire, en effet, nous croyons sur la foi de votre révélation, nous le tenons pour également vrai de votre Fils et de l'Esprit-Saint, en sorte que, proclamant la véritable et éternelle divinité, nous adorons et la propriété dans les personnes, et l'unité dans l'essence, et l'égalité dans la majesté. (...)

Méditons ces lignes et déjà — avant même d'aller plus loin dans cette analyse succincte de la théologie de l'islam, — nous apercevons l'infranchissable abîme qui sépare celui-ci du christianisme !

Après cela, lorsque nous lisons — et parfois sous des plumes ecclésiastiques — qu'au fond... peu de chose sépare l'islam du christianisme, qu'ils adorent l'un et l'autre le même Dieu, nous nous interrogeons ; de quel christianisme (ou de quel islam) peut-il diable bien s'agir ?

On nous permettra, pour conclure ce paragraphe sur une note d'actualité, une anecdote vécue par l'un de nos amis.

(75) « Muslin » ; « résigné, soumis » (à Allah) ; autrement dit, Abraham s'était, par avance, rangé dans l'islam futur.

(76) Baron Carra de Vaux, Dictionnaire théologique, page 1140.

Le samedi 25 mai 1985, vers 7 heures, sur le parvis de Notre-Dame de Paris, des milliers de pèlerins avec sacs, bagages et bannières, s'apprêtaient à une marche de trois jours vers Chartres.

L'un d'eux, après avoir déchargé sa voiture, s'en vint la garer au parking voisin, dont le gardien se trouvait être un marocain d'une cinquantaine d'années.

Ce dernier lui demanda ce que signifiait cette agitation matinale et insolite, génératrice d'embarras de circulation ; notre ami, qui ne manque aucune occasion de « faire un bout de causette » avec les musulmans, s'empessa de le renseigner :

— « *Ce sont des roumis (77), des jeunes et des vieux, qui vont marcher pendant trois jours jusqu'à la grande église, enfin leur grande mosquée, de Chartres : cent kilomètres à pied, tu te rends compte ?* »

— « *Tu sais, à mon âge j'ai fait cinquante kilomètres à pied dans la montagne en un seul jour au Maroc* » — répliqua avec orgueil notre homme — *mais dis-moi : pourquoi est-ce qu'ils font ça, ces gens ?* »

Notre ami lui expliqua qu'ils allaient demander à la Mère de Jésus sa protection pour les familles menacées, son aide pour la renaissance de la foi religieuse en France, etc...

La stupéfaction, puis l'enthousiasme, s'emparaient de ce père de famille musulman découvrant qu'il existait ici des français attachés comme lui à ces valeurs traditionnelles ! Et de s'enflammer à son tour, dénonçant avec crudité les maux qui dans ce domaine n'épargnent pas non plus les familles musulmanes vivant en France : union libre, relâchement des mœurs, perte du respect des anciens, etc...

Au terme d'un échange devenu chaleureusement amical, au moment de se quitter, notre ami promit de prier Dieu, pendant le pèlerinage, pour la famille du marocain qui, l'en remerciant, lui lança soudain : « *Ton Dieu c'est mon Dieu, mais il n'y en a qu'un, mon ami, qu'UN !* »

Le bras levé, l'index tendu, la fermeté du ton, soulignaient avec force cette unicité, indispensable rappel amicalement fait à ce roumi si sympathique, mais malgré tout encore dans l'erreur...

(77) Des chrétiens, est-il besoin de le préciser ! Les musulmans (ceux du Maghreb en particulier) désignent ainsi depuis des temps très anciens les chrétiens (roumis, les gens de la Rome chrétienne) et beaucoup plus généralement les Européens qu'ils présument « a priori » appartenir à cette religion. Bien mieux : en Kabylie, c'est par le terme de « N'çara » que les français d'origine étaient, et probablement sont encore, désignés, c'est-à-dire les « disciples du Nazaréen » !

• Le Père

— Allah n'est pas père

« *Dieu n'est pas engendré et n'a pas engendré.* »

Par cette formule, l'islam s'inscrit en faux à la fois contre la notion d'un Dieu Père, et plus fermement encore contre celle de la filiation divine de Jésus — que nous examinerons au paragraphe suivant.

Le Tout-Puissant est certes le Créateur de l'homme, mais de là à établir entre Allah et l'homme une relation de Père à fils, il y a un pas que le musulman ne saurait franchir.

Le musulman est prosterné avec un infini respect devant Allah, le Puissant, le Dispensateur de tous les biens, le Miséricordieux, mais ce serait une erreur que d'introduire dans cette attitude une notion d'amour filial qui s'y trouverait tout à fait déplacée.

Dieu est infiniment trop haut, et inaccessible, pour que sa créature se permette de voir en Lui un Père.

Citons, de J. Hours, ce commentaire : (78)

Sans secours divin, sans point d'appui permanent tel que la notion d'ordre naturel, l'homme se retrouve seul devant lui-même en toute sa faiblesse. A peine sa personnalité peut-elle se construire. Le Dieu despotique qui règne au Ciel ne l'aide pas dans cette œuvre, il l'écrase plutôt...

Cet aspect caractéristique de l'islam va mieux s'éclairer, par un effet de contraste, avec la seconde Personne de la Trinité : le Fils.

• Le Fils

— Le Coran réprovoque la foi en l'Incarnation

Sr. XXIII. 92 — Dieu n'a point de fils, et il n'y a point d'autre Dieu à côté de lui : autrement, chaque dieu s'emparerait de sa création, et les uns seraient plus élevés que les autres. Loin de la gloire de Dieu les mensonges qu'ils inventent. (K)

— Jésus lui-même est cité comme témoin

Sr. V. 76. — Infidèle est celui qui dit : Dieu c'est le Messie, fils de Marie. Le Messie n'a-t-il pas dit lui-même : O enfants d'Israël, adorez Dieu qui est mon Seigneur et le vôtre ? Quiconque associera à Dieu d'autres dieux, Dieu lui interdira l'entrée du jardin (paradis) et sa demeure sera le feu... (K)

(78) J. Hours, *La conscience chrétienne devant l'islam*, page 20.

Sr. V. 116. — (Rappelez-vous) quand Allah demanda « O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui a dit aux hommes : prenez-nous, moi et ma mère, comme divinités en dessous d'Allah ! (Jésus) répondit : Gloire à Toi ! Il n'est point de moi de dire ce qui n'est pas pour moi une vérité ! Si j'ai dit cela, Tu le sais, (car) **Tu sais ce qui est en mon âme, alors que je ne sais point ce qui est en ton âme, O Toi qui a toute connaissance des inconnaissables !** (B)

Et d'ailleurs...

Sr. XXXIX. 6 — Si Dieu avait voulu avoir un Fils, il l'aurait choisi parmi les êtres qu'il a voulu créer. **Mais que ce blasphème soit loin de sa gloire !** Il est unique et puissant. (K)

Et cette imprécation au ton apocalyptique :

Sr. XIX.

— 92. Peu s'en faut que les cieus ne se fendent à ces mots, que la terre ne s'entrouve et que les montagnes ne s'écroulent !

— 93. **De ce qu'ils attribuent un fils au miséricordieux.** Il ne lui sied point d'avoir un fils. (K)

L'on est saisi par la violence avec laquelle s'exprime ici — nous osons dire : haineusement, — le rejet du Fils du Dieu vivant.

— Observations complémentaires

L'islam rejette donc l'Incarnation ; c'est ce que constate aussi le rédacteur de la note suivante que nous trouvons dans *Islam d'hier et de toujours* : (79)

En fait l'islam se rapproche plus du judaïsme que du christianisme. En effet quoiqu'il considère Jésus comme un grand prophète, un Précurseur, il repousse avec énergie l'idée d'incarnation et aussi la nécessité d'un Sauveur.

Il est dommage que l'auteur ajoute à cette observation pertinente, ce complément ébouriffant :

En effet, la notion de péché originel est étrangère aux musulmans qui au contraire considèrent l'acte de génération comme sacro-saint...

Il est exact que l'islam ne croit pas au péché originel ou plus exactement, semble considérer qu'au-delà d'Adam, — il n'a pas été transmis à l'humanité.

(79) J. Beraud-Villars, Arthaud, 1969, page 21, note 1.

Mais croire que le péché originel, c'est « l'acte de génération », révèle chez l'auteur une inquiétante ignorance du sens de ce dogme ! Nouvel exemple (80) qui laisse soupçonner les déficiences qui peuvent affecter certaines études publiées sur ces sujets.

Enfin, pour bien souligner la spécificité de l'islam dans ces notions de Père et de Fils, il nous suffira de confronter les citations ci-dessus du Coran qui s'y rapportent, à la Profession de Foi des chrétiens :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant,
Créateur du ciel et de la terre,
de toutes choses visibles et invisibles,
Je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ,
Le Fils unique de Dieu,
Né du Père avant tous les siècles :
Dieu né de Dieu, Lumière née de la Lumière,
Vrai Dieu né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé, consubstantiel au Père,
Et par qui tout a été créé.

• Le Saint-Esprit

— Il est confondu avec l'ange Gabriel.

Dans le Coran, le terme « Rouh » (Esprit-d'Allah, Esprit-Saint, voire Esprit tout court) désigne soit l'archange Gabriel, considéré comme l'intermédiaire attitré des révélations prophétiques (81) soit le Christ, « Messie, Verbe et Esprit d'Allah » (82) soit l'Esprit d'Allah.

Mais en aucun cas, ce vocable « Rouh » ne correspondra dans le Coran à l'Esprit-Saint « es-qualités » — si nous pouvons nous permettre cette expression — de troisième Personne de la Trinité.

Le Coran est donc muet en ce qui concerne cette troisième Personne ; s'il en refuse l'existence, ce n'est qu'implicitement et à travers le rejet des « associés » que nous avons évoqué plus haut. Ainsi le sort de la Trinité est-il, si l'on peut dire, réglé dans le Coran : pas de Père, pas de Fils, et quant à l'Esprit-Saint il est, comme on voudra, soit confondu avec Gabriel, soit absent.

(80) Cf. page 20 — Commentaire de E. Dermenghem : Jésus exempté dès sa naissance du péché originel...

(81) Lam. page 64.

(82) Lam. page 67.

• Jésus-Christ

— Sa place dans le Coran

Nous avons vu plus haut comment l'islam rejette la filiation et la personne divines du Christ. Mais cela — qui est essentiel — n'est cependant pas suffisant pour apprécier d'une manière à peu près exacte l'idée que l'islam se fait de Jésus-Christ, de sa nature, de sa mission, de son histoire terrestre. La place de Jésus dans le Coran est importante ; il serait fastidieux de citer tous les passages du Coran dans lesquels le Christ est évoqué, et nous n'en retiendrons que quelques-uns, parmi les plus caractéristiques.

— La naissance de Jésus fut miraculeuse

Sr. XXI. 91 — (Souviens-toi aussi de) celle qui avait conservé sa virginité, et en qui Nous soufflâmes une partie de notre Esprit ; Nous la constituâmes, avec son fils, un « signe » pour l'univers. (K)

— Jésus fut enseigné par Dieu, soutenu par son Esprit

Sr. III. 43 — Il lui enseignera le Livre et la Sagesse, le Pentateuque et l'Évangile. Jésus sera son envoyé auprès des enfants d'Israël... (K)

Sr. Sr. II. 254 — (...) Nous avons donné les preuves à Jésus, fils de Marie, que Nous avons assisté de l'Esprit-Saint. (...) (B)

— Jésus a accompli des miracles

Sr. V. 110 — (Rappelle-toi [Jésus])... quand, avec ma permission, tu pus guérir le muet et le lépreux, avec ma permission, quand tu pus faire sortir les morts (de leur sépulcre)... (B)

« Avec ma permission » : le Coran marque bien ici la subordination de Jésus à Dieu, sa non-divinité.

— Jésus a été élevé au ciel

Sr. III. 48 — (Rappelle) Quand Allah a dit : « O Jésus, je vais te rappeler, t'élever vers Moi, te purifier (de la souillure) de ceux qui sont incrédules. (B)

— Jésus y sera l'un des intimes de Dieu

Sr. III. 40 — ...Il se nommera le Messie, Jésus fils de Marie, illustre dans ce monde et dans l'autre, et l'un des familiers de Dieu. (K)

— Jésus sera un Signe pour tous les hommes

Sr. XIX. 21 — ...Il sera notre signe devant les hommes, et la preuve de notre miséricorde... (K)

Comme on le voit, le Livre saint des musulmans accorde une place privilégiée à Jésus-Christ, dans la création. Mais voici maintenant revenir une autre tonalité :

— Jésus n'est ni Dieu, ni fils de Dieu

Nous avons cité plus haut les versets qui l'affirment.

— Jésus est un prophète ; il annonce Mohammed

Sr. LXI. 6 — Je suis l'apôtre de Dieu, disait Jésus, fils de Marie, à son peuple. Je viens confirmer le Livre qui m'a précédé, et vous annoncer la venue du prophète qui me suivra, et dont le nom est Ahmed... (K)

Verset que R. Blachère traduit ainsi :

Et (rappelle) quand Jésus, fils de Marie, dit : « O fils d'Israël ! Je suis l'apôtre d'Allah, (envoyé) vers vous, déclarant véridique ce qui, de la Thora, est antérieur à moi et annonçant un apôtre qui viendra après moi et dont le nom sera Ahmad »...

R. Blachère ajoute que « l'identification AHMAD-Mohamed s'impose d'évidence à la conscience musulmane ».

Les musulmans prétendent que l'Évangile a été « trafiqué » et que l'on en a fait disparaître les paroles de Jésus relatées par le verset ci-dessus.

Accusation reprise récemment par l'un d'eux, et non des moindres :

Le Livre de l'Ancien et du Nouveau Testament qui existe actuellement est falsifié. Il a été modifié et amputé délibérément du nom du prophète Mohammed, et de bien d'autres choses, car Jésus dit dans la vraie Bible etc... (83)

— Observations complémentaires

Il va sans dire qu'une telle accusation, procédant d'une grossière ignorance, ne mérite pas que l'on s'y arrête.

(83) Message du colonel Kadhafi aux chefs d'État du monde, janvier 1984, cité par *L'Homme nouveau* du 15.04.84

Saisissons toutefois cette occasion de rappeler que pour les chrétiens, le Christ ne saurait être rangé au rang des prophètes qu'il dépasse infiniment ! Il n'est point le « *Prophète de Dieu* » — titre impudent d'un chapitre d'un certain « catéchisme » — mais le Dieu des prophètes !

— **Jésus est un simple mortel.**

Sr. V-79. — Jésus, fils de Marie, n'est qu'un apôtre ; d'autres apôtres l'ont précédé. Sa mère était juste. **Ils se nourrissaient de mets...** (K)

C'est-à-dire, note M. Kasimirski, que Jésus et Marie n'étaient que des humains qui ne pouvaient se passer de nourriture.

Sr. V. 19. — Ceux qui disent que Dieu c'est le Messie fils de Marie, sont des infidèles. **Qui pourrait arrêter le bras de Dieu s'il voulait anéantir le Messie, fils de Marie, sa mère, et tous les êtres de la terre ?** (K)

— **Simple mortel, Jésus en convient lui-même :**

Sr. V. 116 — Dieu dit alors à Jésus : As-tu jamais dit aux hommes : « prenez pour dieux moi et ma mère, à côté du Dieu unique ? » « Par ta gloire, non ! Comment aurais-je pu dire ce qui n'est pas vrai ? Si je l'avais dit, ne le saurais-Tu pas ? **Tu sais ce qui est au fond de mon âme, et moi j'ignore ce qui est au fond de la tienne, car Toi seul connais les secrets.** (K)

— **Jésus mis au rang d'Adam, simple créature**

Sr. III. 52 — Jésus est aux yeux de Dieu ce qu'est Adam. Dieu le forma de poussière puis il dit : Sois ; et il fut. (K)

— **Lucifer refusa d'adorer... Adam :**

Sr. II.

— 28. Lorsque Dieu dit aux anges : Je vais établir un vicaire sur la terre, les anges répondirent : Veux-tu établir un être qui commette des désordres et répande le sang pendant que nous célébrons les louanges et que nous Te sanctifions sans cesse ? Je sais, répondit le Seigneur, ce que vous ne savez pas.

— 29. Dieu apprit à Adam le nom de tous les êtres, (84) puis, les amenant devant les anges, il leur dit : nommez-les moi, si vous êtes sincères !

— 30. Loué soit ton Nom, répondirent les anges ; nous ne possédons d'autre science que celle que Tu nous as enseignée ; Tu es le savant, le sage.

— 31. Dieu dit à Adam : Apprends leur le nom de tous les êtres, et lorsqu'il l'eût fait, le Seigneur dit : Ne vous ai-je pas dit que je connais le secret des cieux et de la terre, ce que vous produisez au grand jour et ce que vous cachez ?

— 32. Lorsque Nous ordonnâmes aux anges d'adorer Adam, ils l'adorèrent tous, excepté Eblis (Lucifer) : celui-ci refusa et s'enfla d'orgueil, et il fut au nombre des ingrats (condamné). (K)

Il semble qu'ici l'auteur du Coran mêle et confonde, d'une part deux épisodes distincts (Adam nommant les créatures, Lucifer refusant l'Incarnation) et d'autre part Jésus et Adam.

Voulues ou non, ces confusions — fréquentes dans le Coran — restent dans le droit fil d'un dessein constant : **réduire à la simple humanité la nature divine du Christ.**

— **Pas de péché originel transmis, inutilité d'un Rédempteur :**

L'islam n'accepte pas le dogme de la transmission à l'humanité du péché originel, dont seul Adam fut marqué. Le Coran est donc en parfaite cohérence avec ce concept lorsqu'il dit :

— **Jésus n'a pas été crucifié
(et — implicitement — n'est pas ressuscité)**

Sr. IV. 156 — Ils disent : Nous avons mis à mort le Messie, Jésus fils de Marie, l'envoyé de Dieu. **Non, ils ne l'ont point tué, ils ne l'ont point crucifié ; un homme qui lui ressemblait lui fut substitué.** Et ceux qui disputaient à son sujet ont été eux-mêmes dans le doute. Ils n'en avaient pas de connaissance précise, ce n'était qu'une supposition. **Ils ne l'ont point tué réellement.** Dieu l'a élevé à Lui, et Dieu est puissant et sage. (K)

Même verset, traduit par R. Blachère :

156/157. pour avoir dit : « Nous avons tué le Messie Jésus fils de Marie, l'apôtre d'Allah ! », alors qu'ils ne l'ont ni tué ni crucifié, mais que son sosie a été substitué à leurs yeux. En vérité, ceux qui s'opposent à l'égard de (Jésus) sont certes dans un doute à son endroit. Ils n'ont nulle connaissance de (Jésus) ; ils ne suivent que conjecture et n'ont pas tué Jésus en certitude.

156.158. Tout au contraire, Allah l'a élevé vers lui. Allah est puissant et sage. (B)

A travers les nuances de ces traductions, l'essentiel demeure : **la crucifixion de Jésus est un mythe, une illusion, sinon une imposture.**

(84) C'est-à-dire, selon certains traducteurs, qu'il lui communiqua la Connaissance.

— Jésus reviendra-t-il à la fin des temps ?

Traitant du « Mahdi » des sunnites, censé revenir à la fin des temps pour restaurer et unifier l'islam, le père Lammens (85) évoque les vagues traditions sunnites se rapportant à la parousie d'Isa (le Christ) à laquelle le Coran aurait — pense-t-on — fait allusion :

Sr. XLIII. 61 — C'est (Jésus) le signal de l'heure. Ne contestez pas celle-ci et suivez-moi ! C'est une voie droite. (B)

Sr. IV. 157 — Il n'y aura pas un seul homme, parmi ceux qui ont eu foi dans les Écritures, qui ne croie en lui avant sa mort. (86) Au jour de la résurrection Jésus témoignera contre eux (K).

Faut-il en conclure, comme certains, que l'islam rejoint le christianisme pour proclamer que « le Christ reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts... » ? L'extrapolation nous semble hasardeuse, d'où le point d'interrogation que nous avons placé après le titre de ce paragraphe.

— Observations complémentaires

Dans ce chapitre consacré à la théologie de l'islam, nous nous devons d'accorder une place prépondérante à la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de mettre en évidence, aussi fidèlement que possible, le ton et la manière dont l'islam La présente à des millions d'hommes depuis treize siècles.

Pour conclure, nous citerons deux auteurs dont les réflexions nous paraissent refléter assez exactement la position qui doit être celle du chrétien, sur ce thème.

Le père H. Lammens : (87)

Incontestablement, la christologie du Coran — la tradition orthodoxe y ajoute ses relations avec l'Anti-Christ (Djaddjâl) qu'il exterminera — accorde à Jésus — malgré le clair-obscur peut-être intentionnel — une place à part parmi tous les prophètes. Elle n'en évite qu'avec plus de sollicitude, mais peu de logique, tout ce qui le mettrait au-dessus de l'humanité au détriment du dogme du monothéisme, tel que le comprend le Coran.

(85) Lam. page 196.

(86) Note de M. Kazimirski : « Il y a dans le texte un vague occasionné par l'emploi du pronom relatif "avant sa mort". Les uns pensent que Mahomet a voulu dire que tout chrétien ou juif interrogé à son agonie par l'ange avouera qu'il croit à Jésus. D'autres pensent que le pronom se rapporte à Jésus, qui doit encore revenir sur terre pour l'antéchrist et mourir. Alors tout l'univers croira à lui. »

(87) Lammens, page 68.

M. Joseph Hours : (88)

Il n'est de salut que par le Christ. Rejeter le Christ ne saurait se faire impunément ni sans redoutables conséquences. Il convient de s'arrêter, ne fût-ce que quelques instants, à peser ces conséquences.

Et d'abord Jésus, Dieu-Homme, par la possession de ces deux natures est essentiellement Médiateur. Entre le Créateur et sa créature, il ouvre des relations qui permettent à celle-ci d'entendre l'appel du Seigneur et de connaître sa propre vocation à l'Amour Divin. L'islam, en supprimant toute médiation, rend Dieu inaccessible à l'homme. Il fait de Dieu l'arbitraire pur et inconnaissable avec lequel tout rapport est impossible et plus que tout autre l'Amour. Ce n'est donc point par un simple hasard que dans l'Irak du XI^e siècle, Al Halladj fut supplicié pour avoir crié son amour de Dieu. Car cet amour, dans la logique musulmane, était très exactement un blasphème. De l'homme à Dieu, point de société possible.

Enfin, tirées du même article, ces lignes qui nous paraissent décisives pour qui cherche à estimer exactement la position de l'islam vis-à-vis du Christ :

L'islam est la religion qui, ayant eu connaissance du Christ, a refusé de le reconnaître pour Dieu. S'il est vrai, comme le dit Henri Rambaud, que la pire forme du mensonge est celle qui en apparence, contredit le moins la vérité, le mensonge qui consiste à dire du Christ tout le bien possible, sauf qu'il est Dieu, est le plus redoutable de tous. (89)

• Marie

Après Jésus-Christ, il convient tout naturellement d'évoquer la Vierge Marie sa mère, d'autant que — selon une opinion courante — Marie, « Lalla Myriem », fait l'objet d'une vénération particulière de la part des musulmans.

De fait, que de fois avons-nous vu — avant 1962 — des femmes musulmanes venir implorer telle ou telle faveur, ou la protection, de la Vierge en l'église de Notre-Dame d'Afrique à Alger par exemple !

(88) J. Hours, *La conscience chrétienne devant l'islam*, page 19, tiré à part de la revue *Itinéraires*, 4 Rue Garancière, Paris VI^e, N^o 60 et 65, 1962. Nous recommandons vivement à ceux de nos lecteurs qui pourraient se le procurer la lecture de cet excellent article.

(89) Op. cit. page 18 ; les mots soulignés le sont par nous.

— La place de Marie dans le Coran :

La Vierge Marie y est très souvent citée, tout comme son Fils. L'on trouve dans le Coran quantité de détails ayant trait à l'enfance de Marie, à sa formation religieuse, à sa grossesse, à la naissance et l'enfance de Jésus, aux miracles qui l'accompagnèrent (miracle du palmier, Jésus parlant au berceau...) que l'on chercherait en vain dans les Évangiles canoniques.

Et pour cause : l'auteur du Coran s'est abondamment inspiré des évangiles apocryphes, dont on sait qu'ils ne sont pas reconnus par l'Église qui les rejette pour de nombreuses raisons (rédaction anonyme et tardive : II^e siècle et au-delà, contenu fréquemment marqué par des hérésies,...).

Pour éviter de surcharger ce chapitre, dont l'objet est la théologie du Coran, nous nous abstenons donc d'évoquer ces passages et nous limiterons à quelques citations caractéristiques.

— La famille de Marie (les deux Marie)

Marie, dans le Coran, sera soit la fille d'I'mran (le père de Moïse et d'Aaron) soit celle d'un autre I'mran, l'époux d'Anne. Il s'agit là de l'une de ces nombreuses confusions ou obscurités qui fourmillent dans ce livre, et qui entretiennent la perplexité des commentateurs.

— Marie élue de Dieu :

Sr. III. 37. — Les anges dirent à Marie : Dieu t'a choisie, il t'a rendue exempte de toute souillure, il t'a élue parmi toutes les femmes de l'univers. (K)

— L'Annonciation :

Sr. III. 40. — (Un jour) les anges dirent à Marie : Dieu t'annonce son verbe. Il se nommera le Messie, Jésus fils de Marie, illustre dans ce monde et dans l'autre, et l'un des familiers de Dieu. (K).

« *L'un des familiers* » : la formule n'est pas gratuite ; elle ramène le Christ aux proportions que lui tolère le Coran.

— La conception de Jésus fut virginale :

Ceci est affirmé à plusieurs reprises dans le Coran, dont celle-ci :

Sr. XXI. 91. — Souviens-toi aussi de celle qui avait conservé sa virginité, et en qui nous soufflâmes une partie de Notre Esprit ; nous la constituâmes, avec son fils, un signe pour l'univers. (K)

Si la Visitation n'est pas relatée dans le Coran, il y est du moins question de Jean-Baptiste :

Sr. XIX

7. O Zacharie ! Nous t'annonçons un fils. Son nom sera Yahia (Jean).
8. Avant lui, personne n'a porté ce nom,
9. Zacharie dit : Seigneur ! Comment aurais-je un fils ? Mon épouse est stérile et moi je suis arrivé à l'âge de décrépitude.
10. (Dieu a) dit : Il en sera ainsi. Ton Seigneur a dit : ceci m'est facile. Je t'ai créé quand tu n'étais rien...
13. O Yahia ! prends ce livre (Le Pentateuque) avec une résolution ferme. Nous avons donné à Yahia la sagesse quand il n'était qu'un enfant.

— Observations complémentaires

Sans nul doute, le Coran fait une large place à Marie, l'évoque et la traite avec respect, souligne sa pureté, sa virginité, la sollicitude particulière de Dieu à son égard.

Le chrétien ne peut que se féliciter de trouver dans l'islam une telle attitude, ouvrant la voie à un dialogue et à une convergence avec les Musulmans au moins sur ces points-là.

Mais ce serait manquer de réalisme, que de trop attendre de cette « base de départ » car, très vite, l'on se trouverait dans l'impasse.

Si bienveillantes que soient en effet les dispositions d'esprit dont l'islam témoigne ainsi à l'égard de Marie, n'en escomptons pas qu'elles le conduisent au-delà des frontières qu'il s'est assignées.

L'islam, aussi longtemps qu'il restera l'islam, ne consentira jamais à reconnaître à la Très Sainte Vierge Marie ceux de ses attributs : Corédemptrice, Mère du Dieu Sauveur surtout, qui sont précisément les bijoux les plus précieux de sa couronne.

• Le prophétisme dans l'islam

— Le prophète est un transmetteur, plus qu'un inspiré.

La notion du prophétisme est à peu près la même que dans la Bible, mais conçue pourtant d'une façon plus brutale et plus simpliste. — Un ange — en fait l'ange Gabriel — parle au prophète et lui enseigne, de la part de Dieu, ce qu'il doit dire. Lorsqu'il est pressé dans la discussion, Mahomet demande le temps d'avoir la réponse de Dieu, communiquée de la sorte. Cette idée du prophétisme est donc toute objective et externe. Ce n'est pas celle d'un esprit divin qui pénétrerait l'âme du prophète, agirait en elle au-dedans et l'élèverait à une science surhumaine. (90).

(90) Carra de Vaux, Dic. théol. page 1140.

— Le Coran ignore les principaux prophètes bibliques

Dieu n'a cessé de rappeler les hommes à la profession du monothéisme par le ministère d'envoyés (rasoûl) et de prophètes (nâbi). Le Coran n'en indique pas le nombre ; mais la tradition les compte par milliers. Ce qui surprend dans la liste du Coran, c'est l'absence des plus éminents prophètes bibliques : Isaïe, Jérémie, etc... et la mention de prophètes : Sâlih, Chaïb, etc... inconnus à la littérature biblique. Leurs légendes, inlassablement reprises et remaniées, encombrant les sourates. (91)

— Mohammed, «sceau» des prophètes

Le P. Lammens poursuit :

Ininterrompue depuis Adam, en passant par Noé, Abraham, Loth, Ismaël, Moïse, Job, Salomon, Zacharie, Jean-Baptiste et... le Christ, la série aboutit à Mahomet, le «sceau» des prophètes. On interprète généralement cet «apax legomenon» coranique par «le dernier des prophètes» dans le sens — le seul admis par l'islam — qu'après lui il n'en paraîtra plus d'autre. (92)

Le P. Lammens imagine une autre interprétation possible : Mohammed, chronologiquement le dernier des prophètes, «estampillerait» à la façon d'un sceau la prédication de ses prédécesseurs, en la confirmant sans innover.

— L'islam est la meilleure des religions parce que c'est la dernière

Notion familière en islam ; ainsi, en 1983, une sommité religieuse musulmane — sauf erreur, le grand Muphti de la Mosquée de Paris — dans une émission radiophonique consacrée aux convertis à l'islam —, affirmait : (93)

Il ne fait aucun doute que la religion musulmane est plus grande ; vous vous souvenez que le prophète Mahomet est le **sceau des prophètes** ; il existe ou il a existé tout au long de l'histoire de nombreux prophètes dont certains menteurs d'ailleurs, et certains imposteurs, mais de toute façon, la religion musulmane est la **dernière en date**, et le prophète Mahomet est le **sceau des prophètes**, et par conséquent cette religion sert toute l'humanité, tout ce que cette humanité veut faire, et nous l'avons dit, nous l'avons dit dans l'islam, cela a été cité, l'islam est la **dernière** religion, et le Prophète est le **sceau des prophètes**.

(91) Lam., op. cit., page 66.

(92) Ibid. page 66

(93) Relation littérale de l'enregistrement magnétique de l'émission.

Cette répétition, ce martèlement du même argument, est, en outre, un trait typique de l'expression religieuse arabe.

• Immortalité de l'âme

— L'âme est immortelle, mais le sens arabe du mot «âme» est différent du nôtre

L'immortalité de l'âme fait partie du dogme islamique ; mais il faut immédiatement se poser cette question : quel est le sens exact du mot «âme» (nafs) pour le musulman ?

M. Kasimirski nous aide à le saisir : (94)

Dans le texte arabe, les mots «moi-même», «ma personne» sont rendus par le même mot «nafs» dans les deux cas, et nous ferons observer à cette occasion que, lorsqu'on traduit en général «nafs» par «âme», il faut y attacher plutôt le sens du principe de la vie, du sang, du penchant, que celui de l'âme immatérielle, esprit, «roûh»... (95)

— Ceci est cohérent avec paradis «matériel»

M. Kasimirski met en lumière ici plus qu'une nuance de traduction, il faudra se souvenir de son annotation lorsque nous aborderons plus loin la vision musulmane du paradis. Nous verrons alors mieux s'éclairer, grâce à elle, cet aspect purement matériel du paradis de l'islam qui ne manque jamais de surprendre un esprit chrétien.

• Résurrection des hommes

— Les hommes ressusciteront

Incurablement fatalistes, les bédouins n'avaient conservé aucune notion précise d'une vie future ou de l'éternité de l'âme. L'islam leur apporta donc l'espérance d'une vie future : la Résurrection et le Jugement sont évoqués dans au moins vingt cinq sourates, quoique souvent sous une forme interrogative :

Sr. XXXII. 9. — Ils disent «quand nous disparaîtrons quelque part sous la terre, redeviendrons-nous une création nouvelle ? » (K)

(94) Kasimirski, *Le Coran*, Charpentier, 1855, page 187, note 1.

(95) Faute de disposer du terme technique adéquat, nombre de musulmans emploient le mot «nafs» pour désigner la «pression» d'air, à l'occasion du gonflage des pneus d'une voiture, p.e.

ou allusive :

Sr. XIX. 69. — J'en jure par ton Seigneur, nous rassemblerons tous les hommes et les démons, puis nous les placerons autour de la géhenne agenouillés. (K)

ou encore, affirmative :

Sr. XXX. 49. — Tourne tes regards vers les traces de la miséricorde de Dieu : vois comme il rend la vie à la terre morte. Ce même Dieu fera revivre les morts ; il est tout-puissant. (K)

• Le jugement

— Jugement particulier ? Jugement dernier ?

L'islam distingue-t-il le jugement particulier et le jugement dernier, général ? Cela ne semble pas facile à établir avec clarté.

Mais comment se représenter le sort des âmes, pendant la période qui sépare la mort du jugement ? Ce problème a grandement embarrassé des scolastiques musulmans, sans doute parce que les sourates ne fournissent aucune solution claire. (...) Certains versets supposent les défunts endormis ou comme engourdis dans la tombe. La tradition (...) s'est emparée de cette suggestion et en a tiré sa théorie du « tourment de la tombe », ensuite d'un jugement particulier auquel président sommairement les anges Monkîr et Nakîr, anges du tombeau. (96)

Mais, dans l'eschatologie musulmane, la fin du monde annoncera le jugement dernier :

Des catastrophes, des phénomènes singuliers précéderont et annonceront la fin du monde, (...) alors s'ouvrira le jugement général, appelé de noms très divers dans le Coran : « L'Heure, le Jour du Jugement, de la Résurrection » etc. (...) Tous les hommes passeront au dernier jugement où leur sort éternel sera définitivement réglé. (97)

Particulier ou général, le jugement entraînera pour l'homme une sanction : enfer, purgatoire ou paradis.

(96) Lam., page 70.

(97) Lam., page 70.

• La rétribution : purgatoire ou enfer, paradis ?

— Enfer, purgatoire, une frontière mal tracée

S'agissait-il de terrifier, pour emporter leur conviction, les Mecquois sceptiques ? Toujours est-il que le Coran décrit avec beaucoup de réalisme les tourments des réprouvés :

Sr. IV. 59. — Ceux qui refuseront de croire à nos signes, nous les approcherons du feu ardent. Aussitôt que leur peau sera consumée par le feu, nous les revêtrons d'une autre, pour leur faire goûter le supplice. Dieu est puissant et sage. (K)

Sr. XIV.

19. L'enfer l'a englouti, et il sera abreuvé d'une eau infecte.

20. Il l'avalera à petites gorgées, et elle aura peine à passer. La mort fondra sur lui de tous côtés et il ne mourra pas. A cela succèdera un tourment terrible. (B)

Mais cet enfer est-il éternel ? Ce n'est pas certain puisque Allah, dans sa toute-puissance, peut en retirer les damnés :

Sr. VI. 128. — (...) Le feu sera votre demeure, répondra Dieu ; vous y resterez éternellement, à moins qu'il ne plaise autrement à Dieu, car il est sage et savant. (K)

Sr. XI. —

108. Les réprouvés seront précipités dans le feu ; ils y pousseront des soupirs et des sanglots,

109. Ils y demeureront tant que dureront les cieux et la terre, à moins que Dieu ne le veuille autrement. Ton Seigneur fait bien ce qu'il veut. (K)

Et cet enfer n'est-il pas provisoire pour certains et, alors équivalent à un purgatoire ? Auquel cas « les vrais croyants ne feront que traverser le feu » ? (98)

Sr. XIX. —

71. Et c'est Nous qui connaissons le mieux ceux qui méritent d'être brûlés,

72. Il n'y aura aucun d'entre vous qui n'y soit précipité. C'est un arrêt fixe, décidé chez ton Seigneur.

73. Puis Nous sauverons ceux qui craignent, et Nous laisserons les méchants à genoux. (B)

(98) Lam., page 69.

Notons enfin que ces lieux sont dépeints comme matériels, tout comme les tourments — purement corporels — infligés aux réprouvés.

— Un paradis matériel

La récompense des croyants sera le paradis, présenté dans le Coran, d'une façon très imagée, comme un lieu de fraîcheur, de délices, de paix et d'amitié entre les hommes, — et de jouissances charnelles.

Nombreuses sont les sourates qui contiennent de telles descriptions, nous nous limiterons à celles-ci :

Sr. LV.

53. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
54. Ils s'étendront sur des tapis brochés de soie et d'or ; les fruits des deux jardins seront rapprochés, aisés à cueillir,
55. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
56. Là seront de jeunes vierges au regard modeste, dont jamais homme ni génie n'a profané la pudeur,
57. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
58. Elles ressemblent à l'hyacinthe et au corail,
59. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
60. Quelle est la récompense du bien si ce n'est le bien ?
61. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
62. Outre ces deux jardins, deux autres s'y trouveront encore,
63. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
64. Deux jardins couverts de verdure,
65. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
66. Où jailliront deux sources,
67. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
68. Là, il y aura des fruits, des palmiers, des grenades,
69. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
70. Là ils y aura des vierges jeunes et belles,
71. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
72. Des vierges aux grands yeux noirs, enfermées dans des pavillons,
73. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
73. Jamais homme ni génie n'attenta à leur pudeur,
75. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
76. Leurs époux se reposeront sur des coussins verts (99) et des tapis magnifiques,
77. Lequel des bienfaits de Dieu nierez-vous ?
78. Béni soit le nom du Seigneur, environné de majesté et de gloire ! (K)

(99) La couleur de prédilection de l'islam. Elle se retrouvera là-haut.

Sr. XXXVII. —

39. Mais les fidèles serviteurs de Dieu,
40. Recevront certains dons précieux,
41. Des fruits délicieux,
42. Dans les jardins des délices,
43. Se reposant sur des sièges, et se regardant face à face,
44. On fera circuler à la ronde la coupe remplie d'une eau
45. Limpide, vrai délice pour ceux qui la boiront,
46. Elle n'offusquera point leur raison et ne les enivrera pas,
47. Ils auront des vierges au regard modeste (100), aux grands yeux noirs, et semblables par leur teint aux œufs d'autruche cachés avec soin, (101)
48. Les uns s'approcheront des autres, et se feront des questions.
49. Tel d'entre eux dira : J'avais un ami sur la terre,
50. Il me demandait souvent : Regardes-tu la résurrection comme une vérité ? (K)

L'abbé Bertuel (102) montre combien ces descriptions sont semblables à celles du Cantique des cantiques, et combien ce paradis ressemble à l'Eden du Talmud, pouvant s'identifier au Paradis terrestre, avec ses ruisseaux, ses fleurs, ses myriades d'arbres divers.

Mais souligne l'auteur, « la sensualité des Mecquois ne se contentait pas des plaisirs de la table et des ombrages frais » — et à cet Eden talmudique, « il manque l'amour, l'amour sous toutes ces formes, les plus concrètes et les plus charnelles ».

Aussi, estime-t-il, il fallait adapter le message à l'état d'esprit et des mœurs à cette époque et en cette contrée. C'est ce qui explique la promesse, aussi, de ces vierges éternelles (et... de ces éphèbes qu'évoquent d'autres versets) faite par le Coran aux élus.

Comme le remarque J. Bertuel, ces descriptions paradisiaques gênent considérablement certains coranologues qui affectent de ne leur accorder, « en dépit du texte et du contexte, et en dépit aussi des musulmans », qu'un sens symbolique !

Qu'on aille donc — poursuit-il — raconter aux musulmans d'aujourd'hui, dans les divers pays où ils vivent selon leur religion et leurs lois, qu'il n'auront point de femmes dans le Paradis ! Ce serait un véritable coup de massue porté à leur foi !

(100) Mot-à-mot « courtes de regard », précise Kasimirski, c'est-à-dire que leurs regards ne se porteront pas au-delà, en dehors de leurs époux.

(101) La teinte délicate des œufs d'autruche, enfouis dans le sable, n'est ternie ni par l'air ni par la poussière. (K)

(102) Op. cit., tome I, page 185.

Et J. Bertuel cite un article du *Time* du 23 novembre 1959 relatant les derniers moments d'un condamné à mort en Iran, qui emmené en voiture de police vers la potence, chante les « *franches houris* » (103) qui l'attendent dans l'autre monde.

Mais cette conception, purement matérielle, du paradis promis aux âmes des élus musulmans, n'est-elle pas cohérente, précisément, avec leur notion de l'âme, telle que M. Kasimiski nous la traduisait plus haut (voir paragraphe « *Immortalité de l'âme* ») ?

— Pas de vision béatifique au Paradis.

Au Ciel, le musulman ne pourra contempler son Dieu.

Nulle part, écrit le père Lammens (104) il n'est clairement question de la vision béatifique. Allah demeure « inaccessible aux yeux des hommes. »

Sr. VI. 103 — Les regards (des hommes) ne sauraient l'atteindre. Lui atteint tous les regards : le Subtil, l'Instruit. (K)

Mais l'on sait que les contradictions abondent dans le Coran, ce qui a conduit nombre de commentateurs, en désespoir de cause et pour sauvegarder à celui-ci une apparence de cohérence, à distinguer les « versets abrogeants » et les « versets abrogés ».

Aussi ne s'étonnera-t-on pas d'y trouver ceux-ci, qui semblent contredire exactement le verset précité :

Sr. LXXV. —
22. Ce jour-là, il y aura des visages qui brilleront d'un vif éclat,
23. et qui tourneront leurs regards vers leur Seigneur, (K)

Certains commentateurs musulmans interprètent ce verset comme d'une vision matérielle : d'autres n'y voient qu'une figure symbolique.

Allah ne connaît pas de limites : comment pourras-tu, avec tes yeux de chair qui ne peuvent embrasser qu'un espace restreint, voir l'illimité ? Ou alors fixes-tu une place, des limites à Dieu ?

Là encore, il y a cohérence avec les autres concepts musulmans ; si l'âme (« *nafs* » voir plus haut) est seulement le moi physique, charnel et si le Paradis est vraiment ce paysage purement matériel que le Coran nous a décrit, alors en effet, l'œil humain des élus ne saura contempler là-haut son Créateur.

(103) Nom désignant les vierges paradisiaques promises au croyant.

(104) Op. cit., page 69.

• La prédestination dogme de l'islam orthodoxe

Au risque de décourager le lecteur, nous devons convenir que là encore, les choses ne sont pas simples ; en effet :

Allah a prédestiné le sort temporel et éternel des hommes. D'autre part il est représenté comme se laissant fléchir par le repentir et les bonnes œuvres, « lesquelles effacent les mauvaises ». Le Coran contient des textes pour et contre le déterminisme, selon que son auteur se propose de montrer la pleine responsabilité de l'homme ou bien d'insister sur la toute-puissance du Créateur. (105)

— Exemples de versets « pour » la prédestination

Sr. XXXVI. 6. — Notre sentence a déjà été prononcée, relativement à la plupart d'entre eux, et ils ne croiront pas. (K)

Sr. XXXV. 9. — Celui à qui on a présenté de mauvaises actions sous un beau jour, et qui les croit belles, (sera-t-il comme celui à qui le contraire arrive ?) Dieu égare qui il veut, et dirige celui qu'il veut. Que ton âme, ô Muhammad ! ne s'abîme donc point dans l'affliction sur leur sort. Dieu connaît leurs actions. (K)

Sr. XVI. 38. — Nous avons envoyé des apôtres vers chaque peuple en disant : Adorez Dieu et évitez le Thagout. (106) Il y en eut parmi eux que Dieu a dirigés il y en eut d'autres qui ont été destinés à l'égarément. Parcourez la terre, et voyez quelle a été la fin de ceux qui ont traité les apôtres de menteurs. (K)

Également, cet argument parfois invoqué : « Dieu est Tout-Puissant : si donc tu confères une part de liberté à l'homme, tu amputes d'autant la toute-puissance de Dieu. » qui plaide pour la prédestination.

— Exemples de versets « contre » la prédestination

Sr. VI. 35 — L'éloignement des fidèles pour la vérité te pèse : certes, si tu le pouvais, tu désirerais pratiquer un antre dans la terre ou une échelle pour monter au ciel, afin de leur montrer un miracle. Si Dieu voulait, ils se réuniraient tous dans le chemin droit. Ne sois donc pas au nombre des ignorants. (K)

Sr. XXXII. 13. — Si nous avions voulu, nous aurions donné à toute âme la direction de son chemin, mais ma parole est véritable : nous comblerons la géhenne d'hommes et de génies. (K)

(105) Lam., page 65.

(106) Nom d'une divinité chez les arabes idolâtres.

Mais ce verset ne contient-il pas lui-même une contradiction ? L'homme est libre, et cependant « *Je remplirai l'enfer de génies et d'hommes* » ; voyons si un autre traducteur est parvenu à nous le rendre intelligible :

Si Nous avons voulu, Nous aurions donné à chaque âme sa direction, mais que se réalise la Parole (émanant) de moi : « *J'emplierai certes la Géhenne, tout ensemble, de djinns et d'hommes.* » (B)

L'on en reste au même point.

Comme on le voit, le sens réel de certains passages du Livre saint des musulmans n'est pas toujours immédiatement perceptible, du moins par le non-musulman.

Carra de Vaux (107) estime que « *si le Coran insiste beaucoup sur la puissance de Dieu, parle peu de la liberté humaine, et point du tout de la Grâce* », il n'est pourtant « *pas juste de soutenir que cette religion est théoriquement fataliste* » car « *les passages du Coran qui donnent cette impression avec le plus de force peuvent être interprétés* ».

Ainsi, poursuit-il, lorsque Mahomet a énoncé « *Dieu égare qui il veut et conduit qui il veut* », il a voulu marquer la difficulté qu'il y a pour le pécheur endurci à se convertir : et d'observer que l'on trouve des passages analogues dans les psaumes.

Il n'en est pas moins vrai, continue Carra de Vaux, qu'on a constaté jusqu'à nos jours chez les populations musulmanes une certaine dépression de la volonté. Ces peuples estiment peu le travail et connaissent peu l'effort, en dehors de l'effort militaire. Ils s'abandonnent sans peine aux changements heureux ou malheureux de la fortune. Le mot même d'islam signifie abandon, résignation.

Mais l'auteur fait remonter cette disposition d'esprit chez les peuples d'Orient à l'Antiquité, où elle était représentée par la conception du Destin.

Le père Lammens, dont la science coranique s'enracine dans une longue expérience vécue des peuples musulmans, nous fournit ce qui nous semble la meilleure conclusion de ce paragraphe :

Les textes défavorables au libre arbitre sont, sinon les plus nombreux, du moins les plus impressionnants et semblent rendre mieux la pensée intime de Mahomet. La tradition musulmane ne s'y est pas trompée. Aussi l'orthodoxie sunnite s'est-elle très formellement prononcée en faveur de la dernière interprétation. Elle considère comme un article de foi la prédétermination absolue de tous les actes humains.

(107) Dic. théol., page 1140.

Tous ces actes étant « créés » — comme disent les logiciens musulmans — elle n'y voit qu'un simple corollaire de la puissance illimitée d'Allah. Seuls les adarites (108) et les mo'tazilites (109) refusent de s'associer à cette conclusion. Pour eux la justice d'Allah suppose la liberté de la créature et son entière responsabilité morale, cette dernière d'ailleurs affirmée par le Coran. (110)

• Les anges

— Ils sont considérés comme les messagers de Dieu

Sr. XXXV. 1. — Gloire à Dieu, créateur des cieux et de la terre ! celui qui emploie pour messagers les anges à deux, trois et quatre ailes (...) (K)

Spécialement l'archange Gabriel, intermédiaire en titre des révélations prophétiques :

Sr. II. 91. — Dis : Qui se déclarera l'ennemi de Gabriel ? C'est lui qui, par la permission de Dieu, a déposé sur ton cœur le livre destiné à confirmer les livres sacrés venus avant lui pour servir de direction et annoncer d'heureuses nouvelles aux croyants. (K)

— Ils intercèdent pour les hommes

Sr. XL. 7. — Ceux qui portent le trône et ceux qui l'entourent, célèbrent les louanges du Seigneur ; ils croient et implorant son pardon pour les croyants. (K)

Ils sont envoyés quelquefois au secours des croyants :

Sr. VIII. 9. — Lorsque vous implorâtes l'assistance du Très-Haut, il vous exauça. Je vous appuierai, dit-il, de dix mille anges se succédant sans intervalle. (K)

— Les anges de la mort

Sr. VI. 61. — Il est le maître absolu de ses serviteurs ; il envoie des anges qui vous surveillent ; lorsque la mort s'approche de l'un d'entre vous, nos messagers le font mourir : ils n'y font pas défaut. (K)

(108) Secte proclamant que l'homme demeure libre de fixer son « quadar », sa destinée éternelle.

(109) Secte à tendance rationaliste.

(110) Lam., page 65.

• Les démons

Satan (Iblis ou Chaïtan) figure partout comme l'ennemi de l'homme et le tentateur par excellence. Sa chute date du jour où il refusa de se prosterner avec les anges devant Adam. Son châtimeut en enfer est reculé jusqu'à la fin du monde. Ce n'est pas lui, mais un esprit, « Mâlik », qui commande en enfer et aux gardiens de l'enfer. (111)

D'autres démons figurent dans le Coran.

— Les étoiles leur interdisent l'approche du ciel

Sr. XXXVII. —

6. Nous avons orné le ciel (le plus proche) de la terre d'un ornement d'étoiles.

7. (Elles servent aussi) de garde contre tout démon rebelle,

8. Afin qu'ils (les démons) ne viennent pas écouter ce qui se passe dans l'assemblée sublime. (K)

— Ils excitent les infidèles au mal

Sr. XIX. 86 — Ne vois-tu pas que nous envoyons vers les infidèles des démons pour les exciter au mal ? (K)

• Les génies

Le Coran a adopté la croyance aux djinns :

Sr. VI. 100. — Ils ont associé les génies à Dieu, pendant que c'est lui qui les a créés (...) (K)

— Ils sont créés de feu

Sr. XV. 27. — Avant lui nous avons déjà créé les génies d'un feu subtil. (K)

— Quelques-uns ont embrassé l'islam

Sr. XLVI. 28. — Un jour nous avons amené une troupe de génies pour leur faire écouter le Coran : (...) quand la lecture fut terminée, ils (112) retournèrent apôtres au milieu de leur peuple. (K)

(111) Lam., page 64.

(112) M. Kasimirski voit là une allusion à un épisode de la vie de Mohammed. Celui-ci fut très mal accueilli par les habitants de Taïef, ville du Hedjaz, mais une troupe de djinns de Nisibis, qui s'y trouvait, écouta la doctrine du Coran et se convertit à l'islam.

• Comparaisons schématique des principaux points

	CHRISTIANISME	ISLAM	
Dieu	1 (en 3P.)	1	Trinité = « associateurs »
Dieu Père ?	OUI	NON	« Dieu n'est pas engendré et n'a pas engendré »
Jésus Dieu ?	OUI	NON	...blasphème...
Fils de Dieu ?	OUI	NON	
Prophète ?	NON (+)	OUI	mais... annonce Mohammed
Crucifié et ressuscité ?	OUI	NON	Ils ont crucifié un sosie
Saint Esprit Dieu ?	OUI	NON	confondu avec Gabriel
Marie			
Vierge et mère ?	OUI	OUI	
Prééminence sur les autres femmes	OUI	OUI	
Mère de Dieu	OUI	NON	
Autres points			
Péché originel ?	OUI	OUI	mais limité à Adam
Immortalité de l'âme ?	OUI	OUI	mais le sens du mot âme est différent
Résurrection des corps ?	OUI	OUI	mais pas au sens de « corps glorieux »
Jugement ?	OUI	OUI	
Enfer ?	OUI	OUI	mais temporaire, selon certains.
Paradis ?	OUI	OUI	mais matériel
Vision de Dieu ?	OUI	?	oui, non, selon interprétations
Prédestination ?	NON	OUI	« tous les actes sont créés »

CHAPITRE VI

CULTE ET INSTITUTIONS

1. INTRODUCTION

Après les difficultés que nous avons éprouvées à tenter de définir la théologie de l'islam, à la fois plus complexe et plus confuse que le simple monothéisme que l'on affecte d'y voir parfois, ce chapitre devrait paraître moins ardu au lecteur.

En effet, le culte, les obligations religieuses de l'islam et — dans une certaine mesure — ses institutions, paraissent plus simples à présenter.

2. LE CULTE — LES OBLIGATIONS RELIGIEUSES

• Les cinq piliers de l'islam

Les devoirs religieux essentiels du musulman sont au nombre de cinq. Par leur gravité, ils sont appelés les « *piliers (Arkân) de l'islam* ». Ils obligent le musulman sous peine d'infidélité.

Ce sont :

- La profession de foi (Chahâda).
- La prière (Salâât).
- L'aumône (Zaâkat).
- Le jeûne (Ramadan).
- Le pèlerinage (Hadj).

auxquels il convient d'ajouter « *Le sixième pilier* » :

- La guerre sainte (Djihad)

— Profession de foi

C'est une formule : « *Dieu est Dieu (Dieu est Unique) et Mohammed est son prophète (râsoul, son envoyé).* »

La première partie de cette formule concise range l'islam dans le groupe des religions monothéistes, le seconde l'en distingue en affirmant la mission prophétique de Mohammed.

La prononcer avec foi est le premier acte de tout converti. (113)

— La prière :

On en distingue trois sortes :

— La prière individuelle libre.

Tout croyant peut à tout moment s'adresser à son Dieu, sans formulation ni rites particuliers.

— Les prières rituelles (salâât).

La tradition a fixé le nombre, — laissé indéterminé dans le Coran : deux sûrement, peut-être trois — des cinq « salâât » quotidiennes : celle de l'aurore, de midi, du milieu entre midi et le coucher du soleil, du coucher du soleil et de la nuit close. (114)

L'on doit être en état de pureté rituelle, elles sont donc précédées d'ablutions, et accompagnées de rites dont la minutie n'est pas sans s'apparenter au ritualisme sourcilleux du judaïsme.

Le fidèle doit être tourné dans la direction de la Mecque. Il s'agenouille et se prosterne sur un tapis, souvent brodé d'extraits du Coran. (115)

— La prière collective du vendredi

A la mosquée, à midi, obligatoire pour tout adulte mâle. (Les femmes n'y participent pas, bien que l'entrée dans les mosquées ne leur soit pas interdite).

Elle est précédée d'allocutions prononcées en arabe par le président de l'assemblée. Dans les États musulmans, mention y est faite du chef d'État.

— L'aumône

C'est une sorte de taxe sur la fortune, dont la proportion est réglementée. Elle ne doit être affectée qu'à des aides charitables

(113) Selon le conseiller de l'archevêché de Paris pour les affaires musulmanes, il a été nécessaire de rappeler que, dans les mariages mixtes, le conjoint catholique, qui ne veut pas embrasser l'islam, ne saurait — même pour sacrifier à la convivialité du moment — prononcer cette formule, car elle a la portée d'un engagement. Ce rappel a été rendu nécessaire à la suite de certains errements.

(114) Lam., page 77.

(115) A défaut de tapis, il utilisera, comme cela se passe dans nombre d'usines françaises, un simple morceau de carton d'emballage, qui symbolise, — comme le tapis — le « sol sacré de La Mecque ».

(pauvres, orphelins) à des volontaires de la guerre sainte, ou aussi aux convertis potentiels à l'islam.

C'est peut-être cette obligation qui a contribué à inculquer aux musulmans cette disposition que leur connaissent ceux qui les ont fréquentés : dans un contexte normal, dans son cadre de vie habituel, lorsqu'aucun désordre (terrorisme, etc...) ne vient troubler les rapports humains, le musulman est naturellement charitable, accueillant, généreux.

— Le jeûne

Ce jeûne dure un mois. Il est seulement **diurne**. Le croyant doit s'abstenir totalement de nourriture, de boisson, de tabac, de relations conjugales. La nuit, tout redevient permis.

Il commence à l'aurore pour se terminer au coucher du soleil ; divers moyens sont employés (muezzin, coup de canon...) pour donner le signal du début et de la fin de la journée de jeûne. (116)

Des dispenses temporaires sont prévues pour les cas de maladie, voyage, guerre sainte etc... mais l'on doit les compenser par autant de jours de jeûne supplémentaires. (117)

— Le pèlerinage :

Il s'effectue au Hedjaz, spécialement à La Mecque.. Sauf dispense (mineurs, pauvres, femmes sans chaperon, insécurité) le pèlerinage est une obligation.

Habillé d'un vêtement spécial, le pèlerin, astreint à certaines abstinences, effectue un circuit rituel qui le conduit à divers sanctuaires, ainsi qu'une circumambulation autour de la Kaaba.

Il ramènera de ce pèlerinage le titre envié de « Hadj » dont il pourra désormais faire précéder son prénom.

Le pèlerinage à La Mecque constitue le seul centre de rassemblement, de coordination, de l'islam orthodoxe mondial.

(116) Comment le croyant s'arrange-t-il, s'il ne dispose pas de ces signaux ? Nous avons connu certaines tribus qui préconisent le « truc » du fil noir et du fil blanc : « Tu les mets côte à côte : le matin, dès que tu peux distinguer l'un de l'autre, c'est le moment de commencer le jeûne. A la tombée de la nuit, c'est l'inverse. »

(117) Ainsi d'une femme de ménage qui — alors que tous ses coreligionnaires fêtent l'Aid-el-Srir, la fin du Ramadan, — refusera obstinément le repas de midi habituel. « Quoi, Erkia ? Tu sais bien que le Ramadan est fini ? — Oui, mais tu sais bien, toi, que j'ai été malade un jour : alors je "récupère" ! »

• Le sixième pilier : La guerre sainte (dijhad)

— Sa place dans l'islam justifie un développement particulier

Au terme de notre rapide parcours de la vie de Mohammed, nous avons déjà souligné cette originalité de l'islam qui admet, voire préconise, l'emploi de la force, du djihad, pour l'apostolat.

Typique donc à l'islam, la guerre sainte mérite que nous consacrons ce sous-chapitre à tenter de mieux saisir son contenu et les conditions de son exercice ; et ceci d'autant plus que le djihad est de plus en plus présent dans l'actualité et dans nos médias.

— Un pléonasme nocif : « djihad islamique »

Depuis quelques années, avec la montée du terrorisme, l'on entend de plus en plus souvent parler de « **djihad islamique** ».

Il n'y a pas de « djihad islamique » : il y a le **djihad tout court**, qui est proprement et spécifiquement musulman.

Que des adeptes de l'islam soient — ou non — derrière ces attentats terroristes, ce n'est pas ce qui nous intéresse ici.

Ce que nous voulons souligner, c'est que la banalisation de ce pléonasme installe peu à peu dans les esprits l'idée que le djihad (les gens savent en gros ce que cela veut dire) — est une pratique commune à toutes les religions : la preuve, pensent-ils, c'est quand il s'agit de djihad **musulman**, l'on prend soin de nous le préciser.

• Notions préliminaires, le cadre du djihad

Pour mieux appréhender le concept musulman de **djihad**, il convient de préciser d'abord trois notions propres à l'islam, qui en constituent en quelque sorte les conditions dans lesquelles s'exerce cette obligation qu'est la guerre sainte.

Il s'agit de :

- La division du monde en « Dar el-islam/Dar el-harb ».
- La « ummah » — communauté islamique mondiale.
- Les rapports avec les « scripturaires » (juifs et chrétiens).

— La division du monde en « Dar el-islam/Dar el-harb »

Pour l'islam, le monde est divisé en deux :

• Le « **Dar el-islam** » (dar = demeure, et par extension : pays) : ce sont les régions du monde où règne déjà le droit musulman, (Arabie saoudite, Algérie, Libye, etc...)

• Le « **Dar el-harb** » (harb = guerre) ce sont les autres régions, territoire de guerre.

En droit, ces régions, ainsi que les biens de leurs habitants (les « harbis ») appartiennent à l'islam et l'on doit tenter de les faire rentrer dans le **Droit** dès que les circonstances s'y prêteront. C'est une simple question d'opportunité. (118)

Même conception pour les colonies et protectorats européens (d'autrefois) : il est entendu que pour ces régions aussi, le régime non-musulman est une anomalie. On ne doit le supporter qu'aussi longtemps qu'on est impuissant à réagir. (119)

— La « ummah », communauté islamique mondiale

« Ummah » (qui signifie « mère » au sens charnel, et presque utérin, du terme) désigne la communauté islamique mondiale des musulmans ; son unification est, on vient de le voir, la grande ambition de l'islam.

La réunification mondiale de l'islam se heurte à deux obstacles qui en contrarient la réalisation :

• L'éveil des nationalismes :

Musulmans l'un et l'autre, des États comme le Maroc et l'Algérie, par exemple, n'en sont pas moins séparés par des intérêts économiques, politiques, militaires, différents ou opposés.

• Les différences ethniques :

Elles sont plus sensibles au fur et à mesure que l'islam s'étend à des races non arabes ; qu'y a-t-il de commun — hormis la religion, — entre un musulman d'Arabie Saoudite et son coreligionnaire d'Indonésie ? Ni le sang arabe, ni les mœurs et coutumes, par exemple.

La ummah est une solidarité « contre les non-musulmans » plutôt qu'entre musulmans.

Divisés entre eux, les musulmans, se retrouveront unis pour frapper un adversaire commun, surtout s'ils le rangent dans le camp des « infidèles » ; ainsi en est-il au Liban, dont tous les États frontaliers musulmans, quelques divergences qui les séparent, font — ouvertement ou non — cause commune contre les chrétiens ou, dans le meilleur des cas, s'abstiennent de condamner les exactions dont ils sont victimes.

Ce phénomène était en filigrane dans certains conflits sociaux qui ont éclaté dans l'industrie automobile française il y a quelques années ; mosaïque ethnique à dominante musulmane, le personnel

(118) Lam., page 82.

(119) Snouk Hurgronge, cité par Lammens, page 83.

était constitué d'Algériens, Marocains, Tunisiens, Mauritaniens, Turcs souvent divisés, dans le quotidien, par des jalousies et des antipathies ancestrales.

La C.G.T. ayant su réaliser l'union en utilisant le catalyseur religieux (sic), tous firent bloc contre la Direction, (120) les cadres, la maîtrise et — plus ou moins consciemment — le roumi.

— Les rapports avec les « scripturaires » (juifs et chrétiens)

Le Coran leur témoigne parfois de la sympathie

Sr. II. 59. — Certes, ceux qui croient, et ceux qui suivent la religion juive, et les chrétiens, et les sabéens, (121) (en un mot) quiconque croit en Dieu et au jour dernier et qui aura fait le bien : tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur ; la crainte ne descendra point sur eux, et ils ne seront point affligés. (K)

M. Kasimirski déploie, dans une longue note, son érudition à montrer qu'il faut se garder de conclure de ce verset que tous les hommes seront sauvés pourvu qu'ils croient en l'unité divine, en la vie future et pratiquent les bonnes œuvres.

Tout au contraire :

Quel que soit le véritable sens du verset qui nous occupe, le sentiment général des docteurs musulmans est qu'il a été abrogé par le verset III.79 et par d'autres passages du Coran où la croyance en Dieu, en la vie future et en la mission de Mahomet est regardée comme indispensable pour le salut.

Soulignons une fois encore que ce qui compte, pour se faire une idée exacte de chaque point-clé de l'islam, c'est de connaître la perception qu'en ont les Musulmans eux-mêmes.

Et non pas ce que nous pouvons subjectivement déduire des versets du Coran, si difficiles souvent à interpréter dans le mot-à-mot des traductions.

Mais l'hostilité envers juifs et chrétiens domine dans le Coran.

Sr. III. 106. — Vous êtes (les musulmans) le peuple le plus excellent qui soit jamais surgi parmi les hommes ; vous ordonnez ce qui est bon et défendez ce qui est mauvais, et vous croyez en Dieu. Si les hommes qui ont reçu les Écritures voulaient croire, cela ne tournerait qu'à leur avantage, mais la plupart sont des pervers. (K)

(120) Dans certaines usines, la pratique religieuse des musulmans, tombée depuis des années à 3 ou 4 %, remonta en quelques mois à 100 % ou presque, à l'occasion de ces événements.

(121) Kasimirski précise en note qu'il s'agit de la secte chrétienne, et non des sabéens adoreurs des astres, donc polythéistes.

Sr. V. 56. — O Croyants ! Ne prenez point pour amis les juifs et les chrétiens ; ils sont amis les uns des autres. Celui qui les prendra pour amis finira par leur ressembler, et Dieu ne sera point le guide des pervers. (K)

Sr. V. 62. — O croyants ! ne cherchez point d'appui chez les hommes qui ont reçu les Écritures, ni chez les infidèles qui font de votre culte l'objet de leurs railleries. Craignez Dieu, si vous êtes fidèles. (K)

Après ces remarques, abordons le **djihad**.

• La Guerre Sainte

— Obligation pour les croyants

La guerre contre les non-musulmans (...) a failli devenir un « sixième pilier » de l'islam. Celui-ci lui est redevable de son expansion dans laquelle « la mission » ou propagande missionnaire régulièrement organisée a joué un rôle insignifiant. (...) Elle continue à être considérée — à l'encontre du « devoir personnel » — comme un « devoir de suffisance »,... une obligation non pas individuelle, mais liant collectivement la communauté. (122)

La djihad devient un devoir personnel quand tous les fidèles y sont convoqués.

En théorie, — poursuit le P. Lammens, — le djihad ne doit jamais être interrompu ni prendre fin, avant la soumission du monde à l'islam dont tous doivent reconnaître la suprématie politique. Ce concept est un des plus incontestablement populaires de l'idéal islamique.

— La guerre sainte est souvent ordonnée par le Coran

Le djihad est — par exemple — le thème principal de la 9^e sourate :

Sr. IX. —

29. Faites la guerre à ceux qui ne croient point en Dieu ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu, et à ceux d'entre les hommes des Écritures qui ne professent pas la croyance de la vérité. Faites-leur la guerre **jusqu'à ce qu'ils paient le tribut**, tous sans exception, et **qu'ils soient humiliés**. (123)

(122) Lam. page 82.

(123) Dans la nouvelle édition du Coran de Kasimirski, l'on a cru devoir remplacer ce terme pas « soumis », qui en affadit le sens.

30. Les juifs disent : Ozaïr est fils de Dieu. Les chrétiens disent : Le Messie est fils de Dieu. Telles sont les paroles de leur bouche, ils ressemblent en les disant aux infidèles d'autrefois. Que Dieu leur fasse la guerre ! Qu'ils sont menteurs ! (K)

— Le vaincu n'est pas obligé de se convertir à l'islam, qui lui fixe alors le statut de « dhimmi ».

Nous avons souligné, dans le verset ci-dessus, l'option théoriquement offerte à l'infidèle à l'issue du djihad victorieux, qui consiste en ceci :

— soit se convertir à l'islam, auquel cas il est censé devenir un « *citoyen à part entière* » (l'expérience montre toutefois que le chrétien ayant adopté l'islam est rarement tout à fait accepté dans la communauté) ;

— soit conserver sa religion, se voyant alors attribuer le statut de « *dhimmi* », c'est-à-dire l'astreinte à un impôt (dîme) spécial, d'une part, et de l'autre, l'assujettissement à des mesures discriminatoires ou humiliantes (pas d'accès aux fonctions officielles, défense de posséder une arme, de monter à cheval, etc...)

C'est le cas des coptes en Egypte, des syriaques d'Irak, des Grecs de Syrie, par exemple.

— Peut-on parler alors d'un islam tolérant !

Si l'histoire est jalonnée d'exemples sanglants de guerres saintes musulmanes, elle en donne aussi d'autres où nous voyons l'islam triomphant, installé, faire preuve de magnanimité à l'égard des peuples chrétiens occupés, voire faire appel à leur concours pour certaines réalisations dont il ne maîtrisait pas les techniques.

Ce fut peut-être le cas de l'Espagne, par exemple. Carra de Vaux, après avoir écrit (124) que :

L'apostolat par la force et donc admis par cette religion, et c'est là un des traits qui lui donne un cachet assez barbare,

estime devoir nuancer son propos, en ajoutant :

Il faut reconnaître cependant qu'en pratique les pouvoirs musulmans ont souvent usé d'une large tolérance envers les chrétiens qu'ils avaient vaincus...

Sans doute ne faut-il pas généraliser abusivement : reste que l'on peut se demander si le terme de « tolérance » convient exactement,

(124) Dictionnaire théologique, page 1142.

pour qualifier — toutes époques confondues — une condescendance envers les non-musulmans qui exige tout de même les contreparties que l'on vient de voir.

Il est vrai que de nos jours, et dans certaines régions du monde, cette coercition s'estompe apparemment pour adopter une forme plus insidieuse, plus larvée.

Ainsi, dans certains États centre-africains passés sous gouvernement islamique, le chrétien (ou l'animiste) qui souhaite obtenir un poste dans une administration, ou qui s'appête à passer un examen universitaire, a « bigrement intérêt » — nous a-t-on souvent rapporté — à se convertir au préalable, au moins extérieurement, à l'islam.

Enfin, lorsque l'on connaît les interdits dont sont l'objet les moindres manifestations d'appartenance chrétiennes dans des pays arabes où l'islam règne en maître, comme l'Arabie Saoudite, par exemple, il est permis de sourire en entendant parler de tolérance !

Pour n'en citer que quelques exemples, que nous tenons de témoins dignes de foi et par surcroît, non spécialement pratiquants : l'interdiction absolue (en 1985 !) de porter un crucifix, d'apporter dans ses bagages une Bible, de célébrer Noël en mettant des guirlandes de lampes à ses fenêtres, voire de « réveiller » dans des restaurants ce soir-là, etc...

Que l'on cesse donc de défigurer l'islam ; le visage qu'il porte est celui qu'il s'est donné et qu'il entend bien conserver.

— Il n'y a de martyr que dans le djihad.

La notion de martyr ne s'entend que dans le cadre du djihad : « est martyr, (*chahid*), le musulman succombant pendant le djihad » et qui « est tué après avoir tué ». (125)

L'islam tire cette conception du martyr, du verset suivant :

Sr. IX. 112. — Dieu a acheté aux croyants leurs biens et leurs personnes, pour leur donner le paradis en retour ; ils combattront dans le sentier de Dieu, ils tueront et seront tués. (K)

(125) Lam., page 82.

(126) Lam., page 108.

3. LES INSTITUTIONS

Comme le remarquait le père Lammens (126) : « l'islam est essentiellement une religion légale ». La loi suffit à tout. Elle n'a besoin que d'interprètes (docteurs, ulémas...) et d'un pouvoir temporel qui la fasse exécuter. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de ne trouver, dans la religion islamique, ni liturgie, ni clergé, ni hiérarchie ecclésiastique ; en un mot : rien qui ressemble à un « pouvoir spirituel » distinct du pouvoir temporel.

— Pas de liturgie

Cette lacune sera partiellement dissimulée par un rituel minutieux, réglant l'exercice de la prière, du pèlerinage, par les prescriptions compliquées relatives à la pureté légale. (127)

Très peu de prescriptions régissent la prière collective du vendredi, par exemple.

— Pas de sacrements

L'islam ne connaît ni baptême, ni communion, ni confession, etc... ; la circoncision est un simple acte rituel, n'exigeant l'intervention d'aucun ministre du culte ; à la limite, un barbier suffira, et le mariage musulman n'a aucun caractère religieux : le *cadi* suffit à son enregistrement.

D'où, très logiquement :

— Pas de clergé

L'islam ne peut admettre une cléricature, intermédiaire hiérarchique et exclusif de grâces spirituelles. Cette dernière conception, ainsi que la nécessité d'une hiérarchie ecclésiastique, lui paraissent inconciliables avec les droits imprescriptibles et le domaine absolu d'Allah sur ses créatures. (128)

Le protestantisme le plus rigide semble une religion quasi-sacerdotale en face de ce monothéisme intransigeant, excluant tout intermédiaire entre l'homme et son Dieu. (129)

Les ministres attachés aux mosquées : *muphtis*, *imans*, *muezins*, ne peuvent être assimilés à un clergé : ce sont des fonctionnaires.

(127) Lam. page 136.

(128) Lam., page 140.

(129) Santillana, cité par le père Lammens.

Le calife selon le Robert, est « un souverain musulman, successeur de Mahomet ». Cette définition souligne bien l'absorption du spirituel dans le temporel : c'est un souverain, autrement dit un chef politique, qui est considéré comme le successeur de Mohammed.

« Sentinelle avancée de l'islamisme », il n'est pas un pontife, mais le défenseur laïque de la Charia.

— Dans l'islam, le temporel absorbe le spirituel.

Ou plus exactement, comme l'écrit Ernest Renan — peu suspect de sympathie envers l'Église — « Pour le musulman, spirituel et temporel sont indiscernables ».

Quelques exemples, contemporains, illustrent ce concept si typique de l'islam :

C'est le ministère de l'Éducation nationale du Royaume du Maroc, qui fait éditer l'*Instruction islamique* à l'usage des écoles secondaires ; verrait-on actuel ministre de l'Éducation nationale promouvoir un catéchisme catholique à l'usage des lycées de France ? Poser la question, c'est aussitôt y répondre !

Le « bulletin de vingt heures » de la Télévision officielle d'un État musulman africain était récemment retransmis par la nôtre ; l'écran s'illumine, le brun visage du présentateur apparaît, qui avant tout, récite en arabe la formule « loué soit Dieu, Puissant et Miséricordieux » — puis suivent le bonsoir aux auditeurs et les informations ; un tel préambule, sur nos écrans, — provoquerait une émeute téléphonique !

Nous avons évoqué plus haut le « Message de Nouvel An » que Khadafi a cru devoir adresser aux chefs d'État du monde entier au début de l'année 1984, nous donnons ce document en annexe, car il est intéressant à divers titres.

Comme on le verra, ce message ne contient essentiellement rien d'autre qu'une exhortation à lire le Coran — assortie de citations de celui-ci — pour connaître la vérité... sur le Christ et sur l'Évangile !

Certes, un autre chef d'État, le président Reagan, nous a récemment montré en plusieurs occasions qu'il n'hésitait pas à évoquer Dieu dans ses discours officiels.

Mais Khadafi fait du thème religieux le motif central, et quasi-exclusif, de son « message » et — la part faite au côté excessif, sinon paranoïaque, du personnage — il reste que seul un chef d'État musulman peut, de nos jours surtout, s'offrir le luxe d'une telle démarche sans s'exposer à être universellement ridiculisé par les médias.

CHAPITRE VII

LA FEMME DANS L'ISLAM

Le lecteur ne sera pas surpris que nous consacrons un chapitre de cette *Connaissance élémentaire de l'islam* à la condition de la femme musulmane.

Une civilisation se caractérise aussi par la manière dont elle conçoit la place de la femme dans la société.

Nous allons donc examiner la place et le statut de la femme dans le Coran, qui leur consacre de nombreuses prescriptions. Nous nous limiterons à en citer quelques exemples.

1. SUPÉRIORITÉ DE L'HOMME SUR LA FEMME

— Fondement doctrinal de cette supériorité.

Le dogme de la supériorité masculine est énoncé par ce verset :

Sr. IV. 38. — Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au dessus de celles-ci, parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimandez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance ; vous les relèguerez dans des lits à part, vous les battrez ; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand. (K)

Ainsi, cette supériorité se fonde sur deux causes, de rang dégressif :

— la volonté divine, conférant à l'homme, si l'on peut dire, une supériorité « essentielle »,

— le fait que c'est le fiancé qui verse la dot au père de sa future femme, à l'inverse de ce qui se passait dans notre société il y a peu encore.

Dans la logique musulmane, il est donc normal que l'homme jouisse d'une supériorité — et de droit — sur l'être qu'il a acquis en le payant.

— Les femmes sont imparfaites

Sr. XLIII — 17. Attribuez-vous à Dieu des créatures qui comptent comme un simple ornement, ou qui sont la cause de querelles mal fondées ? (130)

— Le port du voile est prescrit par le Coran

Sr. XXXIII. 57. — O Prophète, prescrits à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, de laisser tomber leur voile jusqu'en bas ; ainsi il sera plus facile d'obtenir qu'elles ne soient ni méconvenues, ni calomniées. Dieu est indulgent et miséricordieux. (K)

— La naissance d'une fille est une disgrâce

Mohammed, en s'insurgeant contre le polythéisme de ses contemporains, s'indignait spécialement du fait que leur Panthéon comptait trois divinités féminines, !!, d'où ces invectives aux Mecquois :

Sr. XLIII. 15. — Dieu aurait-il pris des filles parmi ses créatures, et vous aurait-il choisis pour ses fils ?

16. Et cependant, quand on annonce à l'un d'entre (vous) la naissance (d'une fille) sa figure se couvre de tristesse et il est oppressé par la douleur.

Dans le Hedjaz préislamique, il était coutume dans certaines tribus, de tuer les filles dès la naissance, en les brûlant ou les enterrant vives. (131) L'avènement de l'islam mit fin à ces pratiques, évoquées et condamnées par le Coran.

— Les femmes auront-elles accès au Paradis ?

Le seul fait que les obligations religieuses s'imposent aussi aux femmes, permet de penser que, contrairement à une opinion répandue chez certains occidentaux, l'accès du paradis musulman n'est nullement réservé aux hommes.

(130) La femme, à cause de sa raison défectueuse, est toujours disposée à chercher des querelles sans motif (Note de Kazimirski dont nous tirons cette traduction).

(131) L'un de nos interlocuteurs s'indignait rétrospectivement de ces pratiques abominables. Nous lui faisons observer qu'après vingt siècles de christianisme, la loi Veil a fait beaucoup mieux depuis.

Comment l'islam concilie-t-il cela avec la présence dans le même paradis, des « houris », de ces vierges promises aux croyants « mâles » ? C'est là une question à laquelle nous sommes incapables d'apporter une réponse, et c'est là aussi une question qu'à vrai dire nous ne serions pas tentés de poser à un musulman.

2. MARIAGE ET POLYGAMIE

— Les femmes ont été créées de (et pour) les hommes

Sr. XXX. 20 — C'en est un aussi (un signe de la puissance de Dieu) qu'il vous a créé des épouses formées de vous-mêmes, pour que vous habitiez avec elles. Il y a dans ceci des signes pour ceux qui réfléchissent. (K)

— Ils en disposent à leur gré

Sr. II. 223. — Vos femmes sont votre champ. Allez à votre champ comme vous voudrez, mais faites auparavant quelque chose en faveur de vos âmes (132). (...) (K)

— La polygamie est autorisée, mais limitée à quatre

Au Hedjaz, la polygamie préexistait à l'islam, qui la conserva et que le Coran règlemente :

Sr. IV. 3. — Si vous craignez de ne pas être équitables envers les « orphelins, n'épousez, parmi les femmes qui vous plaisent, « que deux, trois ou quatre (...) (K)

En dépit du caractère relativement conditionnel de ce verset, c'est sur lui que se fonde la règle limitant à quatre (plus les concubines, qui ne comptent pas) le nombre d'épouses que peut avoir simultanément un musulman.

De nombreux versets traitent du mariage.

— Le Coran interdit le mariage entre certains degrés de parenté

Le verset 27 de la sourate IV interdit au croyant d'épouser sa mère, ses filles, sœurs, tantes, nièces, nourrices, belles-mères, belles-filles, ni deux sœurs.

(132) Un acte de dévotion ou de charité.

— Mais Mohammed bénéficia de dérogations

Sr. XXXIII. 47. O prophète ! Il t'est permis d'épouser les femmes que tu auras dotées, les captives que Dieu a fait tomber entre tes mains, les filles de tes oncles et de tes tantes maternels et paternels qui ont pris la fuite avec toi, et toute femme fidèle qui livrera son cœur au prophète, si le prophète veut l'épouser. C'est un privilège que nous t'accordons sur les autres croyants. (K)

— Comment on doit traiter les épouses

Sr. IV. 23. — O croyants, (... Si vous répudiez une femme, ne lui reprenez pas sa dot...) Soyez bons dans vos procédés à leur égard. Si parmi vos femmes, il y en a pour qui vous avez de l'éloignement, il se peut que vous ayiez de l'éloignement pour une chose dans laquelle Dieu a déposé un bien immense. (K)

— Le châtement de la femme libre adultère

Sr. IV. 19. — Si vos femmes commettent l'action infâme, appelez quatre témoins. Si leurs témoignages se réunissent contre elles, enfermez-les dans des maisons jusqu'à ce que la mort les enlève ou que Dieu leur procure quelque moyen de salut.

— Il est moins sévère pour la femme esclave :

A celles-ci, en effet, le Coran prescrit de n'infliger que la moitié de la peine, ce qui montre que la sanction de l'adultère n'était pas la mort.

— Mais plus sévère pour les épouses de Mohammed :

Sr. XXXIII. 28. — O femmes du Prophète ! Si l'une de vous se rend coupable de la fornication qui soit prouvée, Dieu portera sa peine au double ; c'est facile à Dieu. (K)

— La répudiation est autorisée :

En effet, « Dieu ne vous punira point pour une méprise dans vos serments » (Sr. II. 225).

Elle fait l'objet de méticuleuses prescriptions, dont voici quelques-unes :

Sr. II. 229. — La répudiation peut se faire deux fois (sans entraîner d'autres conséquences que de reprendre simplement sa femme) (...) (K)

Sr. II. 230. — Si un mari répudie trois fois sa femme, il ne lui est permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre mari, et lorsque celui-ci l'aura répudiée à son tour. (...) (K)

Sr. II. 228. — Les femmes répudiées laisseront écouler le temps de trois menstrues avant de se remarier. Elles ne doivent point cacher

ce que Dieu a créé dans leur sein, si elles croient en Dieu et au jour dernier. Il est plus équitable que les maris les reprennent quand elles sont dans cet état, s'ils désirent le bien. Les femmes, à l'égard de leurs maris, et ceux-ci à l'égard de leurs femmes, doivent se conduire honnêtement. Les maris ont le pas sur leurs femmes. Dieu est puissant et sage. (K)

3. LA SITUATION DE LA FEMME MUSULMANE A-T-ELLE CHANGÉ ?

La femme est-elle toujours considérée comme inférieure ? Sa condition en pays d'islam est-elle toujours régie par les règles et textes que l'on vient de lire ?

Dans ses manifestations extérieures, la conception musulmane du statut de la femme (port du voile, relations avec l'extérieur, participation à des activités salariées, etc...) varie sensiblement d'un État à l'autre. Chez certains, elle tend — jusqu'à un certain point — à devenir moins rigide, plus libérale.

Mais il reste très difficile de distinguer entre l'évolution apparente et l'immobilisme réel de fond, d'une part, — et d'autre part, certains courants tendent à réinstaurer les règles coraniques et traditionnelles là où il a pu sembler qu'elles s'estompaient.

L'étude cas par cas de ces situations nous entraînerait au-delà des limites de cette étude.

Cependant, voici quelques exemples récents qui aideront à se faire une opinion.

• A l'étranger

— Évolution vers un statut plus libéral ?

En Tunisie, elle est déjà réalisée : cependant, de jeunes Tunisiens exposaient récemment, — et non sans véhémence — à l'un de nos amis de passage à Sfax, qu'ils contestaient cette concession aux errements européens et qu'ils entendaient bien agir en faveur d'un retour aux règles de l'islam authentique.

Ils ajoutaient : « Nous ne tenons pas à ce que nos femmes deviennent des p... comme les françaises du Club Méditerranée sur nos plages. »

En Algérie, l'on affirme que le nouveau Code de la famille est plus libéral pour la femme ; du moins est-ce ce que nous lisions dans une petite revue paroissiale de l'Est de la France, qui saluait cet événement.

Mais, un mois plus tard, on nous montrait une vigoureuse protestation d'un club algérois de femmes (il en existe donc ?) dénonçant l'hypocrisie des concepteurs « machistes » de ce nouveau code !

Sous des dehors libéraux, accusent-elles, ce code est en réalité pour la femme musulmane un retour en arrière de plusieurs siècles !

Qui croire, de la revue paroissiale ou de ces protestataires ? A notre avis, plutôt les secondes, davantage impliquées...

• Immobilisme, statu-quo coranique ?

Dans un État d'Arabie, le barème des indemnités à verser par l'auteur d'un accident d'automobile mortel à la famille de la victime a été récemment actualisé ; nous n'avons noté ni la monnaie en cours, ni les chiffres précis, mais les proportions sont les suivantes :

Victime musulmane	homme : 1 000
	femme : 500
Non-musulmane	homme : 250
	femme : 125

Retour de Jordanie, où il venait de passer quelques semaines, un jeune industriel français, nous racontait :

Des jeunes filles françaises ont épousé des Jordaniens au demeurant fort sympathiques, connus à Paris en faculté. Hélas, installées à Amman, ce fut une terrible désillusion : tout d'abord rejetées par la famille (elles sont et resteront des « roumias ») ; pas de relations ou d'amis tolérés, autres que des femmes ; ainsi isolées, elles se consacrent à leurs enfants (mis au monde en série, un par an), mais hélas encore, on ne leur laisse que les filles, les garçons leur sont retirés pour être élevés dans l'islam ; subsidiairement, certaines de ces jeunes femmes découvriront à l'arrivée là-bas « *qu'il y était déjà marié, sans me l'avoir dit* ».

• En France

— Une évolution apparente

Au contact de notre société, ces conceptions s'affaiblissent-elles chez l'immigré musulman ? Il semble en effet qu'il y ait une évolution, naturellement plus marqué chez ceux de la 2^e génération (133) et, davantage, de la 3^e.

(133) Le recours — tout circonstanciel et faute de mieux — à cette expression « *immigré de la 2^e génération* » ne nous dispense pas d'en relever au passage l'absurdité.

L'on voit de plus en plus couramment des femmes musulmanes accomplir à l'extérieur les tâches, missions ou commissions dont leurs maris, au travail, ne peuvent se charger : mettre un mandat à la poste, pousser un « caddie » dans un supermarché, etc...

Mais cela se passe en France, hors du contexte religieux, familial, tribal de là-bas ; ces femmes, replongées dans ce contexte, oseraient-elles les mêmes comportements ? Il est permis d'en douter lorsque nous entendons certains immigrés nous raconter leurs souvenirs de vacances. Là-bas, on ne se permet pas ce que l'on se permet ici, on se ferait mal voir par la famille.

— Mais le fond et les réflexes subsistent

En voici un exemple significatif, parmi bien d'autres.

A l'occasion du récent conflit social qui affecta une usine Renault de la région parisienne, notre télévision invita un membre du personnel de cette usine, un Marocain, âgé d'environ 35 ans, délégué syndical C.G.T., à venir s'exprimer sur le petit écran.

S'agissant d'une émission (20 H) très suivie, la C.G.T. n'avait pas manqué de choisir soigneusement son homme : il témoignait d'une parfaite aisance et s'exprimait très bien. On assista donc au réquisitoire habituel contre les sous-chefs, les chefs, Renault, la France, etc... Rien de plus normal.

Puis l'intervieweuse se risque dans le domaine familial :

— Parlons de vous, monsieur ; vous êtes marié ?

— Oui.

— Vous avez des enfants ?

— Oui, trois...

— Des garçons ou des filles ?

Le visage du musulman se rembrunit d'un coup :

— Des filles, coupe-t-il abruptement, 11, 13 et 15 ans.

Et la sottise de lancer, lourdement :

— Vous les laissez sortir, après l'école ?

— Ah non !

Le cri du cœur — réflexe — a jailli, qu'il n'a pas pu maîtriser puis, instantanément, cet homme réalise qu'il vient de « gaffer » devant plusieurs millions de téléspectateurs français.

Mais il est parfaitement « rôdé » il a suivi les cours de la C.G.T., — magnéto et dialectique — ; quelques dixièmes de seconde d'hésitation, et le mécanisme fonctionne :

— Ah non ! ...parce que, ...parce que ...s'il y a des carreaux cassés dans la résidence, on va encore dire « *C'est ces sales arabes* » !

Dans une étude réalisée par la *Documentation française* (134) on signale comme « souvent dramatiques et portant atteinte aux droits de la personne » le cas d'adolescentes musulmanes soustraites après l'âge de 15 ans à l'obligation scolaire sur présentation d'un certificat médical attestant que la mère fatiguée a besoin d'aide au foyer.

On devine que l'état de la mère est un prétexte, et qu'en réalité il s'agit d'appliquer la tradition ; la fille doit rester à la maison dès qu'elle est nubile. (135)

L'épisode connu du « bateau pour Alger » montre aussi qu'en dépit des apparences, le poids de la tradition continue de freiner l'évolution en cause.

• Le statut de la femme ne semble pas évoluer.

Certains auteurs se donnent beaucoup de mal pour nous persuader que, contrairement à une image répandue, l'islam a beaucoup fait pour la libération de la femme.

Ainsi Marc Bergé (136) écrit-il :

L'islam a libéré la femme, mais l'a protégée à l'excès (...) (cependant) l'égalité de base entre l'homme et la femme, entre tous les êtres humains, est suggérée dans le Coran quand il y est question de la création : (137)

Craignez Dieu qui vous a créés d'un même souffle, et de ce souffle il a créé un couple dont procèdent beaucoup d'hommes et de femmes.

(...) Mais quel que soit le besoin urgent de libération qu'éprouve encore aujourd'hui la femme musulmane, il est important de mesurer tout ce que l'islam a apporté, en son temps, à l'être humain — homme

(134) *L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française ; La documentation française*, Paris, page 58.

(135) Les rapporteurs de la D.F. jugent illégale cette pratique, préconisent l'intervention du ministère de l'Éducation nationale pour la faire cesser, et proposent de créer des centres pour recevoir les fugueuses musulmanes dont la réintégration dans les familles paraît impossible...

Dix lignes plus loin, ces mêmes rapporteurs, — afin que les enfants d'origine étrangère puissent « valoriser leur identité culturelle », proposent que l'enseignement de ces cultures, « civilisation, art, histoire, religion (souligné par nous) soit réalisé dans nos écoles !

Bref : dénonçons cette pratique de l'islam, mais propageons l'islam ! (et dans les deux cas, aux frais du contribuable français). Ubuesque ! Mais tragique aussi.

(136) Marc Bergé, *Les Arabes*. Éditions Lidis, Paris, 1978, pages 571 et 572.

(137) Mais la supériorité de l'homme sur la femme est non pas suggérée mais clairement affirmée, et à plusieurs reprises, dans le même Coran.

ou femme — dans le sens de la dignité et de l'égalité. Les prescriptions concernant la femme « représentaient au moment où le Coran fut révélé la législation la plus "féministe" du monde civilisé ». (138)

(...) Dans aucune civilisation, on ne peut dire encore que la femme ou l'homme, sur le plan du droit, sont définitivement libérés.

La lecture des versets du Coran, autant que l'observation constante des faits, conduit à des conclusions sensiblement différentes de celles formulées par cet auteur.

L'islam est une religion faite par un homme, réglementée par lui et par d'autres hommes, pour des hommes. Rien d'étonnant donc à ce que nous constatons combien ces mêmes hommes répugnent à modifier le statut de la femme, et que l'évolution de l'islam à cet égard paraisse si lente au regard de ce qui se passe dans les autres sociétés.

(138) G. Tillon *Les cousins et le harem*, Seuil 1966, page 170. Cité par M. Bergé. Mais en ce cas, force serait de constater que ce progrès décisif de l'islam marque le pas depuis treize siècles.

CHAPITRE VIII

PRINCIPALE SECTE DE L'ISLAM : LE CHIISME

L'étude des si nombreuses sectes qui divisent l'islam nous semble dépasser le cadre de cette étude.

Cependant, l'importance du schisme chiite, dont il est souvent question d'ailleurs dans l'actualité, mérite que nous lui consacrons ce bref chapitre.

Principal groupe à s'être détaché de l'islam orthodoxe au lendemain de sa formation, il constitue, plus qu'une secte, l'une des grandes tendances de l'islam.

Le monde musulman est en effet coupé en deux : le sunnisme, (ou sonnisme) partout majoritaire sauf en Iran/Irak, et le chiisme.

Le chiisme est lui-même divisé en sectes et sous-sectes. Nous n'en verrons ici que les grands traits, ceux qui les opposent toutes au sunnisme.

1. ORIGINE DU CHIISME

Le terme de chiite vient du mot « chi'at » qui signifie « parti ». Il s'agissait à l'origine des « partisans d'Ali », de la « chi'at Ali ».

• A l'origine, dissentiments sur la succession

Ce ne sont pas, comme dans le christianisme, des discussions doctrinales, mais des dissentiments politiques qui ont donné d'abord naissance aux schismes et aux hérésies de l'islam. (139)

Pour les chiites l'imam (équivalent chiite du calife) doit être choisi non pas seulement dans la parenté, mais dans la filiation directe de Mohammed, ce qui réserve cette dignité aux seuls descendants d'Ali et de Fatima.

(139) Lam., page 181.

Or on a vu (ch. III) que le groupe de fidèles chargés de désigner les premiers successeurs de Mohammed écartèrent par trois fois la candidature d'Ali.

Ainsi ces califes sont-ils considérés par les chiites comme des usurpateurs.

Et ces querelles donnèrent lieu à des luttes sanglantes durant les deux premiers siècles de l'hégire, luttes qui eurent leurs répercussions au plan religieux.

• Les répercussions religieuses

Les chiites firent des « alides », tués dans les combats, de véritables martyrs ; la mort de Hocine, petit-fils de Mohammed, tombé dans les combats de Kherbalah (voir ch. III) est un deuil national dans les pays chiites.

Son tombeau comme celui d'Ali sont pour les chiites des lieux de pèlerinage aussi sacrés que les autres villes saintes du Hedjaz.

Mais ce n'est pas la seule répercussion.

2. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU CHIISME

• Croyance chiite à l'imam invisible.

Le douzième descendant de Hocine aurait, suivant la tradition chiite, disparu mystérieusement dans un souterrain, à l'âge de 10 ou 12 ans, sans laisser de descendants.

Pour pallier cette vacance, les chiites ont inventé la théorie de l'« occultation » : ils croient en l'existence d'un imam invisible, immortel, présent, auquel ils jurent fidélité autant qu'à Allah et à Mohammed. Cette allégeance prend même rang devant les « Cinq Piliers. »

Dans le livre (140) écrit par Khomeiny durant son séjour à Neauphle-le-Château, et qui constitue une sorte de *Mein Kampf*, ce terme d'« occultation » revient fréquemment sous la plume de l'ayatollah.

Et les assemblées chiites débutent par des préambules comme celui-ci « *En présence de l'imam invisible, nous nous réunissons...* »

Récemment, un dignitaire sunnite daubait sur ces arriérés chiites qui « *amènent chaque vendredi un cheval blanc tout sellé à la mosquée de Kerbalah, pour y attendre l'imam ; puis comme l'imam n'arrive*

(140) Non dénué d'intérêt parfois, mais dont les répétitions en rendent la lecture prodigieusement ennuyeuse.

pas, l'on ramène le cheval à l'écurie et comme cela depuis des siècles ».

- **Hormis ceci, les différences sont minimes**

Les différences ou désaccords entre sunnites et chiites — ce problème de succession excepté — se limitent à quelques détails touchant aux ablutions, aux funérailles.

- **Répartition mondiale des chiites**

Ils sont disséminés un peu partout, principalement au Nord-Yémen, mais largement majoritaires en Iran et Irak.

Le territoire de ces deux pays recouvre « grosso-modo », celui de l'ancienne Perse. Certains historiens pensent que les Perses subirent l'islamisation, mais refusèrent d'être « arabisés », n'acceptant donc qu'un iman-calife authentiquement descendant du fondateur de l'islam, et non les intrigants mecquois. Le chiisme aurait alors constitué pour eux une forme de protestation, d'originalisation.

A noter que le héros du chiisme, Hocine, comptait parmi ses épouses une fille du shah de Perse.

CHAPITRE IX

ASCÉTISME ET MYSTIQUE DANS L'ISLAM : LE SOUFISME

Tout ce que nous avons vu jusqu'à présent incite à penser qu'à priori, l'islam n'encourage pas le musulman à s'éloigner du cadre d'un dogme strict, d'un ritualisme rigoureux, pour développer l'union spirituelle de l'âme avec Dieu, ce qui — passant par l'ascèse — est le fondement de plusieurs religions et notamment du christianisme.

Il faut cependant se demander si, et dans quelle mesure, certains musulmans ont tenté cette démarche mystique.

1. L'ISLAM EST-IL UNE RELIGION INTÉRIEURE ?

- **L'islam condamne la vie monacale**

Sr. LVII. 27. — ...La vie monastique, ce sont eux (les chrétiens) qui l'ont inventée ; Nous n'avons prescrit que le désir de plaire à Dieu... (K)

M. Kasimirski ajoute : (141)

Mahomet condamne, comme on le voit, la vie monacale ; c'est un aphorisme répété souvent par les musulmans : *Là rahbaniïeta fil-islâmi* : point de vie monacale dans l'Islam

- **Il n'y a point de mystique propre au Coran**

Il n'y a point de mystique propre au Coran. Mahomet et ses premiers disciples n'ont pas été, à proprement parler, des mystiques, mais simplement des hommes d'une foi vive, sensibles à deux ou trois idées fondamentales, l'unité et la puissance divines, la survivance de l'âme, la rétribution dans l'au-delà. Ils étaient assez mal adaptés à la vie intérieure. C'étaient des guerriers. (142)

(141) Note 1, page 450.

(142) Carra de Vaux, dic. théol., page 1144.

• L'islam n'est pas une religion intérieure

Le Coran avec ses stipulations légales, ses proclamations à la guerre sainte, ses excitations contre les infidèles, le Coran semble peu fait pour exciter la sensibilité intérieure et proprement spirituelle. (143)

La Charia (Loi), poursuit le père Lammens — ne légifère pas pour le for interne. Discipline sociale, sorte de loi supérieure, elle borne son ambition à grouper tous les fidèles autour des rites et des observances de la communauté islamique, sans se soucier d'entrer dans les détails de la vie intérieure... elle n'envisage et ne surveille que l'accomplissement des formes extérieures et modalités rituelles.

2. LE SOUFISME

• Origine du soufisme

Certains esprits réagirent à la rigidité de l'islam ; c'est ainsi que naquit la discipline du soufisme.

Ces fidèles aspirèrent à une expérience personnelle plus intense des vérités religieuses laquelle devra faciliter l'ascension graduelle de l'âme vers Dieu. Ces tendances mal satisfaites dans l'islam officiel donnèrent naissance à la discipline mystique, « tasawwof », ou soufisme. (144)

• Mysticisme et influences chrétiennes. Gazali

Le plus célèbre des représentants du soufisme orthodoxe est Gazali (1058/1111), théologien, juriste et philosophe.

Le soufisme, tel qu'il le préconise, présente d'étranges analogies avec le christianisme, à l'égard duquel il n'hésite pas à proclamer sa sympathie.

Il exhorte le croyant à la vie intérieure, proclame la nécessité de se « vaincre soi-même », préconise le choix d'un directeur de conscience, la pratique de la pénitence, l'examen de conscience quotidien, toutes méthodes qui concordent étrangement avec celles qu'appliquera plus tard saint Ignace !

Cette conversion intérieure ne peut s'opérer que grâce à l'exercice de la méditation ; et les conseils de Gazali se rapprochent de

(143) Lam., page 148.

(144) Lam., page 151.

ceux de saint Ignace, tant dans la forme que dans le fond ; on y retrouve la même incitation à la prudence et à la méfiance vis-à-vis de soi-même.

La vie spirituelle trouve, selon Gazali, son aliment le plus substantiel dans la méditation, « tafakkor ». On y applique les trois puissances de l'âme : mémoire, intelligence, volonté... elle débute par la « composition de lieu »... (on) évitera de se perdre dans des spéculations théologiques... l'important est d'en retirer des résolutions pratiques... (On conseille) s'ils veulent éviter les illusions et même les doutes contre la foi, de ne pas choisir comme matière de contemplation l'Essence divine. (145)

• Le soufisme, excès et déviations

Faute d'une hiérarchie, cette tempérance conseillée par le sage Gazali n'allait pas être partout observée :

Ce qui a manqué au soufisme, c'est la surveillance d'une hiérarchie dûment autorisée. Son intervention aurait, comme dans le catholicisme, capté la source et l'aurait canalisée avant qu'elle ne devienne un torrent boueux. Elle aurait imposé le contrôle des règles morales, se refusant à encourager une extase stérile qui ne deviendrait pas un moyen de perfection (Maurice Barrès). (146)

• Les sanctions de l'islam orthodoxe

Dès 922, les groupes mystiques se multipliant, l'orthodoxie islamique avait décidé de frapper un grand coup en condamnant à mort Halladj, le plus célèbre des adeptes du soufisme ; flagellé, mutilé, accroché à un gibet, il fut enfin décapité et son cadavre fut brûlé.

Toutefois, le soufisme ne tardera pas à verser dans l'ésotérisme, en même temps que dans l'illumination la plus extravagante. (Pratiques des derviches tourneurs, par exemple, aujourd'hui).

Ces déviations servirent de prétextes aux musulmans orthodoxes et leur permirent de prendre des mesures contre le soufisme (et les différentes confréries mystiques qui en étaient nées), trop nettement teintées de christianisme.

Ainsi en Egypte, les sultans, outre qu'ils surveillaient les doctrines des soufis, nommèrent un « cheik » suprême pour éviter leur immixtion dans la politique.

(145) Lam., page 157.

(146) Lam., page 163.

L'Empire ottoman s'en est méfié, tout en tentant de les utiliser pour la propagande panislamique.

Le gouvernement actuel de l'Égypte a maintenu l'institution du cheik suprême des confréries soufies.

• Régression contemporaine du soufisme

Mais le père Lammens, observant ce déclin, remarque qu'il s'est surtout accentué dans les pays musulmans ouverts aux influences occidentales.

• Influence de la franc-maçonnerie dans cette régression

On sait le rôle déterminant de la maçonnerie dans la laïcisation de la Turquie avec l'avènement du kémalisme, dont elle fut l'inspiratrice et qu'elle organisa.

Ce sont les loges du parti « Union et Progrès » qui ont préparé le mouvement de la Jeune Turquie et l'avènement du kémalisme. La maçonnerie a profondément pénétré l'élite musulmane, sans en excepter les cercles des « Salafyya », piliers de l'orthodoxie officielle de toutes les confréries et organisations de soufis, ainsi la confiscation de leurs biens... (147)

• Sur l'essentiel, le soufisme reste radicalement séparé du christianisme.

Après ce que l'on vient de lire sur les inspirations initiales du soufisme, sur la méthode « pré-ignacienne » préconisée par Gazali, le lecteur chrétien n'est-il pas saisi par une douloureuse émotion ? N'est-il pas conduit à déplorer dans l'échec du soufisme la grande « occasion manquée » de l'islam ?

Percevant de telles convergences avec sa propre foi, n'est-il pas tenté de se dire que, puisque finalement ces frères semblent si proches, le soufisme les conduira peut-être un jour à l'intégrale Vérité ?

Ici, pour rester tout à fait objectif, il faut prendre garde, et bien mesurer combien est insurmontable l'obstacle qui pour l'instant, barre cette voie.

(147) Lam., page 182.

Cet obstacle insurmontable, c'est Gazali lui-même, hélas incomplètement éclairé, qui l'a dressé lorsque sa sympathie et son attirance pour le christianisme lui ont inspiré cet aveu :

Le christianisme serait l'expression absolue de la vérité, n'était son dogme de la Trinité et sa négation de la mission divine de Mahomet. (148)

Et l'on remarquera combien Gazali, par cette phrase, reste entièrement fidèle à la chahada, la profession de foi de l'islam.

...Allah est Unique (point de Trinité).

...Mohammed est son envoyé (Le Coran est Révélation).

Propositions, comme on l'a vu, radicalement inacceptables pour le chrétien.

(148) Cité par les Lammens, op. cit. page 159.

CONCLUSION

Nous voici parvenus au terme de cette trop courte *Connaissance élémentaire* ; est-il possible d'en tirer une appréciation globale de l'islam ?

Non, sans doute, pour quiconque souhaitera — avant de formuler un jugement d'ensemble sur celui-ci, — examiner et prendre en compte non pas seulement le contenu religieux de l'islam, mais économique, historique, etc...

Non, sans doute, pour le lecteur simplement agnostique et qui ne se contentera pas d'une étude principalement centrée sur le fait religieux.

Mais dans l'immédiat, la présente étude, destinée prioritairement à un public catholique a visé à **parer au plus pressé**.

En effet, si « l'islam est d'abord une religion », il apparaît que les « hésitations » — c'est le moins qu'on puisse dire — se multiplient, précisément dans certains milieux catholiques, quand il s'agit d'apprécier l'islam en tant que religion, et par rapport à la leur.

C'est pourquoi il importait de laisser la parole à l'islam d'abord, il importait qu'il nous révèle lui-même son contenu dogmatique, ce qu'il croit, ce qu'il nie, ce qu'il rejette, ce qu'il combat.

Au fil des pages qui précèdent, on a pu voir l'islam réel prendre ses distances, de plus en plus impressionnantes, avec le christianisme.

S'agissant, par exemple, de paternité et de miséricorde divines, de péché originel et de rédemption, de résurrection, de paradis, de vision béatifique, on a entrevu la profondeur des divergences, on n'en finirait pas de les analyser.

Mais cette analyse devient, en quelque sorte, superfétatoire, dès l'instant où l'on prend acte de ce que l'islam rejette radicalement la divinité de Jésus-Christ.

Et que l'islam la rejette sans ambiguïté, fermement, faisant de ce rejet, si souvent réaffirmé dans le Coran, la clé de voûte de son édifice doctrinal.

« Je suis la Voie, la Vérité, la Vie... »

Ces paroles, — faut-il le rappeler ici ! — sont celles de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Dès lors toute doctrine rejetant le Christ conduit vers l'impasse, l'erreur, la mort spirituelle.

« Car il n'y a ici-bas aucun autre nom, donné aux hommes, par qui nous devons être sauvés » affirme solennellement l'apôtre Pierre, (1)

« Au nom de Jésus, que tout genou fléchisse au ciel, sur terre et dans les enfers » reprend en écho saint Paul... (2)

— « Peu s'en faut que les cieux ne se fendent... que la terre ne s'entrouvre et que les montagnes ne s'écroulent, de ce qu'ils attribuent un fils au Miséricordieux ! »... (3)

— « Ceux qui disent que Dieu, c'est le Messie, fils de Marie, sont infidèles »... (4)

...réplique l'islam

L'islam qui — en rejetant le Christ — dirige depuis treize siècles des centaines de millions d'hommes vers l'impasse, l'erreur, la mort spirituelle.

Sauf à se placer en contradiction avec l'enseignement du Christ lui-même, réaffirmé par ses apôtres Pierre et Paul et par son Église, aucun chrétien ne peut considérer l'islam autrement que comme une fausse religion, « l'ombre de la mort », suivant la terrible formule de Charles de Foucauld.

L'on est confus de rappeler de telles évidences, mais ce n'est pas sans raison que nous devons le faire ici.

Si Dieu dans son infinie bonté et miséricorde accueille les hommes qui l'ont recherché avec bonne foi, ou qui simplement ont vécu dans le respect de la loi naturelle, il reste que ce serait une redoutable erreur pour le chrétien, que d'en tirer argument pour accréditer l'islam en le plaçant au rang de religion salvatrice.

Vis-à-vis de nos frères égarés dans l'islam, le chrétien a mieux à faire qu'à tenter de pénétrer, comme par effraction, dans le mystère de la miséricorde divine, au mépris des enseignements fermes et sans ambiguïté que nous venons de rappeler.

Le chrétien, en effet, doit assumer un double devoir :

— prier pour la conversion des musulmans,

— œuvrer pour que cette conversion devienne possible.

Aucune autorité au monde n'est en droit de le détourner de ce double devoir qui découle directement de l'ordre donné par le Christ lui-même à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations ! ».

« Toutes les nations ! » Mesure-t-on pleinement la portée de cet ordre ?

(1) Actes des apôtres, 4, 8-12.

(2) Philipp. 2, 10-11.

(3) Coran, Sourate XIX, 92-93.

(4) Coran, Sourate V, 19.

Où a-t-on vu dans l'Évangile que Jésus ait pu ordonner à ses apôtres : « Allez, répandez la bonne nouvelle, mais si vous rencontrez des peuples professant déjà une religion, — une religion monothéiste, du moins — alors laissez-les en paix ! Faites un détour ...ils sont déjà servis ! »...

Non, l'ordre du Seigneur fut très clair : **toutes les nations**. Cet ordre s'impose au chrétien. Personne n'est en droit de l'en dispenser. Il lui sera demandé compte de son accomplissement.

Certes, et spécialement quand il s'agit de convertir des musulmans, la tâche est difficile, la voie hérissée d'obstacles. Mais dans cette voie, le pire obstacle n'est pas celui qu'on pense.

Le pire obstacle, ce serait d'imaginer que, par on ne sait quel nouveau et laxiste décret divin, nous sommes désormais dispensés de prendre nos frères musulmans par la main et de les ramener dans la seule vraie lumière, celle du Christ Jésus.

ANNEXE I

Carte de l'Arabie



ANNEXE II

Rapports entre l'islam et les chrétiens

Les principales dates

- 580 Naissance de Mohammed
 622 Hégire, début de l'ère musulmane (date du départ de Mohammed pour Médine)
 629 Soumission de La Mecque

La grande expansion des VII^e et VIII^e siècles

- 632 Mort de Mohammed
 632-661 Les quatre premiers califes (Abou-Bakr, Omar, Oth'man, Ali) conquièrent sur les Byzantins une partie de l'Orient chrétien (Syrie, Mésopotamie, Egypte, Arménie) et la Perse.
 636 Victoire musulmane de Yarmouk (Liban) sur les Byzantins
 638 Prise de Jérusalem par les musulmans
 642 Prise d'Alexandrie
 660-710 Conquête de l'Afrique du Nord
 710-720 Conquête de l'Espagne et de la Narbonnaise par des Berbères islamisés (les Maures)
 721-732 Pénétration en Gaule mérovingienne (Toulouse, Bordeaux, vallée du Rhône, Autun)
 732 La victoire de Charles Martel à Poitiers arrête l'expansion musulmane en Gaule
 739 Les Maures qui avaient envahi la Gaule sont refoulés dans la Narbonnaise

La reconquête espagnole sur les Maures (XI^e-XV^e siècles)

- 1085 Reprise de Tolède par Alphonse VI, roi de Castille et de Léon
 1212 Victoire de Las Navas de Tolosa sur les Maures
 1248 Reprise de Séville par le roi saint Ferdinand de Castille (cousin de saint Louis)

- 1492 Reprise de Grenade par les rois catholiques Ferdinand et Isabelle. Fin de la Reconquête

Les croisades (pour reconquérir les Lieux saints)

- 1096-1099 Première croisade
 1099 Reprise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. Constitution du royaume franc de Jérusalem.
 1187 Les musulmans, avec Saladin, reprennent Jérusalem (qu'ils garderont jusqu'en 1918)
 1271-1291 Enlèvement par les musulmans des dernières places fortes des croisés en Terre sainte

Le flux et le reflux des turcs

- 1453 Prise de Constantinople par les Turcs : fin de l'empire chrétien d'Orient
 1456 Une première offensive turque en Europe centrale est arrêtée à Belgrade par saint Jean de Capistran et Jan Hunyade
 1521-1562 Deuxième offensive des Turcs en Europe centrale ; ils reprennent Belgrade (1521) et mettent le siège devant Vienne (1529)
 1571 Une force navale chrétienne, constituée à la demande du pape saint Pie V et commandée par don Juan d'Autriche, gagne sur la flotte turque la bataille de Lépante. Fin de la suprématie navale des Turcs en Méditerranée.
 1683 Les Turcs reviennent assiéger Vienne. Les troupes de Charles de Lorraine et de Jean Sobieski, roi de Pologne, délivrent la ville.
 1827 Victoire de Navarin des escadres de la Triple Alliance (Angleterre, France et Russie) sur une flotte turco-égyptienne. Deux ans plus tard, la Grèce échappait au joug turc.
 1830 Prise d'Alger par la flotte de l'amiral Duperré et les troupes du général de Bourmont. Fin de la suzeraineté turque en Algérie

Évènements contemporains

Au XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle, la colonisation européenne fit cesser la domination musulmane en de nombreux pays d'Afrique et d'Asie. L'influence islamique, qui passa alors par une phase de déclin, retrouva sa force d'expansion avec la période de décolonisation, à partir des années 1940.

- 1915-1918 La nation chrétienne d'Arménie est en grande partie détruite par les Turcs (génocide qui fit environ 1 million et demi de victimes)
- 1962 L'Algérie passe à nouveau sous domination islamique. Exode de plus d'un million de pieds-noirs. Massacre de plus de 100 000 harkis
- 1967-1970 Guerre du Biafra ; les Ibos, en majorité catholiques, et qui avaient pris leur indépendance, sont écrasés par les musulmans du Nord du Nigeria.
- 1974 Attaque turque contre l'île de Chypre (opération Attila). La partie nord de l'île passe sous domination turque
- 1975-1986 La nation chrétienne du Liban résiste à une offensive générale des forces islamiques visant à l'éliminer

ANNEXE III

Message du colonel Kadhafi aux chefs d'État du monde (janvier 1984)

Je vous félicite à l'occasion de la nouvelle année qui tombe, mille neuf cent quatre vingt trois ans après la naissance de Jésus — la paix soit sur lui — **dont nous ne saurions rien si la révélation n'avait été descendue sur Mohammed** — les prières et la paix de Dieu sur lui — **auquel Dieu a raconté l'histoire de Jésus, et de sa mère Marie, fille d'Imran, tout entière ; dès lors nous avons cru, nous musulmans, par la voie du Coran descendu sur Mohammed, — que vous n'avez pas reconnu malheureusement pour vous — au miracle de la naissance de Jésus et à sa prophétie qui ne nous étaient pas parvenus avec clarté ni par la Thora ni par l'Évangile, car le livre de l'Ancien et du Nouveau Testament qui existe actuellement est falsifié. Il a été modifié et amputé délibérément du nom du prophète Mohammed, et de bien d'autres choses, car Jésus dit dans la vraie Bible, s'adressant aux fils d'Israël qui l'ont renié et voulu le tuer :**

Oh ! Fils d'Israël, je suis l'envoyé de Dieu à vous, confirmant ce que j'ai entre les mains de la Thora, et annonçant un prophète qui viendra après moi, nommé Ahmad.

En cette occasion sacrée, j'appelle les nouvelles générations dans le monde chrétien à s'orienter vers la lecture du Coran pour connaître la vérité du Messie Jésus — paix sur lui — et sa mère Marie, sœur d'Aaron ; comment Gabriel est venu lui annoncer Jésus alors qu'elle était vierge, comment elle a enfanté dans un endroit éloigné, comme Dieu lui offrit boisson et nourriture du ruisseau et du dattier, comment sa tribu l'a dénigrée, comment Jésus a parlé bébé au berceau et convaincu les gens qu'il est prophète, béni et droit, et que Mohammed sera prophète après lui... puis comment les fils d'Israël l'ont renié, tenté de le tuer, et crucifié un sosie en croyant l'avoir crucifié alors que Dieu l'a élevé vers lui... **Comment il a ressuscité les morts avec la permission de son Seigneur, guéri le lépreux et l'aveugle entre autres preuves miraculeuses...**

Pour en savoir plus :

- *L'islam, croyances et institutions* - H. Lammens - Réédition Trident 1993 - 238 p. - 19€ - Publié en 1943 par un père jésuite ayant passé sa vie au Liban, ce livre est la base de toute connaissance sérieuse de l'islam.
- *Dialogue islamo-chrétien* - G. Tartar - N.E.L. - 303 p. - 19€ - Traduction en français d'un échange épistolaire entre un musulman et un chrétien au Xème siècle.
- *L'islam, ses véritables origines* - J. Bertuel - N.E.L. - 1981 - Une explication cohérente sur les origines réelles de l'islam, explication fondée sur le texte même du Coran. Trois tomes :
 - T. 1 : *Un prédicateur à la Mecque* - 200 pages - 13€
 - T. 2 : *De la Mecque à Médine* - 167 pages - 13€
 - T. 3 : *Vers un islam autonome* - 150 pages - 13€
- *L'Église face à l'islam* - Tiré-à-part A.F.S., 64 p., 6€ - Compte-rendu du IVè congrès-pèlerinage du Centre Montauriol (Lourdes, 1992): trois conférences magistrales de Pierre Augier, Andres Gambras et Jean de Viguerie.
- *La Vierge Marie devant l'islam* - F. Tommy-Martin - 12 p., 2€
L'aide de Notre-Dame dans la lutte contre les fausses religions.

Par 10 ex : 20% de réduction

BULLETIN DE COMMANDE

M. Mme Mlle : Prénom

ADRESSE :

TÉL : Ville :

NOMBRE	TITRE DE L'OUVRAGE	PRIX

Joindre le règlement à la commande :

Livraison franco de port à partir de 32 € de commande.

Commande inférieure à 16 € : ajouter 20 % du montant, pour frais d'envoi.

Entre 16 et 32 € : ajouter 10 % de port.

Si le règlement n'est pas joint à la commande, une facture comprenant les frais d'envois réels sera adressée à la livraison.

Règlement à effectuer à l'ordre de :

ACTION FAMILIALE ET SCOLAIRE - (C.C.P. 24-564-07 N - PARIS)

Imprimé par ISI
15 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint-Denis

N° d'imprimeur : 86524
Dépôt légal : Juillet 2010
Imprimé en France

L'islam est en pleine expansion : du Sénégal à la Nouvelle Guinée, sur 20.000 km, les pays islamiques ceinturent le globe ; plusieurs centaines de millions de musulmans (400 selon les uns, 800 selon *Le Point* du 13 mars 1984) riches du pétrole que renferment leurs déserts, riches des enfants qu'ils mettent au monde, affichent leur volonté de puissance malgré les guerres intestines qui les divisent.

En France, la présence de plusieurs millions d'immigrés d'origine musulmane est un phénomène qui nous concerne directement : 400.000 d'entre eux sont naturalisés et près de 40.000 français se sont convertis à l'islam ; le nombre de mosquées et de lieux de prière se multiplie.

Or, chose étonnante, malgré ces faits, l'islam en lui-même est peu connu.

Certes, sur ce sujet, les ouvrages abondent, mais une telle profusion décourage le non-spécialiste qui souhaiterait disposer d'un document facilement accessible, sur les points clés de l'islam...

En quelque sorte, la forêt cache l'arbre...

L'islam ? Que faut-il entendre par ce mot ? Quelle religion ? Quelle idéologie ? Quelle organisation de la cité ? Quelle volonté de conquête politique ? Quels points communs - et quelles différences - d'avec le christianisme ? Quelle spécificité vis-à-vis de l'Occident ?

La présente étude voudrait apporter à ces questions des réponses élémentaires, quelques données fondamentales, quelques explications clés constituant un bagage minimum sur le sujet.

Prix : 9 €
Par dix : 80 €